

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 décembre 2025

Délibération n°2025-31 portant approbation du budget initial 2026 de l'ENS-PSL

- Vu** les articles L. 719-4, R. 79-51 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial 2026 ci-après :

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 1 887 ETPT sur le plafond global établissement dont 1 329 ETPT sur le plafond d'emplois État.
- ✓ 154 194 738 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 104 678 188 € de personnel
 - 41 370 102 € de fonctionnement
 - 8 146 448 € d'investissement
- ✓ 157 823 788 € de crédits de paiements dont :
 - 104 678 188 € de personnel
 - 41 472 032 € de fonctionnement
 - 11 673 568 € d'investissement
- ✓ 155 539 121 € de prévisions de recettes
- ✓ - 2 284 667 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ -11 280 565 € de variation de trésorerie
- ✓ - 870 439 € de résultat patrimonial
- ✓ 1 129 561 € de capacité d'autofinancement
- ✓ -13 999 818 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres votants : 26

Pour : 4

Contre : 8

Abstention(s) : 14

Fait à Paris, le 17 décembre 2025

La Présidente du conseil d'administration

SIGNÉ

Anne BOUVEROT



Budget initial 2026

DÉCRET
DE LA
CONVENTION
9 BRUMAIRE
AN III

LOI
DU 24 AVRIL
1841

2026

BUDGET INITIAL

Le budget initial 2026 de l'École Normale Supérieure – PSL a été élaboré dans un contexte de finances publiques extrêmement contraint et qui comporte en outre certaines incertitudes sur des enjeux majeurs. Il manifeste cependant la maîtrise d'une trajectoire et le maintien d'une dynamique auxquelles contribuent tous les partenaires de l'École.

Comme cela avait été présenté lors de la construction du BI 2025, le budget de l'École est exposé depuis 2022 à trois phénomènes conjoncturels et exogènes qui requièrent notre plus grande vigilance : mesures salariales prévues dans la LPR ou décidées depuis par l'État, qui sont compensées seulement partiellement ; augmentation du salaire des élèves-fonctionnaires (sous le double effet du point d'indice de la fonction publique et des mesures « bas salaires » prises par le gouvernement) très partiellement compensées ; inflation et augmentation des charges, qu'il s'agisse des fluides, du gardiennage ou des denrées alimentaires.

La probabilité que l'État compense les nouvelles mesures salariales est de plus en plus faible, alors qu'elles représentent un surcoût pour l'École d'environ 2,3 M€ par an. On rappelle le poids particulier de l'augmentation non compensée des rémunérations des élèves-fonctionnaires, qui représentent plus des 2/3 des mesures non compensées globales (1,6 M€ par an). C'est l'équilibre structurel du budget de l'ENS-PSL qui est aujourd'hui menacé.

De nouvelles mesures gouvernementales ont été annoncées (augmentation du CAS pension et nouvelle mutuelle pour les personnels), et il est impossible de construire le BI 2026 en prévoyant leur compensation complète. Le poids de ces mesures exogènes éloigne à nouveau la perspective d'un retour à l'équilibre dès 2026, le budget initial présenté ici affichant un déficit comptable de 870 k€ (contre 1,8 M€ au BI 2025). L'enjeu est maintenant de poursuivre cette trajectoire de stabilisation budgétaire de l'École pour viser un retour à l'équilibre dès que possible.

Depuis un an, des efforts considérables ont été faits par toutes les communautés de l'École : par les laboratoires de recherche et département, qui ont subi des baisses de dotations, mais aussi la réduction ou l'arrêt d'actions scientifiques transversales (campagnes RH plus contraintes, arrêt des actions incitatives, réduction du budget de professeurs invités, arrêt de certains partenariats, etc) ; par la communauté étudiante, à travers l'augmentation des frais d'inscription et des loyers de l'internat ; par les alumni. Ces efforts sont plus que jamais nécessaires.

Le défi est d'autant plus essentiel que l'École joue aujourd'hui pleinement son rôle de Grande École universitaire au sein de PSL. Les transformations engagées il y a plus d'une quinzaine d'années ont indiscutablement renforcé la position de l'ENS-PSL au sein du paysage ESR français. Les laboratoires de

recherche font partie des plus visibles dans leur domaine, en France comme en Europe, parfois dans le monde. Plus que jamais, l'ENS-PSL contribue à former les scientifiques de demain : en 2023, les diplômés niveau « Master » de l'ENS-PSL (Master et DENS¹) qui continuaient par une thèse financée étaient plus de deux fois plus nombreux que dans la période 2000-2005. L'École doit continuer à être ce hub de premier plan en France pour attirer d'excellentes étudiantes et étudiants français et internationaux vers les carrières de la recherche.

L'École est également au cœur de défis scientifiques majeurs, qui auront un impact considérable pour la science et la société en général. Le déploiement accéléré de l'intelligence artificielle dans tous les domaines de recherche permet des avancées inédites et ouvre des voies entières de nouvelles recherches. L'École est à l'avant-garde de ce mouvement global, et doit contribuer à la développer, notamment au sein de la Paris School of AI de PSL. Le climat et l'environnement sont un autre domaine crucial pour la recherche et l'humanité, dont l'ENS-PSL a fait l'un de ses axes prioritaires depuis plusieurs années, avec la montée en puissance du CERES², la création d'un master interdisciplinaire PSL « Sciences de la durabilité », le co-pilotage du Grand Programme PSL Terrae. Parmi tous les domaines où l'École porte une recherche de premier plan, ces deux thématiques sont le symbole d'un effort crucial qui doit être porté par les institutions académiques. Il faut pour cela maintenir les moyens minimaux qui font vivre la recherche, l'enseignement et la création d'impact. Il faut aussi continuer à faire croître les ressources propres de l'École à la mesure de nos ambitions et des enjeux.

Ces projets majeurs viennent avec des sources de financement, notamment de PSL (financement des mineures, des grands programmes, des Chaires de Professeurs Junior), de France 2030 (notamment le Cluster IA remporté par PSL en 2024) ou encore des contrats de recherche remportés par les chercheuses et chercheurs, toujours plus nombreux ces dernières années. Le mécénat accompagne également le développement de ces activités : le financement de bourses pour les étudiantes en sciences, de compléments de bourse pour les boursiers, de nouvelles chaires, d'aides à la mobilité internationale et de collaborations de recherche sont autant de soutiens apportés par les donateurs et donatrices. Mais ils impliquent que l'ENS-PSL investisse sur ces thématiques dans les années à venir. Pour cela, l'École doit avoir une assise budgétaire stable et solide, et être en mesure de dégager des ressources propres plus importantes (formation exécutive, partenariats, etc.). Enfin, ils appelleront sûrement à des reconfigurations immobilières importantes. A cette fin, et en général parce que l'activité d'hébergement (des étudiants et étudiantes, mais aussi des laboratoires de recherche) est centrale à l'École, nous devons garantir notre capacité à investir régulièrement dans les projets immobiliers. C'est pour répondre à ce besoin, et non pour la compensation d'un déficit chronique, que notre fonds de roulement non-fléché doit être mobilisé.

Enfin, l'École poursuit les efforts engagés dans une dynamique de modernisation et de transformation au service de ses activités. La campagne d'emploi 2026 montre, malgré ces contraintes extrêmes, un engagement continué pour une politique de ressources humaines au service de l'enseignement et de la recherche ainsi que des fonctions support. Il est crucial de maintenir dans les départements et services tous les postes-clefs, répondant à des besoins essentiels. Elle porte une attention particulière et constante aux perspectives de promotion des agents titulaires et de titularisation des agents contractuels.

Merci à toutes et tous pour leur implication dans la réalisation de ces projets communs, que le contexte difficile rend plus importants et précieux que jamais.

¹ Diplôme de l'École Normale Supérieure.

² Centre d'Enseignement et de Recherche sur l'Environnement et la Société.

SOMMAIRE

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET	6
LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE.....	6
1.1 Trajectoire de retour à l'équilibre.....	6
1.2 immobilier, système d'information et numérique	8
1.2.1 Trajectoire immobilière	8
1.2.2 Projets liés au système d'information.....	13
1.3 Actions liées aux contrats de recherche.....	14
1.4. Actions levées de fonds.....	16
1.5. Politique de l'emploi et des ressources humaines 2025	18
1.5.1 Politique RH de l'ENS-PSL	18
1.5.2 La campagne de moyens RH 2026.....	22
1.6. Programmation des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus.....	26
2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES	28
2.1. Autorisations budgétaires limitatives	30
2.1.1. Tableau des autorisations d'emplois	30
2.1.2. Tableau des autorisations budgétaires	31
2.1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	43
2.2. Équilibre financier.....	45
2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier.....	45
2.2.2. Opérations pour comptes de tiers	46
2.3. Éléments d'analyse de la soutenabilité.....	47
2.3.1. Situation patrimoniale prévisionnelle.....	47
2.3.2. Plan de trésorerie	50
2.3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées et tableau des opérations pluriannuelles....	51
2.3.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable	54
3. ANNEXES	55
Annexe 1 - Tableau des arbitrages budgétaires 2026.....	55
Annexe 2 – Tableaux RH : 1, 2, 3, 4, 5	58
Annexe 3 – plafond d'emplois 2026	63
Annexe 4 - Tableau détaillé des opérations immobilières.....	64

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET

LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE

1.1 TRAJECTOIRE DE RETOUR A L'EQUILIBRE

L'établissement présente en 2026 un cinquième déficit comptable successif dont les causes sont connues et identifiées depuis 2022 : une non-compensation des mesures salariales par l'État et une hausse des coûts de fonctionnement liée à l'inflation et la hausse du SMIC.

A cela se rajoute deux causes techniques sur la partie comptable (les chantiers autour du financement externe de l'actif et de la qualité comptable des contrats de recherche) et une mesure transitoire : la diminution des congés sans traitement à l'initiative des élèves fonctionnaires, qui entraîne une hausse des effectifs rémunérés.

L'exercice 2026 ne voit pas supprimer ces contraintes exogènes. La non-compensation des mesures salariales par l'État s'établit à 2,34 M€ soit une légère baisse de -0,2 M€ par rapport au budget initial 2025³ : 826 K€ pour les mesures « SMIC élèves » (financement à 41% par l'État), 863 K€ au titre des mesures Guérini (financement à 50%) et 644 K€ au titre des nouvelles mesures « CAS pension » pour 2026 (financement à 50%). Nous anticipons un financement par l'État à 100% de la mesure de protection sociale complémentaire (sur les personnels financés par l'État) et de la hausse des contrats doctoraux spécifiques normaliens prévus par la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR).

Concernant la hausse des coûts, nous anticipons une nouvelle hausse de +1,5 M€⁴ en 2026 par rapport à 2025, portée principalement par les allocations de retours de l'emploi (+576 K€), les nouvelles applications informatiques (+341 K€) et les dépenses de maintenance (+163 K€). La hausse des coûts s'établit à +3 M€ en 2026 par rapport à 2022 (contre +1,5 M€ en 2025). Si les fluides (électricité, gaz, vapeur, eau) restent l'évolution la plus importante sur ces quatre exercices, ils ne représentent « que » 30% de la hausse des coûts auxquels nous devons faire face, issu de l'inflation et la hausse du SMIC (nettoyage, gardiennage, denrée alimentaire, systèmes de sécurité incendie, gestion des déchets, coût des concours ...).

Ainsi, l'établissement doit répondre à un besoin de financement de 5,34 M€ en 2026⁵ (2,34 M€ sur les mesures décidées par l'État et 3 M€ sur les coûts), alors qu'il était de 4,03 M€ en 2025 (2,53 M€ de mesures non financées et 1,5 M€ sur les coûts), tout en ayant un déficit comptable de -1,8 M€ au BI2025.

Les choix de l'École, dès 2024, sont de travailler sur l'optimisation des recettes, tout en contenant l'évolution des dépenses, afin de conserver ce qui construit la particularité de l'ENS-PSL : proposer aux étudiantes et étudiants un financement pendant la scolarité et financer la poursuite vers la recherche par les contrats-doctoraux.

En 2025, des délibérations ont été prises lors du conseil d'administration du 14 mars 2025 sur les droits d'inscriptions au diplôme, les tarifications de l'hébergement et de la bibliothèque, dont certaines évolutions

³ En 2025, le financement de la hausse 2025 du CAS pension (1,29 M€) était annoncé comme non financée, mais nous anticipons une hausse de la masse salariale des élèves de 1,1 M€ en raison de la baisse des congés sans traitement pris par les élèves fonctionnaires.

⁴ En crédits de paiements.

⁵ Pour mémoire, nous anticipons lors du BI2025 un besoin de financement de 3,6 M€ en 2026 (cf. note de l'ordonnateur du budget initial 2025 p. 7).

produisent leur plein effet en 2026 (hébergement). Celle relative aux frais de gestion des contrats pris lors du dernier Conseil aura des effets dès 2026. Le développement des contrats de recherche et du mécénat, notamment en lien avec la Fondation de l'École, apporte en 2026 des recettes supplémentaires, tout comme l'évolution des tarifications sur les mises à disposition de locaux, qui participe à l'amélioration des recettes. Cela a permis de confirmer la prévision de ressources propres ambitieuse (hors contrats de recherche) de 17,4 M€ au BI2025 (recettes budgétaires), et de la porter à 17,7 M€ au BI2026 (+385 K€), soit une augmentation de recettes +3,8 M€ par rapport à 2022 (+27%) et +8,1 M€ par rapport à 2017 (+84%), ce qui est remarquable. Leur valorisation en produit (comptable) représente une évolution de +0,6 M€ en 2026 par rapport à 2025, auquel il faut rajouter +2,4 M€ au titre de la hausse de la subvention pour charges de services publics, soit +3 M€ de produits.

Les arbitrages prudents des campagnes de moyens 2026 ressources humaines et financières aboutissent à limiter l'augmentation des dépenses de +2 M€ (en crédits de paiement et en charge), comprenant une maîtrise de la masse salariale, tout en finançant la hausse du CAS pension (+1,29 M€) et la participation sociale complémentaire (+515 K€) ou la hausse des coûts de fonctionnement (+1,5 M€). En dépit de cette augmentation, la cible des dépenses de fonctionnement de l'École (hors CDSN) reste inférieure de 900 K€ au montant des dépenses réellement constatées en 2024.

L'impact sur le résultat est donc une amélioration significative de +935 K€ (+3 M€ de produits et -2 M€ de charges), dans le présent contexte budgétaire. Le déficit comptable prévisionnel 2026 est de -870 K€, après un déficit comptable prévisionnel de -1 806 K€ au budget initial 2025, conforme à la décision de l'établissement de s'inscrire dans une trajectoire de retour à l'équilibre.

Même si ce résultat permet de générer 1,1 M€ de capacité d'autofinancement (CAF), le montant de celle-ci nous éloigne de la cible de 10 M€ sur la période 2024-2028, nécessaire pour réaliser notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière (nous avons cumulé 2,1 M€ de CAF sur la période 2024-2026). Une articulation entre les projets et/ou un complément de financements pourrait donc être nécessaire.

L'assise financière demeure très saine avec un poids des charges de personnel de 71% des produits encaissables (<83% recommandé), un fonds de roulement de 30 M€ soit 74 jours (> 15 jours recommandé) et une trésorerie de 48 M€ soit 117 jours (> 30 jours recommandé).

Enfin, des travaux structurants sont toujours menés et auront des impacts budgétaires forts tels que la mise en place de la pluriannualité pour l'ensemble des contrats de recherche, mécénat et projets immobiliers, ou les travaux de fiabilisation sur le financement externe de l'actif et sur la valorisation de notre actif, en lien avec les commissaires aux comptes.

1.2 IMMOBILIER, SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE

1.2.1 Trajectoire immobilière

L'ENS-PSL dispose d'un patrimoine, composé de bâtiments anciens et d'autres plus récents (de 1847 jusqu'à nos jours), en très grande majorité mis à disposition par l'État et répartis principalement sur la montagne Sainte-Geneviève (Paris Vème), au niveau du boulevard Jourdan (Paris XIVème), à Montrouge (Hauts-de-Seine) et Foljuif (Seine-et-Marne).

Composé à 98% de biens domaniaux de l'État et 2% de biens domaniaux de l'ENS-PSL, le patrimoine géré par l'ENS-PSL représente 112 984 m², répartis sur 4 sites, dont 100 206 m² SUB sur lesquels l'ENS-PSL exerce les prérogatives du propriétaire.

Dans une logique de modernisation et d'optimisation du parc immobilier actuel de l'École, la mise à niveau des sites et bâtiments actuels par la rénovation de son parc immobilier constitue une priorité. Au titre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2028, l'ENS-PSL entend poursuivre la gestion de son parc immobilier selon les ambitions portées par l'établissement à travers la mise en œuvre d'une politique d'investissement pluriannuelle majeure et durable concourant à la sécurisation, la rénovation et l'adaptation du patrimoine immobilier aux besoins, à l'évolution des activités et aux évolutions liées à la transition environnementale.

Les opérations immobilières, ci-après, s'inscrivent dans la démarche portée par le SPSI 2024-2028 au soutien des ambitions de l'École.

Hors projets CPER, nous passons de 56 projets immobiliers en 2025 à 69 opérations en 2026.

44 opérations inscrites en 2025 se poursuivent en 2026, dont 12 seront livrées au cours de l'année 2026 et 5 sans programmation budgétaire au budget initial 2026, dans l'attente d'études complémentaires ou en phasage différé (notamment désenfumage internats, schéma directeur sûreté, schéma directeur performance énergétique).

25 nouvelles opérations sont lancées en 2026 : 8 axées en faveur de la recherche et de la vie étudiante et 15 orientées sur la préservation et l'amélioration des bâtiments en matière de sécurité et de conformité réglementaire et 2 sur la transition énergétique et environnementale.

CPER Lhomond – 41,76 M€ TDC (dont 31,5 M€ de financements externes) – 11 M€ en avance pour compte de tiers en 2026.

L'année 2025 a vu les grands travaux du site Lhomond entrer dans leur dernière phase avec le démarrage au premier trimestre des démolitions du grand Hall et de l'ancienne soute à produits situées sous le jardin. Parallèlement, les travaux de réhabilitation ont également démarré au cours de l'été, avec la réalisation des ouvrages enterrés (fondations par pieux et voiles béton contre terre des sous-sols). La livraison des travaux du bâtiment Grand Hall est prévue au premier semestre 2027.

CPER Rénovation 46 rue d'Ulm – 12,8 M€ TDC (financements externes)

Inscrit au CPER 2021-2027, le projet de rénovation technique et énergétique du bâtiment du 46 rue d'Ulm de l'École – aile IBENS est financé par la Région et l'État à hauteur de 12,8 millions d'euros (respectivement à hauteur de 7,4 M€ et 5,4 M€) et mené par l'École avec l'appui de l'EPAURIF⁶.

La complexité du projet eu égard au maintien du bâtiment en activité durant les travaux, à l'ampleur de ces derniers, la présence d'animaleries et des contraintes techniques, a conduit à réaliser une phase d'audits complémentaires jusqu'au 1^{er} trimestre 2025. Le réajustement du périmètre et du phasage des travaux compte a été validé par les financeurs.

La première phase de programmation réalisée au printemps a permis de valider en Comité de pilotage du 4 juin 2025 un des deux scénarii programmatiques avec leurs impacts en terme financier et de calendrier.

⁶ Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France.

Le dossier d'expertise (DEX) validé par le Conseil d'administration en juillet dernier entérinant la faisabilité de l'opération ainsi que le scénario retenu et son budget prévisionnel a été soumis au MESRE⁷ et à la PRIF⁸ en juillet, ce dernier a obtenu un avis favorable le 12 août 2025.

Le projet entre dans sa phase de programmation détaillée, en vue de consulter des équipes de maîtrises d'œuvre courant de l'année 2026.

Campus Montrouge

L'année 2025 a vu les orientations de ce projet ambitieux et stratégique, porté par l'État, la Ville de Montrouge, la préfecture Hauts de Seine et l'ENS-PSL se préciser en faveur d'un campus urbain en proximité avec les activités et la vie du quartier permettant le maintien des activités universitaires, la création de logements modernisés pour l'ENS-PSL (logements étudiants, logements pour nécessité absolue de service et logements pour les enseignants/chercheurs invités) et d'accueillir de nouveaux usages (logements résidentiel familial, équipements publics et commerciaux, etc.).

Le projet urbain est à un stade d'études de définitions avec le lancement de la concertation du public pour la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) et d'une consultation du public par la Ville de Montrouge à l'été 2025.

L'ENS-PSL accompagnée par l'EPAURIF travaille à l'élaboration d'un programme précisant les besoins pour garantir l'offre en logements pour les étudiants et étudiantes de l'ENS-PSL dans le cadre de cette opération y compris pendant la phase de démolition/rénovation des logements existants.

Plus largement à l'échelle du site, une réflexion programmatique pour le bâtiment de l'Externat (hors périmètre de la ZAC) est enclenchée, l'ENS-PSL étant particulièrement attachée au maintien et au développement de ses activités d'enseignement et de recherche au sein de l'Externat par l'accueil notamment de départements et de nouvelles équipes de recherche transversales.

Restructuration – 386 K€ en AE, 811 K€ en CP

IBENS - Soutien aux projets de recherche – 336 K€ en CP (OP21-155)

L'opération de restructuration sur plusieurs zones de laboratoires d'un même étage au bénéfice de plusieurs équipes⁹, dont l'une disposera d'un laboratoire de type L2 a été enclenchée sur 2024 avec une réalisation des travaux en 2025. Celle-ci est en cours de livraison et sera pleinement opérationnelle au dernier trimestre 2025. Des surcoûts ont impacté cette opération (désamiantage, traitement acoustique, aléas de chantier) portant l'enveloppe consacrée à ce projet à 797 K€ dont 200 K€ en provenance de la Fondation Bettencourt – Schueller via l'INSERM.

La transformation d'un ancien appartement dans le bâtiment historique du 45 rue d'Ulm en bureaux, incluant la création d'une salle de réunion pour l'accueil d'équipes sur projet a été lancée. Elle permettra, à sa livraison au printemps 2026, d'accueillir de nouveaux postes de travail dans un espace modernisé en termes d'usage (225 K€ en AE - OP22-129).

Au titre des actions permettant d'optimiser les espaces dans une logique de modularité et de pluralité/mixité des modes et usages de travail, l'École positionne à compter de 2026 un budget pluriannuel en faveur du déploiement de box de visioconférences (1 ou 2 places) accessible à tous au sein de ses campus (60 K€, dont 35 K€ en AE sur 2026 – PI26-015).

⁷ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

⁸ Préfecture de la Région Île-de-France.

⁹ Équipe LENA POPPA spécialisée dans l'étude neurophysiologique des circuits cérébraux - Équipe CHARRIER spécialisée dans le « développement et la plasticité de la synapse ».

Rénovation – aménagement – 1 695 K€ en AE et 1 821 K€ en CP.

Travaux de rénovation et aménagement des locaux de recherche

L'École poursuit ses actions en faveur de la rénovation de locaux de recherche. Sur 2025, les travaux pour l'aménagement de la salle blanche au département de Physique ont été achevés et livrés en fin d'année 2025 (91 K€ en CP - PI24-002).

Les études préalables pour l'installation du spectromètre à résonance magnétique nucléaire (RMN) de 900MHz au département de Chimie sont à présent achevées. La livraison de cet équipement majeur est prévue au printemps 2026. D'ici fin 2026, des travaux de modernisation et de restructuration des locaux seront réalisés dans une logique d'optimisation fonctionnelle et d'accueil des équipements et des utilisateurs (523 K€ en AE – OP23-050).

Au cours de l'année 2025, des études préalables d'amélioration de la ventilation de la soute de produits chimiques situées au 24 Lhomond ont été réalisées (50 K€ en AE - PI25-014), ainsi que sur le rééquilibrage des systèmes de ventilation des sorbonnes (cf. infra GER). Ces actions nécessaires pour répondre aux enjeux prioritaires en termes de santé et de sécurité se poursuivront sur 2026 avec l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux correspondants (le montant total du projet est de 700 K€ - PI25-014).

De nouvelles opérations seront lancées courant 2026 en faveur de l'enseignement et de la recherche telles que la transformation de salles de cours en ateliers partagés pour le département de Géosciences dans le bâtiment Erasme (95 K€ en AE - PI26-012), l'aménagement de locaux pour le Centre des Sciences des données pour accueillir des chercheurs et étudiants (65 K€ en AE -PI26-025).

Travaux de rénovation et aménagement des services support bibliothèque

Au titre des actions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail et des campus, des actions de modernisation et rénovation ont été initiées et les travaux initiés au cours de l'année 2025, avec notamment la première phase pour le réaménagement d'espaces pour les équipes de la bibliothèque Lettres du 45 rue d'Ulm (228 K€ en AE - OP24-048). La 2ème phase de rénovation et de modernisation sera initiée et livrée en 2026 (97 K€ en AE - PI26-011).

Travaux de rénovation et aménagement de l'espace étudiant (45 rue d'Ulm)

Cette opération porte sur la restructuration des locaux situés au rez-de-chaussée de l'École couloir B/C, utilisés quotidiennement par une partie des associations étudiantes domiciliées (Comité d'Organisation des Fêtes COF et ses clubs, Association des Élèves de l'ENS AEENS, Bureau Des Sports BDS). Cette rénovation se déroulera en plusieurs phase avec une mise en service de la totalité des espaces fin 2026 (270 K€ en AE – PI25-020).

Gros Entretien et Renouvellement (GER) et autres interventions techniques – 1 497 K€ en AE et 1 420 K€ en CP

Entretien et préservation des biens – Mise en conformité

Au-delà des opérations immobilières répondant à des besoins d'aménagement ou de modernisation de bâtiments, l'École doit impérativement mobiliser des financements pour assurer la remise à niveau des bâtiments et installations pour répondre aux enjeux de sécurité et de conformité.

Ainsi, pour l'année 2026, une enveloppe importante est mobilisée en priorisant les travaux selon la criticité afin de réaliser la remise à niveau nécessaire et d'optimiser le pilotage des installations.

Plan de modernisation des ascenseurs et monte-charges

L'École dispose d'un parc d'appareils élévateurs qui nécessite une modernisation (90 K€ en AE – PI26-001). Depuis 2023, un programme pluriannuel d'investissement a été lancé. Au titre des actions prioritaires compte tenu de la vétusté des ascenseurs, les travaux sur les ascenseurs de l'aile IBENS au 46 rue d'Ulm ont démarré au 2e semestre et se poursuivront sur 2026 (371 K€ en AE – OP22-123).

Jouvence des équipements techniques

Certaines installations commencent à atteindre une certaine criticité compte tenu de leur obsolescence et pour lesquels la mise aux normes est indispensable. Des réparations et actions de maintenance ont été effectuées en 2025.

En 2026, l'École poursuit ses actions de jouvence des installations techniques, dont une part significative sera consacré au poste haute tension du bâtiment des bibliothèques, en service depuis l'ouverture du bâtiment, qui fera l'objet d'une rénovation lourde (50 K€ en CP – OP22-124).

D'autres part, d'autres opérations sont prévues, telles que le remplacement du collecteur d'eau usée situé au 45 Ulm (45 K€ en AE – PI26-005), le remplacement de pièces pour maintenance sur les postes « haute tension » (45 K€ en AE - PI26-003), l'amélioration et le remplacement de batteries des onduleurs de sécurité (100 K€ - PI26-002).

En outre, des études destinées au rééquilibrage des systèmes de ventilation des sorbonnes des bâtiments Lhomond et Erasme ont été lancées (50 K€ en CP - PI25-021).

Jouvence des équipements – tous corps d'état concourant à la performance énergétique

Afin d'optimiser les consommations énergétiques et de disposer d'équipements permettant leur pilotage, l'École entend développer les équipements de GTB (Gestion Technique Bâtimentaire) qui couvrent plusieurs aspects, tels que le chauffage, la ventilation, la climatisation (CVC), l'éclairage, la gestion de l'eau sanitaire. Ces installations permettront de réaliser des économies d'énergie substantielles en optimisant la consommation des différents systèmes techniques.

Le déploiement de ce type d'équipement est désormais intégré dans tous les grands projets immobiliers de l'École ou effectués en parallèle de travaux de jouvence des réseaux afin de mieux piloter et contrôler les usages et dépense.

Différents travaux sont envisagés et s'inscrivent dans un plan d'actions pluriannuel. Au titre des actions prioritaires sur 2026, des travaux d'isolation thermique de toits-terrasse seront réalisés selon la criticité permettant ainsi de limiter la déperdition, améliorer le confort en hiver comme en été et réaliser d'importantes économies d'énergie en supprimant les ponts thermiques et les infiltrations croissantes (110 K€ sur l'enveloppe de 175 K€ prévue – PI25-010). Le remplacement de fenêtres et ensemble vitrés sont prévus (108 K€ en AE - PI26-004).

Par ailleurs, un plan pluriannuel est lancé à compter de 2026 pour la mise en place de protections solaires (stores/filtres) sur les fenêtres des bâtiments du campus Panthéon, y compris pour l'hébergement, pour un montant total de 600 K€ (dont 150 K€ en AE pour 2026 - PI26-009).

Par ailleurs, d'autres dépenses significatives liées au GER sont prises en charge directement sur le budget des services (service logistique et technique par exemple) et n'apparaissent donc pas dans la liste des projets immobiliers.

Le remplacement de ballons d'eau chaude sanitaire (ECS) vétustes est prévu sur 2026 (63 K€), permettant ainsi de bénéficier d'équipements plus performants en fonctionnement et en consommation.

Maintenance des installations de contrôle – 113 K€

Outre la maintenance des installations de contrôle, l'ajout de dispositifs de contrôle d'accès est effectué dans le cadre de la sécurisation des biens et des personnes ou encore d'espace de recherche, des contrôles d'accès. L'obsolescence de certaines installations de contrôle d'accès nécessitera de changer les dispositifs relais notamment dans les étages de certains bâtiments des Campus sur les prochaines années.

Maintenance générale CVC – 146 K€

Un bon nombre d'installations actuelles, tels que des groupes froids d'eau glacée qui sont utilisés dans les process pour l'enseignement et la recherche mais également d'installations pour des locaux techniques et informatique sont devenues obsolètes. Il s'agit donc de procéder à leur modernisation pour en permettre le bon fonctionnement.

Par ailleurs, des actions seront réalisées pour limiter l'érosion de tuyaux d'eau glacée très sollicités en raison d'ajout de matériels des différents laboratoires (installation de conditionneurs d'eau sur plusieurs boucles d'eau glacée et d'eau chaude).

Enfin, il coexiste encore certaines installations en fibre amiantées qu'il convient d'éliminer et de normaliser par des fontes.

Sécurité incendie et sûreté – 605 K€ en AE et 594 K€ en CP

Depuis plusieurs années, l'École poursuit ses actions en faveur de la mise en sécurité des biens et des personnes et investit dans la sécurisation de ses installations.

A la suite de l'audit de criticité effectué en 2025, un plan d'action pluriannuel a été fixé et les travaux priorités en regard du niveau de vétusté des équipements.

Dès 2025, la modernisation de la centrale incendie des bâtiments Lhomond et Erasme ainsi que le lancement des études pour le remplacement du système de sécurité incendie des tours A, B et C du Campus Montrouge ont été lancés et se poursuivront sur 2026.

En 2026, sont prévues le remplacement du système installé au bâtiment des bibliothèques du Campus Panthéon (231 K€ en AE – OP24-012) et l'achèvement du remplacement de la centrale incendie et de ses équipements installés dans les tours de logements du campus Montrouge (60 K€ en AE – PI25-009).

Parallèlement aux travaux de modernisation et de maintien en fonctionnement, l'École poursuit les actions de mise en conformité des installations concourant à la sécurité incendie sur le campus Panthéon en 2026 (remplacement de portes de chambres d'internat, portes coupe-feu, etc.).

L'École poursuit les études (audit et faisabilité) pour la mise aux normes et désenfumage de locaux situés au 45 Ulm (90 K€ en AE – PI24-001). Le résultat des études menées permettra de positionner des travaux selon la criticité et faisabilité (désenfumage des internats du 45 Ulm estimé à 3,8 M€ dans le SPSI 2024-2028).

En tout état de cause, dès le 1^{er} trimestre 2026, certaines zones vont faire l'objet de travaux de mise en conformité en réponse aux exigences de la commission de sécurité.

Accessibilité (programme Ad'AP) – 107 K€ en AE et 56 K€ en CP

Au titre de la poursuite de la réalisation de son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP, dont le montant total est de 450 K€) les travaux de mise en accessibilité des bâtiments des Campus se poursuivront sur 2026, avec notamment le lancement du projet de création d'un sanitaire accessible au 2^{ème} étage du 45 Ulm.

Performance énergétique et développement durable – 298 K€ en CP.

L'École poursuit également des actions en faveur de l'amélioration de la performance énergétique, en plus des actions liées au GER évoqué supra (cf. Jouvence des équipements – tous corps d'état concourant à la performance énergétique pour 433 K€ en AE).

L'année 2025 fut marquée par l'achèvement des audits énergétiques de l'ensemble du parc immobilier. La prochaine étape consiste à finaliser le déploiement des sous-compteurs sur les différents réseaux fluides, permettant ainsi de connaître plus finement les consommations énergétiques non plus par campus, mais par bâtiment (10 K€ en CP – PI25-016).

Ces actions sont des pré requis pour permettre de mesurer plus finement la performance énergétique de chaque bâtiment afin d'élaborer le Schéma Directeur Énergétique et déployer un plan d'actions pluriannuel.

En outre, nous finalisons le projet de raccordement du campus Jourdan au réseau de chaleur urbaine de Paris (162 K€ en CP – OP22-125).

Tous les projets immobiliers sont précisés dans l'annexe 4 du présent document.

1.2.2 Projets liés au système d'information

Depuis plusieurs années, l'École a enclenché des actions visant à accompagner le déploiement de solutions informatiques dans une démarche de rationalisation et de modernisation des systèmes d'information.

Les projets menés ont permis de développer des services et outils communs, de favoriser la convergence avec PSL dans une logique de transformation des activités supports par et pour les personnels et usagers (application SIFAC pour la gestion financière et comptable, application PEGASUS pour la gestion de la scolarité et des études, application SerPop pour la gestion des services pour les partenaires, application pour le concours normalien étudiant, application OSCAR pour la gestion des contrats de recherche).

Dans une logique de rationalisation et de convergence, a été intégrée dans l'application PEGASUS, la gestion des charges d'enseignement avec une mise en production fin 2025.

Courant 2025, des investissements (serveurs, switch, etc.) ont été effectués pour le projet de déploiement de l'accès Internet et du WiFi dans les internats des campus de l'École à la rentrée 2025 en partenariat avec la DGNUM.

Pour l'année 2026, si certains développements se poursuivront sur ces applications (notamment évolutions sur PEGASUS), un effort important sera également porté au développement d'applications pour améliorer l'écosystème numérique et disposer ainsi d'outils de gestion et de pilotage adaptés aux besoins de l'École. Il s'agit notamment :

- ✓ un outil pour la gestion de la prévention des risques professionnels, de la santé et sécurité au travail (pilote : Pôle Santé),
- ✓ une solution dématérialisée du registre de santé et sécurité au travail (pilote : SPS),
- ✓ un outil de gestion des feuilles de temps servant à justifier les activités liées à des projets de recherche, principalement européens (pilote : SRH),
- ✓ une application de suivi de l'engagement décennal des élèves (pilote : CoST),
- ✓ une application de gestion des visiteurs (pilote : SPS),
- ✓ une application de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) couplée avec un outil de ticketing qui permettra la gestion mutualisée des équipements et le suivi de la maintenance et des travaux (pilote : SLT).

L'École entend poursuivre sa démarche en vue de se doter, à termes, d'un système d'information patrimonial (SIPI) permettant d'accroître la connaissance du patrimoine immobilier, la fiabilisation, le suivi et le pilotage.

Les ressources mobilisées pour ces évolutions s'élèvent à 281 K€ pour l'année 2026.

En 2026, des investissements importants (386 K€) seront mobilisés pour les infrastructures techniques, notamment le changement d'une baie de stockage sur le Campus Panthéon qui permettra de doubler notre capacité de stockage.

Dans la continuité de l'étude menée en 2024-2025 par PSL sur l'élaboration d'un plan de reprise d'activité, des audits financés par PSL seront réalisés en 2026. Au titre des actions relatives à la sécurité, des investissements sont également prévus pour renforcer la sécurité électrique de locaux techniques sensibles (onduleurs pour 100 K€).

L'École poursuivra ses investissements afin d'optimiser les solutions de sauvegarde (déploiement en 2026 d'un nouvel outil et serveurs pour 60 K€ acquis fin 2025).

1.3 ACTIONS LIEES AUX CONTRATS DE RECHERCHE

Avec 35 M€ de recettes prévues sur les contrats de recherche en 2026 (soit 22% des recettes) et respectivement 31 M€ de dépenses en AE et en 34 M€ CP (soit respectivement 20% et 22% des dépenses) de l'ENS-PSL, l'activité des contrats de recherche demeure très importante et témoigne du dynamisme des équipes de recherche dans l'obtention de financements externes (nationaux, européen et internationaux).

La tendance est en forte hausse pour les recettes (+6,8 M€) et en diminution pour les dépenses (-2,6 M€ en AE et -0,8 M€ pour le CP).

Recettes fléchées contrats de recherche et mécénat (hors CPER)	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Variation BI2026 / BI2025
ANR invest d'avenir	10 181 840	13 966 298	3 784 458
ANR hors invt avenir	4 329 416	4 895 708	566 292
Subventions UE	2 614 048	3 529 401	915 353
Subventions Région	3 420 241	3 226 311	-193 930
Autres subventions	2 614 062	4 751 506	2 137 444
Fondation	2 348 625	3 249 380	900 755
Contrats hors ANR	1 130 703	1 177 853	47 150
Autres recettes	1 514 530	161 275	-1 353 255
Total	28 153 465	34 957 732	6 804 267

Le Programme investissement d'avenir (PIA) dans son ensemble, présente le montant le plus important (14 M€) mais aussi la plus forte progression (+3,8 M€) par rapport à 2025. Pour mémoire, l'année 2025 a vu l'extinction des LABEX et nous allons bénéficier, en 2026, de quelques reliquats. Outre l'EUR¹⁰ FrontCog qui continue, le fait majeur reste le lancement des 14 grands programmes de recherche de PSL, financés par les fonds IDEX, dont cinq seront gérés par l'ENS-PSL : TERRAE, PSL-Neuro, Quantum Matters, Statistical Physics and Mathematics, Faire Collection. De plus, l'année 2026 verra le déploiement du Paris School of IA (qui prend la suite de PRAIRIE), projet obtenu par PSL dans le cadre de programme France 2030. Par ailleurs, nous assistons à une montée en charge des PEPR, pour lequel l'ENS-PSL a déposé, en 2025, 24 projets de PEPR en tant que partenaire (contre 7 en 2024).

L'activité liée à l'ANR¹¹ (hors investissement d'avenir), qui représente 14% des recettes contractuelles fléchées en 2026, est en hausse entre 2025 et 2026, passant de 4,3 M€ à 4,9 M€.

Les équipes de recherche de l'ENS-PSL ont de nombreux succès aux appels génériques successifs depuis 2018. Si le tendancier de réussite était de 25 projets par an entre 2019 et 2022 (26 contrats de recherche ont été obtenus lors de la campagne 2019 puis 21 en 2020, 31 en 2021, 21 en 2022), il se rapproche de 30 projets sur les trois dernières années (27 en 2023, 28 en 2024 et 34 projets obtenus en 2025). Le taux de succès est de 30,6% par rapport aux projets déposés, soit au-dessus la moyenne nationale de 24,3%.

Le nombre de dépôts pour l'appel à projets générique au sein desquels un chercheur de l'ENS-PSL est impliqué reste important : 89 en 2025, au même niveau que 2024 (86), avec des variations importantes au regard des années antérieures (105 en 2021, 77 en 2022). Cela laisse cependant augurer des résultats très positifs en

¹⁰ EUR : Ecole Universitaire de Recherche.

¹¹ ANR : Agence nationale de la recherche

2026 dans les proportions des meilleures années en lien avec l'augmentation du budget de l'ANR, même si ce dernier reste inférieur à la trajectoire de la LPR¹² initialement prévue.

En 2025, l'ENS-PSL s'est également positionnée sur d'autres projets ANR que les projets génériques, comme les projets Franco-Allemand, Franco-Américain (dispositif CRCNS¹³) et Tremplin ERC.

Concernant les appels à projets européens, représentant 10% des recettes contractuelles fléchées, l'ENS-PSL a obtenu en 2025 des projets ERC : un ERC consolidator (DULCE) et nous sommes impliqués dans un ERC Advanced de l'EHESS (INFANTSIMULATOR). Sur le programme MSCA¹⁴, une bourse individuelle a commencé en 2025 en baisse par rapport 2024 (où nous en avons cinq).

Concernant les dépôts des projets européens, dix ERC (starting, consolidator et advanced) ont été déposés en 2025, dont les résultats seront annoncés en fin 2025. Ce chiffre est supérieur à l'année 2024. A l'ENS-PSL, six projets Doctoral Network et dix bourses MSCA individuelles ont été déposés. Cela est légèrement inférieur à nos dépôts habituels.

Cependant, pour la première fois, l'ENS-PSL dépose des projets dans le cadre des nouveaux dispositifs, de type « Choose Europe » (Commission Européenne) et « Choose France » (ANR).

En outre, nous avons obtenu un projet dans le cadre des appels à projets du NIH¹⁵ (Duke University, partenaire historique de l'ENS-PSL).

Enfin, il faut noter l'obtention par des chercheurs de l'ENS-PSL de plusieurs financements provenant de la Région Île-de-France ainsi que plusieurs CIFRE¹⁶ avec des entreprises.

Au cours de l'année 2025, la politique d'aide au dépôt, notamment aux projets en Sciences Humaines et Sociales, a été encore maintenue dans l'objectif de stabiliser le nombre de dépôts et de sélection des projets.

En 2025, le SAAP (Service d'Accompagnement aux Appels à Projets) a consolidé sa transformation en un service mutualisé inter-établissements, renforçant ainsi son rôle au sein de PSL. Grâce au soutien de l'ANR via l'appel à projet ASDES¹⁷ « ONEPSLRP » où nous avons été lauréats, et aux apports de six établissements-composantes de PSL (Dauphine-PSL, ESPCI-PSL, ENC-PSL, EPHE-PSL, Chimie ParisTech-PSL et l'Observatoire de Paris-PSL). Le service a structuré ses équipes, développé son expertise, et élargi son périmètre d'intervention pour mieux répondre aux besoins croissants des établissements partenaires. Cette mutualisation a permis de rationaliser les ressources tout en améliorant le soutien aux chercheuses et chercheurs de PSL dans la préparation et la soumission des appels à projets européens. Compte tenu de ces évolutions et des premiers résultats prometteurs, il est fort probable que ce service structurant attire des financements supplémentaires à horizon 2026, renforçant ainsi la capacité de PSL à soutenir des projets de recherche compétitifs et d'envergure internationale.

¹² Loi n° 2020-1674 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030.

¹³ Appel à projets internationaux en neurosciences computationnelles - Collaborative Research in Computational Neuroscience.

¹⁴ MSCA : Marie Skłodowska-Curie Actions

¹⁵ National Institutes of Health – Instituts américains de la Santé

¹⁶ CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

¹⁷ Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

1.4. ACTIONS LEVEES DE FONDS

L'année 2026 aura pour objectif de pérenniser les programmes soutenus par le mécénat lors de la première campagne de fonds (2018-2022), menée par la Fondation de l'ENS en partenariat avec l'ENS-PSL. Cette campagne avait permis de lever 40 M€ et de préparer les grands axes de collecte de la prochaine : rénovation du patrimoine immobilier sur les différents campus, soutien aux axes stratégiques en matière de recherche et de formation, et développement de projets à impact pour la société (intelligence artificielle, politiques publiques, diversité sociale, innovation, etc.).

En 2025, le montant total des conventions de reversement signées entre l'ENS-PSL et sa fondation a atteint 5 M€.

Les trois axes principaux du mécénat sont les suivants : le soutien aux étudiantes et étudiants, les chaires de mécénat et les dons des Alumni.

Soutien aux étudiantes et étudiants

Cet axe demeure central et se décline en plusieurs programmes : bourses sur critères sociaux, programme Femmes et Sciences, bourses d'excellence (Informatique & Mathématiques), bourses olympiques et programme Médecine-Humanités.

Bourses sur critères sociaux

L'objectif reste d'augmenter progressivement le complément de bourse pour atteindre, à terme, un doublement du montant versé par le CROUS. Ce complément est passé de 35 % en 2021 à 75 % en 2024, niveau maintenu en 2024-2025. Il a bénéficié à 101 étudiants, pour un budget de 223 K€. Le maintien d'un complément de 75 % est prévu pour 2026, sous réserve que les étudiants ne perçoivent pas d'autre bourse au sein de l'établissement et dans la limite de trois années de scolarité.

Programme Femmes et Sciences

Lancé en 2023, programme phare de l'ENS-PSL, il a vocation à se poursuivre. Financé par plusieurs mécènes — dont le Fonds de dotation Qube Research and Technologies Charity Fund, avec lequel une convention a été signée fin 2024 — il offre à toutes les étudiantes admises au concours normalien dans les départements de Mathématiques et applications (DMA), Physique et Informatique une bourse de 1 000 € par mois pendant trois ans. À la rentrée 2025-2026, neuf étudiantes en bénéficient, représentant un budget global de plus de 320 K€ pour la durée de leurs études.

Le programme poursuit son objectif de promotion de la parité dans les disciplines scientifiques. En 2025, le département de Physique confirme cette dynamique avec sept lauréates, témoignant d'une progression vers l'égalité femmes-hommes. Le DMA enregistre également des progrès avec deux lauréates cette année. Les admissions au sein du département Informatique restent limitées, aucune lauréate n'ayant été admise en 2025 dans le cadre des bourses Femmes & Sciences. L'objectif est d'atteindre 50 bénéficiaires de la bourse d'ici 4 ans.

Bourses d'excellence et bourses olympiques

Les programmes de bourses d'excellence en Informatique & IA et en Mathématiques se poursuivent, avec plus de 45 étudiants et étudiantes bénéficiaires d'une bourse mensuelle de 1 000 € entre 2022-2023 et 2025-2026. Le programme de bourses olympiques, destiné aux lauréats et lauréates des olympiades internationales de mathématiques, est également maintenu et sera étendu aux bourses olympiques en physique en 2026.

Programme Médecine-Humanités

La Fondation poursuit activement la collecte de fonds pour pérenniser ce programme, financé exclusivement par le mécénat. Outre les dons des Alumni, trois mécènes y contribuent : la Fondation Bettencourt Schueller, la MGEN et AXA, qui a renouvelé son engagement pour la promotion 2025-2026.

Un nouveau mécénat du Fonds Qube Research and Technologies Charity Fund, conclu fin 2024, soutient également les programmes de bourses d'excellence, Femmes & Sciences et olympiques.

Chaires de mécénat et projets de recherche

L'ENS-PSL compte douze chaires de mécénat actives en 2025, avec des renouvellements prévus en 2026.

En 2025, plusieurs projets majeurs ont été lancés :

- ✓ la Chaire « Renault – Street Art », soutenue par le Fonds Renault pour l'Art et la Culture, visant à analyser et valoriser le rôle du Street Art dans la société contemporaine ;
- ✓ une convention avec Capgemini Consulting pour la création de l'Observatoire de l'impact de l'IA sur l'environnement, actif de 2025 à 2027 ;
- ✓ le mécénat de la Fondation La Ferthé, ayant contribué au programme Femmes et Sciences, à la valorisation du Fonds Gérard Toulouse (CAPHÉS), à la création d'un fonds sur l'Éthique de la Science et à la restauration de la salle historique de la Bibliothèque des Lettres de l'ENS-PSL ;
- ✓ une convention avec le Fonds Infravia pour la Recherche et l'Éducation (FIER), soutenant le programme MathAData, mené avec le Collège de France et le ministère de l'Éducation nationale, pour réactiver le lien entre mathématiques et défis concrets inspirés de l'intelligence artificielle.

Pour 2026, plusieurs chaires et projets seront initiés ou, nous l'espérons, seront renouvelés, renforçant ainsi les axes stratégiques de l'École en recherche, formation et impact sociétal :

- ✓ Chaire Mitsubishi Heavy Industries France : projet de renouvellement sur cinq ans ;
- ✓ Chaire d'anthropologie européenne (Fonds Notre Europe / Institut Jacques Delors) : projet de renouvellement pour un an ;
- ✓ Chaire Espace : projet de renouvellement pour deux ans ;
- ✓ Institut IA & Société et Observatoire de l'impact de l'IA sur l'environnement : projet de montée en puissance avec l'arrivée de deux à trois mécènes supplémentaires.

Dons des Alumni

Enfin, les fonds collectés auprès des Alumni en 2025 ont été, comme les années précédentes, fléchés vers le soutien aux normaliens et normaliennes, la recherche, le patrimoine et les bibliothèques.

La collecte annuelle a atteint 279 K€, soit près du double de la moyenne habituelle (150 K€). Ces fonds jouent un rôle essentiel, permettant d'initier de nouveaux programmes et de soutenir l'émergence de projets au sein de l'établissement.

1.5. POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES 2026

1.5.1 Politique RH de l'ENS-PSL

La politique RH de l'ENS-PSL couvre un champ d'intervention large permettant de répondre aux besoins de compétences de l'École et aux enjeux de développement des ressources humaines. Ancrée dans une démarche d'amélioration continue, elle peut être adaptée à diverses situations induites par le contexte général et la politique de notre ministère de tutelle.

Elle s'organise autour de plusieurs enjeux clés :

- ✓ la maîtrise de la masse salariale et la préservation d'une politique salariale dynamique et attractive,
- ✓ l'adaptation des compétences aux évolutions des organisations et des métiers,
- ✓ le développement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT),
- ✓ le renforcement de l'inclusion et de l'égalité professionnelle.

1.5.1 La maîtrise de la masse salariale et la préservation d'une politique salariale dynamique et attractive

Depuis trois ans, est notée une forte progression des dépenses de masse salariale en lien principalement avec l'ensemble des mesures salariales, qu'elles soient nationales ou locales, et les effets pluriannuels des campagnes de moyen.

Dans un contexte de tension budgétaire, l'École doit tenir compte des incertitudes notamment en matière de financement de la protection sociale complémentaire (PSC) et la nouvelle hausse de 4% du CAS pensions¹⁸ destinée à combler le déficit du régime des pensions de retraite des fonctionnaires.

Malgré ce manque de visibilité, l'École s'attache à maintenir une politique salariale et indemnitaire attractive tout en veillant à la maîtrise de la masse salariale et la soutenabilité budgétaire pluriannuelle de sa politique de l'emploi. En 2026, l'École proposera des grilles d'évolution salariale visant à assurer une trajectoire de carrière attractive, lisible et équitable pour l'ensemble des agents contractuels recrutés en CDI. Sur ce point, un travail a déjà été engagé avec les organisations syndicales représentées au Comité Social d'Administration de l'ENS-PSL.

En déficit depuis plusieurs exercices successifs, l'École doit assumer de fortes contraintes budgétaires majoritairement exogènes.

Malgré la dynamique de croissance des ressources propres (+2,8 M€ sur les recettes globalisées), il convient de contenir les dépenses pour rétablir l'équilibre comptable, en maintenant l'emploi comme priorité de l'établissement. Les marges de manœuvre sont réduites. Il est donc indispensable d'anticiper une trajectoire budgétaire qui tienne compte notamment de l'augmentation de la masse salariale induite par des décisions gouvernementales (+1,3 M€ pour le CAS pensions en 2026 et +515 K€ pour la PSC).

Pour l'École, l'enjeu est de garantir et de sécuriser le financement de la masse salariale sur le long terme en maîtrisant la progression des dépenses de personnels pour maintenir sa capacité d'investissement. Les ressources propres seront mobilisées au maximum pour financer une part importante de la campagne de

¹⁸ Compte d'affectation spéciale pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité.

moyens ainsi que les effets du glissement vieillesse technicité (GVT) dû à la progression de carrière des personnels et à l'amélioration des rémunérations (GVT estimé à 260 K€ pour 2026¹⁹).

Pour la construction du budget 2026, l'École anticipe une progression de la subvention pour charges de service public (SCSP) tenant compte de l'ensemble de ces paramètres.

La masse salariale de l'établissement pour 2026

Au regard des éléments de contexte suscités, la prévision de trajectoire budgétaire pour 2026 conduit à anticiper une enveloppe de masse salariale inférieure à celle de 2025.

La masse salariale inscrite au budget initial 2026 est calculée sur la base de la projection des agents présents (ou en cours de recrutement), des arbitrages de la campagne de moyens 2026, ainsi que des coûts induits par les mesures gouvernementales.

L'augmentation du point d'indice de 2023 compensé à 50%, les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC, ainsi que l'augmentation du CAS pension en 2026 compensé partiellement continueront d'avoir un impact important sur le budget de l'École.

Toutes les mesures partiellement compensées par l'État et l'augmentation générale des charges continuent de fragiliser la construction du budget et réduisent mécaniquement les marges de manœuvre nécessaires pour répondre aux besoins de compétences.

En matière de prévision de recettes et de dépenses, est prévue une subvention pour charges de service public (SCSP) qui augmente moins vite que les dépenses de personnels (le différentiel est de 2,34 M€ en 2026). L'École prévoit dès lors de mobiliser 7,2 M€ de ressources propres (+ 1,1 M€ par rapport à 2025) pour couvrir les dépenses de masse salariale État. Il s'agit de financer l'écart entre la masse salariale prévisionnelle et la subvention pour charge de service public prévisionnelle.

La masse salariale prévisionnelle 2026 s'établit à 104 678 188 €, dont 18 041 362 € de dépenses de personnel fléchées, essentiellement des contrats de recherche (105 194 221 € au budget initial 2025, dont 18 038 099 € de crédits fléchés en personnel).

Elle se partage selon deux ensembles, État et ressources propres et représente 68% des dépenses totales de l'École en 2026.

¹⁹ Moyenne sur trois années réalisée sur la base des chiffres fournis par la direction des affaires financières du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (hors élèves).

Les dépenses de masse salariale sur contrats de recherche

La masse salariale dédiée aux contrats de recherche représente un budget en ressources propres de 18 041 362 € (18 038 099 € au budget initial 2025 et 13 486 190 € au compte financier 2024).

Ces dépenses spécifiques correspondent à une prévision de consommation de 401 ETPT, en augmentation de 1% par rapport à 2025 (397 ETPT).

1.5.1.2 L'adaptation des compétences aux évolutions des organisations et des métiers

Fondée sur le développement d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, cette approche permet de mieux connaître les compétences métiers disponibles et nécessaires pour remplir les missions de l'École et anticiper les évolutions.

Il s'agit aussi de renforcer le pilotage de la gestion des ressources humaines pour mieux répondre aux besoins de compétences.

L'optimisation de l'allocation des moyens RH par la recherche de mutualisation est un des leviers pour répondre aux besoins tout en maîtrisant la masse salariale.

Diversification des modes de recrutement pour répondre aux besoins de compétences

Les fonctions support sont essentielles pour assurer la continuité et le fonctionnement de l'École (RH, finances, infrastructures et logistique, systèmes d'information, etc.). Or, si le recrutement par voie de concours reste le principe, le recours à l'emploi de CDD constitue un levier important pour assurer la continuité d'activités et de missions afin de répondre à certains besoins non pérennes ou saisonniers.

L'adaptation des compétences et la réponse aux besoins passent donc par une diversification des modes de recrutement. Le recours à l'emploi contractuel permet de répondre à certains besoins non pérennes ou saisonniers. Il s'agit aussi de pourvoir rapidement des postes pour pallier des situations difficiles du fait du départ non prévu d'un agent et assurer des missions centrales pour la poursuite des activités de la structure concernée.

Pour certaines fonctions support qui exigent des compétences techniques rares et pointues, le recours au CDI peut être envisagé et contribuer ainsi à sécuriser les parcours professionnels, conformément aux objectifs de la loi de transformation de la fonction publique.

En effet, face à un marché de l'emploi tendu et concurrentiel, à un manque d'attractivité des concours de la fonction publique, notamment sur des postes pérennes très qualifiés ou nécessitant des compétences rares, proposer des CDI permet d'attirer, de fidéliser et de faire monter en compétences des profils qualifiés sur des emplois clés et pérennes.

Le recours à des contractuels peut donc s'avérer incontournable pour maintenir la continuité de service notamment lorsqu'il n'est pas possible d'intégrer de nouveaux agents par la voie classique du recrutement.

Dans le cadre de son plan d'action HRS4R (Human Resources Strategy For Researchers), l'ENS-PSL doit élaborer une charte de recrutement des personnels contractuels. Ce document inclura un guide du recruteur et une grille de recrutement sera également proposée pour harmoniser progressivement les pratiques.

Politique en faveur de l'apprentissage

Malgré la baisse du soutien de l'Etat, l'ENS-PSL encourage l'insertion professionnelle par l'apprentissage qui constitue une opportunité pour l'ENS-PSL et pour l'étudiant ou l'étudiante qui pourra acquérir des compétences professionnelles tout en préparant un diplôme qualifiant.

Notre politique vise ainsi à transmettre des savoir-faire et à créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers exercés dans l'établissement.

En 2026, 9 supports de poste sont ainsi réservés à l'accueil d'apprentis.

1.5.1.3 Le développement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Depuis 2019, l'École s'est dotée d'une approche QVCT pour améliorer la qualité de vie et des conditions de travail des agents et favoriser l'attractivité de l'établissement.

En s'appuyant sur l'enquête « Qualité de vie et des conditions de travail à l'ENS-PSL » lancée auprès de l'ensemble des personnels en 2024, l'ENS-PSL proposera un nouveau plan d'action QVCT 2026-2028 réaffirmant son engagement en faveur d'un environnement de travail respectueux et porteur de sens pour l'ensemble des personnels. Il s'inscrit dans une logique d'amélioration continue visant à promouvoir le bien-être au travail, et à accompagner les transformations. Une attention particulière est portée à l'amélioration des conditions de travail des doctorantes et doctorants contractuels dans le respect d'un équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

Le déploiement des actions de ce plan débutera en 2026 après consultation du Comité social d'administration.

1.5.1.4 Le renforcement de l'inclusion et de l'égalité professionnelle

L'École inscrit ses actions dans une volonté de promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle.

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 fixe les dispositions relatives au plan d'actions que chaque établissement doit établir.

Le nouveau plan 2025-2028, adopté en 2025, poursuit les objectifs amorcés précédemment en intégrant les évolutions réglementaires, les retours d'expérience ainsi que les attentes exprimées lors des différents groupes de travail. Chaque action proposée a été pensée de manière concertée avec les représentants des organisations syndicales représentatives et l'ensemble des personnes mobilisées sur ces questions. L'évaluation régulière de la mise en œuvre des actions et la transparence des résultats obtenus seront également au cœur de cette démarche.

Adopté en 2025, le schéma directeur du handicap 2025-2028 répond à une obligation réglementaire et traduit l'engagement de l'École en faveur des personnes en situation de handicap. Le nouveau schéma directeur s'inscrit dans la dynamique engagée depuis plusieurs années. Il vise à consolider les actions pré existantes. Par ailleurs, il s'intègre dans la politique handicap ministérielle et s'articule avec les actions impulsées par l'Université PSL. Il montre la volonté de l'École à poursuivre une politique du handicap volontariste proposant une démarche couvrant un ensemble de champs tels que le recrutement, la qualité de vie au travail et le maintien dans l'emploi.

A noter que le taux d’emploi des personnels en situation de handicap a fortement progressé entre 2020 et 2024. Cela traduit la mise en œuvre effective de la politique handicap notamment lors des campagnes de moyens.

En 2026, l’accent sera mis sur le renforcement de la communication et le développement de l’accessibilité numérique notamment pour tous les nouveaux projets.

1.5.2 La campagne de moyens RH 2026

1.5.2.1 La stratégie RH en matière d’emplois

La campagne de moyens 2026 s’inscrit dans un contexte difficile marqué par de nombreuses incertitudes budgétaires.

Après plusieurs années de déficit, l’École se voit contrainte d’adopter une politique de recrutement très prudente. La campagne de moyens RH s’est inscrite dans un processus d’arbitrage rigoureux aligné à la fois sur les priorités de l’établissement et sur les exigences budgétaires de nos tutelles. Les moyens disponibles sont concentrés sur les besoins les plus critiques et les missions essentielles de l’École afin de garantir la continuité de service public. Une attention particulière est portée aux effets pluriannuels des arbitrages.

Toutefois, les éléments de cadrage sont sensiblement identiques à l’année précédente notamment en matière de recrutement handicap, de pistes de mutualisation à rechercher et de méthode d’analyse des besoins exprimés.

La démarche déployée a pour but de faciliter l’adéquation des ressources et des compétences aux besoins prioritaires en maîtrisant les équilibres budgétaires. Cette vision à long terme intègre la valorisation des compétences de chacun et l’accompagnement du développement des parcours professionnels.

Le nombre de recrutements a été déterminé en relation avec les départs à la retraite programmés, les mobilités sortantes, l’analyse des possibilités de mobilités internes, un renforcement de la mutualisation, les vacances définitives de postes et nos marges de manœuvre dans un contexte budgétaire contraint.

La prévision des départs en retraite pour 2026, basée sur les départs connus et la liste des agents ayant atteints la limite d’âge en 2026, limite les marges de manœuvre. Concernant les personnels BIATSS, 6 départs sont prévus sur l’année 2026 contre 7 en 2025. Cette estimation concerne principalement des postes de catégorie B et C et un seul en catégorie A. Pour les enseignants-chercheurs, 2 départs de titulaire sont prévus (3 en 2025).

Prévision de départs en retraite l'année 2026			
	Départs certains	Départs possibles Droits ouverts en 2026	TOTAL
Enseignants chercheurs	2		2
BIATSS CAT A	1		1
BIATSS CAT B	2		2
BIATSS CAT C	3		3
TOTAL	8	0	8

1.5.2.2 Les grandes tendances de la campagne de moyens 2026

Le dimensionnement de la campagne d'emplois 2026 prend en compte l'ensemble des demandes de toutes les structures de l'École, soit 208 demandes (220 en 2025, 215 en 2024 et 187 en 2023) à l'issue des dialogues de gestion : 134 demandes ont été satisfaites, soit environ 64% de l'ensemble des besoins exprimés (64% en 2025, 65% en 2024, 73% en 2023 et environ 60% en 2022 et 2021). Dans un contexte marqué par la contrainte des financements publics, l'évolution des besoins pédagogiques et scientifiques, il s'agit donc d'une mobilisation importante des moyens de l'École pour répondre aux besoins RH prioritaires.

Les demandes de postes BIATSS représentent 69% de la totalité des demandes contre 73% lors de la campagne 2025.

Les besoins de compétences déclarés par l'ensemble des structures de l'École ont été analysés en prenant en considération la dimension pluriannuelle de la politique de l'emploi ainsi que les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur l'École. Les arbitrages effectués permettent de garantir le pilotage et de contenir les dépenses de masse salariale pour revenir à l'équilibre en 2026. Cette démarche vise également à préserver les capacités de l'École pour assurer ses missions de recherche, d'enseignement, de pilotage ainsi que de vie de campus dans une dynamique d'évolution.

2026	Demande	Arbitrage favorable	% arbitrage favorable
Enseignant-Chercheur	65	39	60%
BIATSS	143	95	66%
TOTAL	208	134	64%

1.5.2.3 Les choix opérés au titre de l'arbitrage des ressources pour l'année 2026

A. L'emploi académique

Les arbitrages ont permis de satisfaire quatre demandes de postes de titulaires de PU (cf. Annexe 2 - Tableau 1) sur les 17 postes de PU et MCF demandés par les départements. Le remplacement de 3 départs en retraite associé à un repyramidage, démontre la détermination de l'École à préserver et développer, autant que possible, l'emploi académique.

35 postes de contractuels ont été arbitrés favorablement (32 en 2025). Ils correspondent à des renouvellements de postes d'enseignants contractuels, AGPR, ATER, maîtres de langue, etc. (cf. Annexe 2 - Tableau 3).

B. L'emploi BIATSS

Les choix opérés en matière d'emplois BIATSS visent à consolider l'ensemble des fonctions soutien et support relevant des périmètres de responsabilité de la Direction, des Départements et de la Direction générale des services.

Dans le cadre d'une trajectoire de stabilité des effectifs, l'École maintient son investissement sur l'emploi pour garantir la continuité pédagogique et assurer le fonctionnement de ses services et infrastructures.

L'analyse des besoins de compétences vise à préserver les capacités d'action de l'établissement. Pour faire face aux besoins prioritaires de compétences, 91 recrutements d'agents contractuels ont été arbitrés sur 115 demandes (cf. Annexe 2 - Tableau 4).

3 postes devraient être ouverts aux concours au titre de l'année 2026, dont 2 BOE²⁰ (cf. Annexe 2 - Tableau 2).

Les campagnes de concours menées au cours des cinq dernières années ont permis des repyramidages et des titularisations.

Le nombre limité de concours BIATSS observé cette année s'explique avant tout par un affaiblissement du vivier éligible au sein des services. En effet, les campagnes précédentes ont permis la promotion d'un grand nombre d'agents, soit par la voie des concours internes ou réservés, soit par avancement de corps.

Cette tendance, largement soutenue par les dispositifs exceptionnels issus de la LPR (10 changements de corps entre 2022 et 2025), a contribué à une revalorisation significative des parcours professionnels au sein des catégories B et A.

Le vivier de candidats remplissant désormais les conditions statutaires (ancienneté, niveau de fonctions, expérience) se trouve donc temporairement limité.

C. La synthèse des arbitrages

Les concours :

Concours EC	4
Concours BIATSS	3
Total	7

L'emploi enseignant chercheur par corps et nature de la demande (hors concours) :

	Création de poste (besoin pérenne)	Transformation de poste	Remplacement sur emploi pérenne	Besoin temporaire >12 mois ou prolongation (besoin non pérenne)	Besoin ponctuel (≤12mois)	TOTAL
Agrégé préparateur (AGPR)			12			12
ATER				13		13
Chercheur				1		1
Professeur des universités	1					1
Professeur junior ENS						0
Professeur associé (PAST)						0
Maîtres de langue			6			6
Lecteur langue						0
Enseignant contractuel				2		2
TOTAL	1	0	18	16	0	35

²⁰ BOE : concours ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (personnes en situation de handicap).

L'emploi BIATSS contractuel par corps et nature de la demande (hors concours, ouvertures à la mobilité) :

	Création de poste (besoin pérenne)	Transformation de poste	Remplacement sur emploi pérenne	Besoin temporaire >12 mois ou prolongation (besoin non pérenne)	Besoin ponctuel (≤12mois)	TOTAL
Adjoint technique	1		8	3	6	18
Assistant ingénieur		3	11	2		16
Ingénieur de recherche						0
Ingénieur d'études		1	7	2		10
Technicien			27	7	4	38
Apprenti				9		9
TOTAL	1	4	53	23	10	91

D. Le coût de la campagne de moyens 2026

Le cout des arbitrages positifs 2026 représente un impact sur la masse salariale de 2 928 895 € contre 3 267 856 € en 2025. Le nombre de postes pérennes reste stable grâce au remplacement progressif de tous les départs à la retraite.

Le coût des arbitrages issus de la campagne d'arbitrage 2026 se répartit comme suit :

	NB de demandes	Nb de demandes accordés	Moyen (MS 2026)	Moyen (MS 2027)
Sciences	56	35	791 056 €	1 226 667 €
Lettres	47	25	518 335 €	1 233 142 €
Direction	18	14	325 435 €	567 585 €
DGS	87	60	1 294 069 €	1 698 610 €
TOTAL	208	134	2 928 895 €	4 726 004 €

Un effort conséquent est ainsi consenti par l'École pour maintenir le niveau d'emploi et garantir la soutenabilité budgétaire des arbitrages en faisant porter majoritairement les dépenses d'investissement sur le fonds de roulement au profit de la masse salariale et des crédits de fonctionnement.

1.6. PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Le montant des recettes prévues au budget initial 2026 pour les crédits de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) versée par le CROUS de Paris est de 164 400 €. Nous anticipons un effectif de 2 740 étudiantes et étudiants avec une contribution de l'État de 60€ par étudiant, sachant que seuls 46 € par étudiants sont assurés²¹, mais que la contribution réellement versée par le CROUS est significativement supérieure²².

Une partie de cette somme est reversée à PSL pour financer les services mutualisés supports dédiés à la vie étudiante (Santé, Sport, Welcome Desk, Vie étudiante). Le montant du reversement est calculé sur la base de 34 € par étudiant, soit 93 160 €. Les normes comptables nous imposent de valoriser ce versement en « opération pour compte de tiers »²³. Ainsi, seules 71 240 € sont intégrées dans les recettes du budget de l'établissement (93 160 + 71 240 = 164 400).

Concernant la partie dépenses le « budget CVEC », elle est constituée du financement des SMS de PSL pour 96 130 €²⁴ ainsi que du montant des dépenses dédiées au fonds de soutien de développement de l'initiative étudiante (FSDIE), dont le montant a été arbitré par la direction à 116 500€, soit un budget CVEC pour l'établissement de 212 630€.

Le budget FSDIE comprend le financement des associations étudiantes et l'action sociale et doit représenter au moins 30% des recettes versées par le CROUS²⁵. Pour 2025, nous proposons un budget représentant 75% du montant des recettes versées par le CROUS, par la mobilisation des ressources propres de l'ENS-PSL à cet effet.

Une discussion menée par la Direction de la Vie Etudiante a eu lieu en commission de la vie étudiante et de campus permettant de proposer la programmation suivante des actions financées par la CVEC.

Créée en 2018, la CVEC est une contribution obligatoire instaurée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Elle vise à financer des actions dédiées à l'amélioration des conditions de vie étudiante dans cinq domaines principaux :

- ✓ Accompagnement social (bourses, aides d'urgence),
- ✓ Accès aux soins et prévention santé (services médicaux, sensibilisation),
- ✓ Développement sportif (activités sportives pour les étudiants),
- ✓ Culture et initiatives étudiantes (soutien aux projets et aux associations),
- ✓ Amélioration de la qualité de vie des campus (logement, restauration).

La répartition des crédits CVEC est encadrée par une gouvernance partagée, avec une validation par le conseil d'administration.

Ainsi, la Direction de la vie étudiante collecte les besoins des associations étudiantes et des services, analyse et porte les propositions lors de la commission des études et de la vie étudiante et de campus (CEVEC).

²¹ Article D841-5 du code de l'éducation.

²² Pour mémoire, le versement du CROUS de Paris était de 198 594 € en 2025 (pour 2024-2025 avec 2 740 étudiants, soit 72,48 € par étudiants) et 199 179€ en 2024 (2 682 étudiants à 74,26€ par étudiants).

²³ Tableau 5 de la liasse budgétaire.

²⁴ A l'identique de ce qui est pratiqué pour les recettes, les dépenses pour les SMS de PSL sont valorisées en opérations pour compte de tiers

²⁵ Article D841-11 du code de l'éducation.

Les critères de répartition du FSDIE est réalisée entre deux axes principaux :

- ✓ Action sociale : Pour soutenir les étudiants en difficulté et favoriser l'inclusion.
- ✓ Projets étudiants : Pour encourager les initiatives portées par les associations et les collectifs.

La répartition proposée du budget FSDIE est la suivante : 85 000 € pour l'action sociale et 31 500€ pour le financement de projets étudiants, à l'identique du budget initial 2025.

2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES

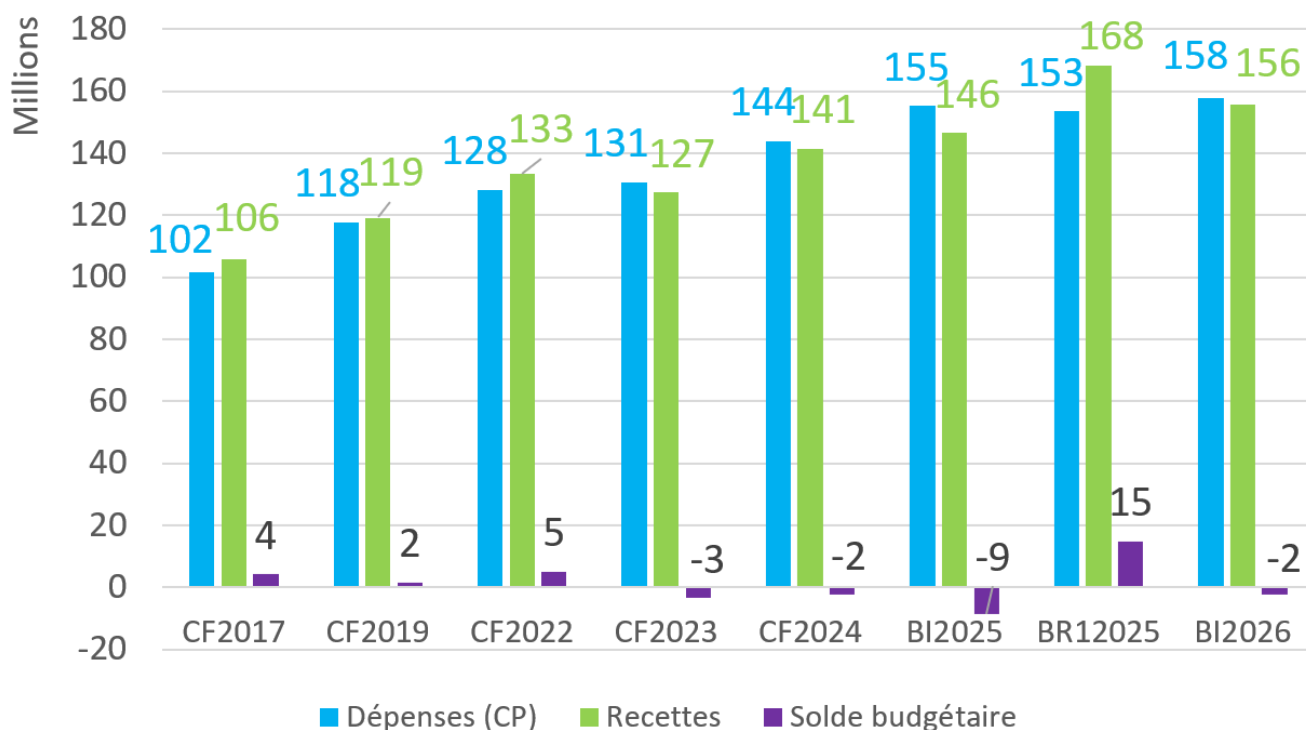
Dépenses (M€)	CF 23	CF 24	BI 25	BR1 25	BI 26	Recettes (M€)	CF 23	CF 24	BI 25	BR1 25	BI 26
Personnel	95,18	97,98	105,19	104,64	104,68	Globalisées	108,83	113,02	115,61	119,01	118,38
Fonctionnement	30,71	37,80	40,51	40,94	41,47	Fléchées	18,45	28,46	30,85	49,15	37,16
Investissement	4,84	8,12	9,48	7,86	11,67						
Total Dépenses	130,73	143,89	155,19	153,44	157,82	Total Recettes	127,28	141,48	146,46	168,16	155,54
Excédent				14,72		Déficit	3,45	2,41	8,72		2,28

Dépenses : crédits de paiements (CP)

La trajectoire budgétaire de l'École, constatée depuis 2017, reste fortement à la hausse, tant en recettes (+50 M€, soit +47%) qu'en dépenses²⁶ (+56 M€, soit +55%). La tendance plus récente, constatée depuis 2023, reste significative, avec +28 M€ en recettes (+22%) et +27 M€ en dépenses (+21%).

Après un excédent budgétaire présenté en BR12025 (+14,7 M€), l'établissement présente en 2026 un déficit budgétaire (-2,3 M€) qui est la conséquence de son programme d'investissements, valorisé par un schéma pluriannuel de stratégie immobilier 2024-2028 de 82 M€, dont 45 M€ de financements externes obtenus. Il prévoit aussi un cinquième déficit comptable successif, dans une trajectoire assumée de retour à l'équilibre percutée par de nouvelles mesures salariale décidées par le ministère dont la charge revient aux établissements.

Evolution des autorisations budgétaires
(2017-2026)



Les causes des déficits comptables sont exogènes et connues depuis 2022 et ont fait l'objet de développement supra (cf. 1.1 1.1 Trajectoire de retour à l'équilibre) : non compensation des mesures salariales de l'État,

²⁶ Les dépenses sont ici exprimées en crédits de paiements (CP).

hausse des coûts liée à l'inflation et la hausse du SMIC, deux chantiers comptables et une mesure transitoire impactant les élèves fonctionnaires.

Compte tenu de l'importance des causes exogène sur le déficit comptable, il nous semblait important de rappeler dans les deux tableaux ci-dessous leurs évolutions sur les précédents exercices.

Evolution de la masse salariale décidée par l'État prise en charge par l'ENS-PSL :

Evolutions de la masse salariale à la charge de l'ENS-PSL (non financée par l'Etat)	2021	2022	2023	2024	BI2025	BR12025 (prévu)	BI 2026 (prévu)
Mesure SMIC élève	50 776	521 258	880 518	826 467	367 018	367 018	826 467
Coût augmentation point d'indice +3,5% 1er juillet 2022 élèves		1 104 760					
Mesures Guérini			1 200 695	868 426	868 425	868 426	868 426
+4% charges pension civile 1er janvier 2025					1 289 749		
+4% charges pension civile 1er janvier 2026							643 619
Protection sociale complémentaire au 1er mai 2026							
Total masse salariale à charge ENS	50 776	1 626 018	2 081 213	1 694 894	2 525 193	1 235 445	2 338 512
dont total élèves	50 776	991 371	1 388 640	1 267 761	808 312	808 312	1 611 644
dont total autres agents	0	634 647	692 573	427 132	1 716 880	427 132	726 868

En 2026, l'École prévoit de mobiliser 2,34 M€ de ressources propres pour compenser les mesures décidées par le gouvernement, dont 826 K€ pour les mesures « SMIC » des élèves fonctionnaires, 868 K€ pour les mesures Guérini et 643 K€ pour la hausse 2026 de la charge patronale. Le montant pour les seuls élèves fonctionnaires représente 1,6 M€.

Evolution des coûts pour les dépenses de fonctionnement de l'École :

Dépenses	exécuté 2022	exécuté 2023	exécuté 2024	BI2025	BI2026	2026-2025	2026-2022
Fluides	2 153 821	3 755 092	3 887 668	2 980 000	3 034 000	54 000	880 179
Nettoyage	654 273	777 325	806 768	1 200 000	1 250 000	50 000	595 727
Gardiennage	730 364	912 338	1 350 923	1 037 875	1 151 000	113 125	420 636
Maintenance	1 040 696	956 068	1 773 844	1 178 020	1 341 460	163 440	300 764
Allocation retour emploi	625 774	447 323	385 855	308 425	884 000	575 575	258 226
Applications informatiques	502 461	383 131	564 204	394 250	735 436	341 186	232 975
Denrées alimentaires	527 000	565 000	708 000	708 000	648 000	-60 000	121 000
Collecte déchets	244 625	79 804	147 269	104 952	211 500	106 548	-33 125
Système sécurité incendie	86 925	72 503	171 640	132 000	191 000	59 000	104 075
Accueil	107 177	108 038	113 554	120 000	141 000	21 000	33 823
Surcoût concours	0	0	0	47 000	98 000	51 000	98 000
TOTAL Dépenses	6 673 115	8 056 622	9 909 726	8 210 522	9 685 396	1 474 874	3 012 281
SCSP fonctionnement	13 574 957	13 386 802	12 126 081	12 026 081	12 126 081	100 000	-1 448 876
SCSP - Dépenses	6 901 842	5 330 180	2 216 355	3 815 559	2 440 685	-1 374 874	-4 461 157

En 2022, quand l'ENS-PSL avait payé ses principales dépenses, elle disposait de 6,9 M€ de SCSP de fonctionnement à répartir entre les budgets des différentes structures²⁷. En 2026, il ne reste plus que 2,4 M€ de SCSP disponible à répartir entre les structures une fois les principales dépenses budgétées.

Les modalités de présentation des prévisions budgétaires 2026, proposée ci-dessous, suivent les préconisations de la circulaire annuelle commune de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction du Budget relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et opérateurs de l'État. Elles consistent à mettre en exergue les enjeux budgétaires et comptables annuels, tout en se référant aux agrégats principaux de la gestion financière. Ainsi seront successivement décrits les autorisations budgétaires limitatives, puis l'équilibre financier prévisionnel et enfin l'analyse de la soutenabilité financière de l'établissement.

2.1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

Conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique²⁸, les autorisations limitatives concernent tant les emplois (§ 2.1.1) que les crédits budgétaires (§ 2.1.2) dont est précisé le détail des dépenses par destination et des recettes par origine (§ 2.1.3)

2.1.1. Tableau des autorisations d'emplois

Pour mémoire, les plafonds d'emplois État et établissement²⁹, exprimés en équivalent temps plein travaillé annuel (ETPT)³⁰, sont des plafonds d'effectifs soumis au vote du conseil d'administration de l'ENS-PSL.

Le plafond établissement est composé, d'une part, d'un plafond État, qui représente la prévision d'effectif sur les emplois notifiés par l'État au sein de la subvention pour charges de service public (SCSP). D'autre part, d'un plafond ressources propres déterminé par l'établissement en fonction des effectifs rémunérés sur les ressources propres de l'École. En plus d'un volant « politique de l'École », constitué par des recrutements réalisés par l'ENS-PSL sur ses ressources propres (dont les contrats doctoraux de PSL, ainsi que les CDSN financés par les autres Écoles normales et ceux de l'École Polytechnique), y figurent les effectifs financés par les contrats de recherche et le mécénat.

Le nombre total d'emplois, représentant notre prévision de consommation, s'établit à 1 887 ETPT contre 1 918 ETPT au budget initial 2025 soit une variation de -31 ETPT. Cette variation du plafond d'emplois s'explique principalement par celle la variation d'effectifs des élèves fonctionnaires (-26 ETPT). Les autres variations relèvent d'une meilleure capacité à prévoir les effectifs entre les plafonds ou les catégories et nature d'emplois et à une prévision de recrutement sur les emplois BIATSS impactée par les difficultés à pourvoir rapidement certains postes vacants.

Concernant l'évolution des effectifs d'élèves fonctionnaires, et comme développé infra, nous avons constaté en 2024 et en 2025 une surconsommation due à une diminution des congés sans traitement. L'analyse réalisée

²⁷ Pour mémoire, nous avons bénéficié d'une dotation spéciale de 1,2 M€ en 2022 et 1 M€ en 2023, notamment pour compenser le surcoût des fluides

²⁸ Son article 58 relative à la comptabilité budgétaire, notamment, indique que : « La comptabilité budgétaire retrace l'ouverture et la consommation des autorisations d'engager et de payer, ainsi que l'enregistrement des recettes autorisées. Elle permet de rendre compte de l'utilisation des crédits et, le cas échéant, des emplois mis à la disposition des ordonnateurs, conformément à la spécialisation de ces crédits et de ces emplois. ». Son article 175 le complète ainsi : « Le budget comprend : Les autorisations budgétaires constituées des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant... ».

²⁹ Présent sur le tableau 1 – tableau des emplois de la liasse budgétaire.

³⁰ Un agent à 80% présent six mois dans l'année décompte 0,4 ETPT (équivalent temps plein travaillé annuel).

conclue que cette surconsommation est transitoire, du fait d'une triple constance : les effectifs recrutés, le nombre d'inscrits en formation et le nombre de mois rémunérés. De plus, elle est la conséquence de décisions prises par les élèves fonctionnaires, donc difficilement prévisible. Enfin elle s'articule avec des projets pédagogiques individuels, souvent liés à un calendrier universitaire, par nature distinct de l'annualité budgétaire. Des ajustements seront donc réalisés, le cas échéant, lors des budgets rectificatifs.

Ces plafonds vont être soumis à l'avis du comité social d'administration du 4 décembre 2025. L'avis sera porté à la connaissance du conseil d'administration lors de la présentation du présent budget.

Le plafond notifié par l'État est de 1 389 ETPT, équivalent à celui du BI2025. Nous avons une diminution de 10 ETPT par rapport au BR12025, car les 10 emplois supplémentaires d'élèves fonctionnaire attribués par le ministère en avril 2025 ne concernaient que l'exercice 2025.

2.1.2. Tableau des autorisations budgétaires

Le tableau n°2 – autorisation budgétaires présente les prévisions en recettes³¹ d'une part, les autorisations d'engagement et crédits de paiement³² d'autre part.

2.1.2.1. Tableau détaillé des recettes budgétaires

Selon le cadre réglementaire découlant de la GBCP, la construction du budget 2026 s'effectue en matière de recettes par l'analyse :

- ✓ des prévisions d'encaissements, qui peuvent porter sur des recettes d'investissement ou de fonctionnement, y compris sur des créances antérieures à l'exercice ;
- ✓ de la nature, globalisée ou fléchée, des recettes : les recettes fléchées correspondent aux opérations pour lesquelles le financement est dédié à des actions spécifiques, comme, principalement, les contrats de recherche et de mécénat mais aussi les opérations relevant du CPER³³.

	Compte financier 2023	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Ecart BI2026 / BI2025
TOTAL GENERAL	127 279 755	141 482 404	146 463 408	155 539 121	9 075 713
Recettes globalisées	108 825 672	113 019 565	115 609 943	118 381 389	2 771 446
SCSP	96 325 071	96 544 895	98 249 766	100 636 320	2 386 554
Autres financements de l'Etat	100 000	142 600	22 500	22 500	0
Fiscalité affectée	183 853	57 000	67 600	71 240	3 640
Autres financements publics	2 241 111	3 523 823	2 678 400	2 182 000	-496 400
Recettes propres	9 975 637	12 751 247	14 591 677	15 469 329	877 652
Recettes fléchées	18 454 083	28 462 838	30 853 465	37 157 732	6 304 267
Financements de l'Etat fléchés	3 691 700	220 493	145 992	236 449	90 457
Autres financements publics fléchés	14 642 603	26 693 582	25 452 397	32 384 879	6 932 482
Recettes propres fléchées	119 780	1 548 764	5 255 076	4 536 404	-718 672
dont globalisées - ressources propres	12 500 601	16 474 670	17 360 177	17 745 069	384 892
dont fléchées - contrat de recherche	13 754 083	28 312 838	28 153 465	34 957 732	6 804 267
dont fléchées - CPER	4 700 000	150 000	2 700 000	2 200 000	-500 000

³¹ L'article 205 relatif à la comptabilisation des recettes budgétaires dispose que « les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées »

³² L'article 180 du décret précité dispose : « Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice ».

³³ Contrat de Plan État-Région.

Le montant total des recettes budgétaires est porté pour 2026 à 155,5 M€, soit une augmentation de +9,1 M€ par rapport au budget initial 2025 (BI2025), qui se répartit entre +2,8 M€ pour les recettes globalisées et +6,3 M€ pour les recettes fléchées et prouve l'attention portée par l'École sur l'ensemble de ses recettes.

La comparaison avec l'exécution 2024 et les exercices antérieurs reste un exercice pertinent pour percevoir le dynamisme de nos recettes. Ainsi, sur nos ressources propres³⁴, nous atteignons une prévision de 17,8 M€, quand nous avons exécuté 16,5 M€ en 2024, comprenant 1,6 M€ de report de l'exercice 2023, soit un montant de recettes 2024 (hors report) de 14,9 M€. La hausse est donc de +1,3 M€ (+8%), voire de 2,9 M€ hors report de crédits (+19%). Il convient de rappeler que le montant de référence de nos ressources propre était de 14 M€ en 2021 et 2022 (soit une prévision 2026 une hausse de 27%) et qu'elles représentaient autour de 10 M€ sur les exercices 2017 à 2019, ce qui représente, pour la prévision 2026, une hausse de près de +80% sur neuf ans.

Sur les contrats de recherche et le mécénat, la prévision est de 35 M€, contre une exécution en 2024 de 28,3 M€, soit une hausse de +23%. L'exécution de référence sur 2021-2022 était de 21,2 M€ (+51%) et celle entre 2017-2019 était de 19,3 M€, soit +12,7 M€ ou +66%.

A- Les recettes globalisées

Indépendamment de la variation de SCSP (+2,39 M€) dont le détail est indiqué ci-après, les recettes globalisées présentent une variation de +385 K€ : +4 K€ sur la fiscalité affectée, -496 K€ sur les autres financements publics et +878 K€ sur les recettes propres.

Pour les autres financements de l'État : la subvention récurrente de la DGESCO³⁵ est maintenue à 22,5 K€ comme en 2025.

En ce qui concerne la fiscalité affectée (+4 K€) : elle correspond à la recette attendue au titre de la CVEC³⁶ de 71 K€, évaluée sur la base de 2 740 étudiants, avec un reversement par le CROUS de Paris de 60 € par étudiants (164 400 €), dont 34 € sont reversés à PSL³⁷ au titre des quatre SMS Vie étudiante ($2\,740 * 34 = 93\,160$ €), soit 71 240 € ($164\,400 - 93\,160$) ;

Les prévisions des autres financements publics sont évaluées à près de 2,2 M€, soit une diminution de -496 K€ pour deux raisons principales :

- ✓ le préciput de l'ANR diminue de -340 K€, alors que les résultats obtenus sont très bons et que le préciput ANR présente une hausse de 83% en deux ans (il est passé de 1 M€ en 2022 à 1,9 M€ en 2024), tandis que nous prévoyons pour 2025³⁸ la même performance qu'en 2024. Or, le préciput ANR était auparavant versé sur trois ans. Il est aujourd'hui versé sur cinq ans en raison des « mesures de lissage » prises par l'ANR suite à la diminution de leur budget,
- ✓ la part hébergeur (CNRS et INSERM) qui diminue de -241 K€, au regard de l'exécution moindre qu'attendu sur la part CNRS en 2025 (principe de prudence dans l'évaluation des recettes).

Les recettes propres sont estimées à 15,5 M€, en augmentation de +878 K€ par rapport au budget initial 2025. La principale augmentation vient des frais de gestion (2,4 M€ en 2026 soit +672 K€ hors mesures votées lors du conseil d'administration du 7 octobre 2025 sur l'actualisation des taux de frais de gestion), en raison d'une meilleure connaissance du montant des frais de gestion de nos contrats de recherche (autour de 700 K€

³⁴ Les ressources propres sont calculées en prenant la totalité de recettes globalisées hors subvention pour charges de service public.

³⁵ Direction Générale de l'Enseignement Scolaire.

³⁶ Contribution de Vie Étudiante et de Campus.

³⁷ Ce reversement apparaît dans les opérations pour compte de tiers (tableau 5 de la liasse budgétaire).

³⁸ En 2026, le préciput de l'ANR versé tiendra compte des ANR obtenues en 2025 et les années antérieures.

l'année de signature des nouveaux contrats budgété en 2024 et 2025, avec un montant identique prévu en 2026), des frais de gestion spécifiques en 2026 à hauteur de 536 K€ (justification sur deux ERC et solde attendu de PSL sur le remboursement de deux projets EUR), 270 K€ de part laboratoire au titre des contrats ANR 2025 (identique à 2024), ainsi que 200 K€ de recettes attendues au titre des frais de gestion issus des contrats obtenus par la Fondation de l'ENS.

Les recettes liées à la mise à disposition des locaux s'établissent à 866 K€, soit +181 K€ par rapport à 2025, avec une hausse de +90 K€ à l'Université Paris Cité pour le site de Montrouge (refacturation gaz et gardiennage) et une hausse de +60 K€ pour l'École d'économie de Paris pour la location du bâtiment Oïkos (site de Jourdan).

L'évolution des recettes des contrats doctoraux (+166 K€ pour PSL et -54 K€ pour les autres ENS et Polytechnique) suit la variation des effectifs salariés de l'ENS-PSL, ainsi que l'évolution du financement des contrats doctoraux prévue par la Loi de Programmation de la Recherche.

La restauration présente une hausse de +140 K€ au regard de l'évolution des recettes en 2025 et des refacturations réalisées auprès des partenaires extérieurs.

Concernant les mesures votées au début de l'exercice 2025 sur les droits d'inscriptions, et la tarification de l'hébergement et des bibliothèques, l'évolution est de +138 K€ par rapport au BI2025 (+524 K€ sur l'hébergement, +541 K€ sur les droits d'inscription, +100 K€ sur les inscriptions bibliothèque (hors étudiants) et -1 000 K€ sur les nouvelles recettes 2025.

Deux diminutions sont néanmoins présentes sur ce budget initial : -262 K€ au titre de la participation des structures aux contrats doctoraux, mesure suspendue en 2026 compte tenu de la complexité de sa mise en œuvre et -314 K€ au titre des autres recettes propres, dont -200 K€ au seul titre d'un financement obtenu pour les travaux de raccordement du campus Jourdan (hors bâtiment Oïkos) au réseau de chaleur de la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), ce qui nous permet de consommer moins de gaz et d'améliorer le bilan carbone de l'établissement.

Le détail des recettes globalisées inscrites au budget initial 2026 se trouve dans le tableau ci-après :

	Exécuté 2023	Exécuté 2024	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Ecart BI2026 - BI2025
Recettes globalisées	108 825 672	113 019 565	115 609 933	118 381 389	2 771 456
SCSP	96 325 071	96 544 895	98 249 766	100 636 320	2 386 554
Autres financements de l'État	100 000	142 600	22 500	22 500	0
Fiscalité affecté - CVEC	183 853	57 000	67 600	71 240	3 640
Sous-total Autres financements publics	2 241 111	3 523 823	2 678 400	2 182 000	-496 400
Préciput ANR	1 289 246	1 688 147	1 640 000	1 300 000	-340 000
Part Hébergeur (CNRS / INSERM)	689 842	942 274	936 000	695 000	-241 000
Contrats doctoraux PSL et autres CD	0	383 210	0	0	0
Bourses international / Erasmus	0	150 164	0	0	0
Autres	262 023	360 028	102 400	187 000	84 600
Sous-total Recettes propres	9 975 637	12 751 247	14 591 667	15 469 329	877 662
Contrats doctoraux PSL	2 151 698	1 845 700	3 107 900	3 274 040	166 140
Hébergement	2 392 101	2 227 741	2 547 200	3 071 000	523 800
Frais de gestion	1 129 548	1 561 053	1 752 277	2 424 560	672 283
Contrats doctoraux (CDSN autres ENS et X)	566 004	1 685 874	1 090 600	1 036 167	-54 433
Restauration	714 148	999 495	870 000	1 010 000	140 000
Prestations de laboratoires	488 000	1 119 421	883 000	883 000	0
MàD Locaux	651 000	627 675	685 211	865 902	180 691
Droits d'inscription	607 529	721 710	670 000	1 184 000	514 000
Remboursement engagement décennal	139 675	428 343	350 000	350 000	0
Participations aux contrats doctoraux	0	0	262 000		-262 000
Participations aux concours	70 847	355 641	260 000	260 000	0
Mise à disposition de personnel	304 852	545 738	35 000	246 000	211 000
Inscriptions Bibliothèque (hors étudiants)	0	0	0	100 000	100 000
Taxe d'apprentissage	1 300	169 494	70 000	70 000	0
Éditions	45 372	59 289	65 000	65 000	0
Bourses international / Erasmus	293 023	542	0	0	0
Nouvelles recettes 2025	0	0	1 000 000	0	-1 000 000
Autres	420 540	403 531	943 479	629 660	-313 819

- ✓ La subvention pour charges de service public (SCSP) :

Le tableau suivant donne le détail de la prévision de SCSP pour 2026.

SCSP	notification intermédiaire 2025	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Variation BI2026 / BI2025
Fonctionnement	12 704 966	12 932 982	12 810 481	-122 501
<i>dont sécurité et accessibilité</i>	0	200 000	100 000	-100 000
<i>dont concours</i>	487 837	487 837	487 837	0
<i>dont LPR Moyens laboratoires</i>	568 978	568 978	568 978	0
<i>dont IUF</i>	138 750	161 250	138 750	-22 500
<i>dont vie étudiante et handicap étudiant</i>	32 999	33 000	32 999	-1
Masse salariale	85 765 243	85 316 784	87 825 839	2 509 056
<i>dont revalorisation point d'indice (2022)</i>	2 097 784	2 097 784	2 097 784	0
<i>dont mesures Guerini (2023)</i>	862 686	862 686	862 686	0
<i>dont mesures SMIC élèves</i>	1 190 710	1 650 159	1 190 710	-459 449
<i>dont CAS Pension 2025 (+4%)</i>	1 289 749	0	1 289 749	1 289 749
<i>dont CAS Pension 2026 (+4%)</i>	0	0	643 619	643 619
<i>dont Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i>	0	0	378 600	378 600
<i>dont mesures LPR 2021-2023</i>	503 405	503 485	503 405	-80
<i>dont mesures LPR 2024</i>	199 623	199 114	199 623	509
<i>dont mesures LPR 2025</i>	176 505	160 000	176 505	16 505
<i>dont mesures LPR 2026</i>	0	0	0	0
<i>dont CDSN LPR 2021-2023</i>	1 265 326	1 265 326	1 265 326	0
<i>dont CDSN LPR 2024</i>	411 803	413 421	411 803	-1 618
<i>dont CDSN LPR 2025</i>	662 191	664 834	662 191	-2 643
<i>dont CDSN LPR 2026</i>	0	0	669 686	669 686
<i>dont revalorisation point d'indice CDSN (2022)</i>	332 426	332 426	332 426	0
<i>dont IUF</i>	136 955	136 955	136 955	0
<i>dont transfert 2 PR UPC - 13 postes</i>	0	260 000	260 000	0
Total SCSP	98 470 209	98 249 766	100 636 320	2 386 555

La SCSP inscrite au BI2026 à hauteur de 100,6 M€ est en augmentation de +2 387 K€ par rapport à celle inscrite au BI2025. Elle prend en compte cinq évolutions majeures entre les deux budgets initiaux :

- ✓ +1,29 M€ pour financer le Compte d'Affectation Spécial (CAS) dédiée à la pension civile en 2025 (absent au BI2025, mais notifié depuis et inscrit au BR12025),
- ✓ +644 K€ au titre de la nouvelle augmentation pour le CAS Pension 2026 financée à 50%,
- ✓ +379 K€ au titre du financement à 100% de la protection sociale complémentaire pour les agents payés par l'État (à partir du mai 2026),
- ✓ +670 K€ pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens, en raison de la hausse du financement des contrats doctoraux prévue en 2026 selon l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel (mesure de la Loi de Programmation pour la Recherche),
- ✓ -459 K€ au titre du financement des mesures SMIC pour les élèves fonctionnaires, en l'absence d'information du ministère sur le sujet et compte tenu du contexte budgétaire. Néanmoins, nous continuerons de porter globalement le sujet de la non-compensation des mesures salariales auprès du ministère, au premier rang de laquelle figure les élèves fonctionnaires.

En dehors de l'évolution du salaire des contrats doctoraux, aucune autre mesure prévue dans la Loi de Programmation pour la Recherche pour les personnels enseignants ou BIATSS n'est prévue en termes de financement par l'État en 2026.

B- Les recettes fléchées

Les prévisions de recettes fléchées sont portées à 37,2 M€, soit une augmentation de +6,3 M€ par rapport au BI2025.

Cette évolution s'explique par une hausse des recettes sur les contrats de recherche et de mécénat qui sont estimés à 35 M€, soit +6,8 M€ (cf. infra), ainsi qu'une baisse de -0,5 M€ sur les recettes attendues pour le CPER, estimées à 2,2 M€.

Les recettes ici inscrites correspondent en particulier aux prévisions découlant des différentes conventions et contrats de recherche en cours à l'École. Elles ressortent de la programmation pluriannuelle désormais intégrée dans le nouveau système d'information (SIFAC) : celle-ci devra être ajustée de l'exécution constatée à l'issue de la clôture 2025.

Une vision simplifiée des recettes sur les contrats de recherche³⁹, en complément des développements précédents (cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche supra), nous apporte plusieurs enseignements concernant cette évolution de +6,8 M€ :

Recettes fléchées contrats de recherche et mécénat simplifié (hors CPER)	Exécuté 2023	Exécuté 2024 (retraité)	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Variation BI2026 / BI2025
ANR invest d'avenir	3 034 851	3 027 870	10 181 840	13 966 298	3 784 458
ANR hors invt avenir	3 694 595	4 595 420	4 329 416	4 895 708	566 292
Subventions UE	2 001 533	7 499 970	2 614 048	3 529 401	915 353
Subventions Région	1 436 661	3 129 989	3 420 241	3 226 311	-193 930
Autres recettes	3 586 443	10 059 590	7 607 920	9 340 014	1 732 094
Total	13 754 083	28 312 838	28 153 465	34 957 732	6 804 267

Les financements de l'ANR représentent 54% de nos prévisions budgétaires en 2026, dont 40% provient des financements du « programme investissement d'avenir » (PIA). L'ANR, en dehors de ces programmes (notamment les appels à projets génériques) représente 14% de nos prévisions de recettes. L'Union européenne, comme la Région, représentent des partenaires significatifs avec 10% de nos recettes fléchées pour chacun.

L'évolution des financements PIA présente la plus forte évolution, soit +11 M€ entre 2023 et 2026. Au préalable, il convient de rappeler que la mise en place de SIFAC a entraîné en 2023 et en 2024 le report de recettes de plusieurs millions d'euros d'un exercice vers le suivant, ce qui ne facilite pas la comparaison. Par ailleurs, les exercices 2023 et 2024 se caractérisent par l'atterrissage des LABEX, tandis que nous attendions en 2025 des versements exceptionnels de PSL concernant les deux EUR (FrontCog et Translitterae), ce qui contribue à afficher un écart important entre prévisions 2025 et les exécutions des années précédentes, sous estimées. En outre et pour 2026, sont attendus le déploiement des grands programmes de PSL (+2,5 M€), de la Paris School of AI (+800 K€) des PEPR (990 K€, soit +440 K€), des versements attendus sur deux EQUIPEX (+3,3 M€), ainsi qu'un dernier versement sur l'EUR Translitterae (de l'ordre d'1,1 M€).

³⁹ Pour une vision détaillée, vous pouvez consulter le tableau 3 – tableau des recettes par origine.

L'ANR (hors investissement d'avenir) continue sa croissance, avec une prévision à 4,9 M€ (+0,6 M€). Globalement, nous constatons la budgétisation de 1,4 M€ de recettes par vague de contrats obtenus, réparties sur une trentaine de lauréat, stable depuis 2023.

Concernant le financement de l'Union Européenne, nous anticipons une hausse de +0,9 M€ avec un montant de recettes attendues de 3,5 M€, principalement pour le financement de quatre ERC (COG Iquake, DANCINGFOOL, DREAM et HISCORE), ainsi que, dans une moindre mesure, pour quatre Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA). Par ailleurs, nous espérons obtenir les fruits, en 2026, du nombre important de montage de projet réalisés en 2025 (notamment 10 ERC, cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche).

Sur les financements en provenance de la Région, nous prévoyons une recette de 3,2 M€, en légère diminution de -0,2 M€. Les DIM présentent une diminution significative (-1,2 M€ en 2026 par rapport à 2025), mais nous avons prévu en 2026 un financement CPER (+1,2 M€ pour le projet IMF NMR), ainsi qu'un projet SESAME dédié aux équipements et plateformes scientifiques (+540 K€ pour le projet PARISDYN).

Enfin, concernant les autres recettes fléchées, dont la prévision s'établit à 9,3 M€, en hausse de +1,7 M€. Cet ensemble est par nature très hétérogène, et contient plus d'une centaine de contrats. Si les contrats avec les fondations se maintiennent autour de 2,2 M€, tout comme les contrats industriels (hors ANR) à 1 M€, cette hausse reflète majoritairement les recettes attendues sur les nouveaux contrats qui seront signés au cours de l'année 2026, dont les recettes seront réparties au fur et à mesure de leur budgétisation au cours de l'exercice.

2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires

Autorisation d'engagement	CF 23	CF 24	BI 25	BI 26	BI26 / BI25	Crédits de paiement	CF 23	CF 24	BI 25	BI 26	BI26 / BI25
Personnel	95,18	97,98	105,19	104,68	-0,52	Personnel	95,18	97,98	105,19	104,68	-0,52
Globalisé	81,99	84,50	87,16	86,64	-0,52	Globalisé	81,99	84,49	87,16	86,64	-0,52
Fléché	13,19	13,48	18,04	18,04	0,00	Fléché	13,19	13,49	18,04	18,04	0,00
Fonctionnement	39,98	38,67	41,30	41,37	0,07	Fonctionnement	30,71	37,80	40,51	41,47	0,96
Globalisé	21,35	20,28	17,45	18,78	1,32	Globalisé	17,16	19,82	16,95	18,93	1,98
Globalisé CDSN	10,64	9,87	11,11	11,68	0,57	Globalisé CDSN	7,14	10,31	11,11	11,68	0,57
Fléché	7,99	8,52	12,74	10,91	-1,82	Fléché	6,41	7,67	12,45	10,86	-1,59
Investissement	4,28	5,90	7,48	8,15	0,67	Investissement	4,84	8,12	9,48	11,67	2,19
Globalisé	2,47	3,68	4,28	5,85	1,57	Globalisé	3,23	3,48	4,41	6,33	1,92
Fléché	1,80	2,23	3,20	2,29	-0,91	Fléché	1,62	4,63	5,07	5,34	0,27
Total AE	139,44	142,55	153,97	154,19	0,22	Total CP	130,73	143,89	155,19	157,82	2,64
dont Globalisé	116,46	118,31	120,00	122,95	2,95	dont Globalisé	109,52	118,11	119,63	123,58	3,95
dont Fléché	22,98	24,23	33,97	31,25	-2,73	dont Fléché	21,21	25,79	35,56	34,24	-1,32

en M€

en M€

Les prévisions de dépenses pour le BI2026 sont proches des prévisions du BI2025 et s'élèvent à 154,2 M€ pour les autorisations d'engagement (AE), en très légère hausse de +0,2 M€, et de 157.8 M€ pour les crédits de paiement (CP), en hausse de +2,6 M€.

Au niveau de l'établissement, nous assistons à une hausse des crédits globalisés (+3 M€ en AE et +4 M€ en CP), couplée à une diminution des crédits fléchés dédiés aux contrats de recherche et mécénat (-2,7 M€ en AE et -1,3 M€ en CP).

L'analyse par nature de dépenses nous permet de prévoir :

- ✓ une légère diminution des crédits de personnels globalisés (-0,5 M€ en AE et CP) en dépit du contexte de hausse des coûts salariaux décidés par l'État : hausse de la charge patronale pension civile, participation mutuelle, et hausse du salaire des contrats doctoraux,
- ✓ une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement en AE (+70 K€) et une hausse en CP (+1 M€) car la hausse des coûts de fonctionnement (+1,3 M€ en AE et +2 M€ en CP) et du financement des contrats doctoraux spécifiques normaliens (+0,6 M€ en AE et CP) sur les crédits globalisés est compensé par une baisse des dépenses fléchées (-1,8 M€ en AE et -1,6 M€ en CP),
- ✓ une augmentation des crédits d'investissement (+0,7 M€ en AE et +2,2 M€ en CP) portée par le déploiement du SPSI 2024-2028 (pour les crédits globalisés à +1,6 M€ et +1,9 M€ en CP), ainsi qu'une activité qui reste soutenue sur les contrats de recherche, en raison d'un jalon important sur un projet EQUIPEX+ (IMF NMR).

Le détail des arbitrages est fourni en annexe, pour la Direction, les départements Lettres, les départements Sciences et la Direction générale des services (cf. annexe 1 – Tableau des arbitrages budgétaires 2025).

La comparaison entre le BI2026 et le compte financier 2024⁴⁰ (CF2024) montre un niveau de crédits supérieur de +13,9 M€ sur les crédits de paiements, dont la majorité est portée par les contrats de recherche et le mécénat (+8,5 M€), le reste impactant les dépenses globalisées (+4,5 M€).

L'écart sur les contrats de recherche provient de deux effets. D'une part, la nécessité de disposer de crédits disponibles pour absorber les nouveaux contrats de l'année (de l'ordre de 5 M€), dont le montant est, par construction, inconnu lors du vote du budget initial. D'autre part, il est important de disposer de marge de manœuvre budgétaire pour assurer les modifications liées à la pluri annualisation des contrats de recherche.

Concernant les évolutions sur les dépenses globalisées (+4,5 M€), l'évolution sur les dépenses de personnel de +2,2 M€ reste inférieure à l'évolution du financement attendu par l'État (+2,6 M€), ce qui montre un niveau d'arbitrage prudent. L'évolution du montant de dépenses de fonctionnement sur les CDSN (+1,6 M€) suit globalement l'évolution de la dotation (+1,4 M€). Hors CDSN, le montant des dépenses de fonctionnement est en baisse de -0,9 M€, nous devons donc, en 2026, dépenser moins que ce que nous avons réellement dépenser en 2024. De plus, les évolutions sur les crédits d'investissement (+2,8 M€, soit +77%) montre la montée en charge du SPSI.

⁴⁰ Dans un objectif pédagogique, nous limiterons l'analyse aux seuls crédits de paiement.

A- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, portées pour 2026 à 104,8 M€, diminue de -0,52 M€ par rapport au BI 2025, exclusivement sur les dépenses globalisées. Elle représente néanmoins une augmentation de +6,7 M€ par rapport au dernier compte financier, dont +2,15 M€ sur les dépenses globalisées et +4,56 M€ sur les dépenses fléchées.

Si cette dépense reste soutenable, notamment au regard des critères budgétaires (le taux de personnel⁴¹ est de 71,1%), elle contient plusieurs charges nouvelles :

- ✓ la hausse de la charge pension de +4% en 2026 pour les titulaires : +1,29 M€ (dont 0,69 M€ sur les élèves fonctionnaires), financé à 50% par l'État,
- ✓ la hausse de la protection complémentaire mise en place en mai 2026 : +515 K€ (dont 233 K€ sur les élèves fonctionnaires), financé à 100% par l'État sur le périmètre des agents rémunérés par ce dernier (379 K€ de financement attendu), les contrats de recherche étant exclus,
- ✓ la hausse de la rémunération des contrats doctoraux prévu dans la Loi de Programmation de la recherche, portant leur rémunération à 2 300 € brut mensuel, est prise en compte, et doit être regardée au regard de l'évolution des recettes associées (de PSL, des autres ENS et de l'École Polytechnique) d'une part, et de la répartition entre les dépenses de personnel et de fonctionnement (pour les CDSN financés par l'ENS-PSL), d'autres part.

Les dépenses globalisées de personnel sont évaluées à 86,64 M€, et présentent une variation de -519 K€, présentées dans le tableau suivant :

	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Ecart 2025 / 2026
Dépenses personnel globalisé	87 156 122	86 636 826	-519 296
Gestion centralisée	77 018 617	76 668 305	-350 312
Elèves fonctionnaires (EF)	34 044 380	33 870 086	-174 294
masse salariale ENS-PSL (hors EF)	42 974 237	42 798 219	-176 018
Contrats doctoraux (et CDSN)	7 312 000	6 710 375	-601 625
gestion décentralisée : jury, vacations d'enseignement, enveloppe structures (Allocations de retour à l'emploi, actions sociale, ...)	2 825 505	3 258 146	432 641

La prévision de masse salariale des élèves fonctionnaire s'élève à 33,87 M€, en baisse de -174 K€. Elle prend en compte un effectif annuel de 750 ETPT, l'évolution du CAS pension (+688 K€) et de la prestation sociale complémentaire (+233 K€). Nous avons démontré précédemment que l'évolution des effectifs dus à la baisse des congés sans traitement (CST), à l'initiative des élèves fonctionnaires, ne pouvait qu'être temporaire, au regard de la stabilité de nombre d'entrants, de la stabilité du nombre d'inscrits et de la stabilité de la durée de la rémunération. Cette surconsommation devrait disparaître, à termes, et ne saurait grever les marges de manœuvre budgétaires pérennes de l'établissement. Dans le même esprit, les futures marges de manœuvres budgétaires obtenues en cas de « retournement » de ce phénomène ne saurait être investies sur des besoins permanents. Un ajustement budgétaire sera pour autant possible, au prochain budget rectificatif, une fois les données réelles connues propres au départ en CST sur l'exercice 2026.

⁴¹ Également appelé « Taux Dizambourg », du nom de l'IGESR qui a déterminé le seuil, le ratio fait le rapport entre les charges de personnel et les produits encaissables (produit – quotes parts de financement de l'actif) ; il figure sur le tableau 6 – situation patrimoniale de la liasse budgétaire.

La prévision de masse salariale des autres agents de l'École (hors contrats de recherche et enveloppe des structures) s'établit à 42,8 M€, en baisse de -176 K€. Cette évolution prend en compte le montant de la masse salariale 2026 des agents présents en 2025, les arbitrages réalisés au titre de la campagne de moyens 2026 (+2,9 M€), ainsi que les +791 K€ de nouvelles charges de 2026 décidées par l'État : +599 K€ au titre du CAS pension et +192 K€ pour la prestation sociale complémentaire. Par ailleurs, les dépenses prévues au titre des professeurs attachés sont transférées sur le fonctionnement (367 K€). En dehors des nouvelles charges décidées par l'État et des mesures de transfert, l'évolution de la masse salariale serait une baisse de -1 334 K€ (176 + 791 + 367) et témoigne de la prudence des arbitrages réalisés, au regard de nos contraintes budgétaires.

Concernant les contrats doctoraux, l'évolution des effectifs salariés (en lien avec les effectifs de contrats doctoraux spécifiques normaliens financés à d'autres établissements qui émargent sur les dépenses de fonctionnement) aboutissent à une prévision de 6,7 M€, en baisse de -602 K€, comprenant un effectif de 138 CDSN pour la rentrée 2026-2027 (identique à celui de la rentrée 2025-2026). Comme chaque année, une mise à jour sera réalisée au budget rectificatif pour prendre en compte l'effectif réel de salarié de la promotion 2026-2029, ainsi que le coût réel du contrat doctoral constaté en 2026.

Enfin, les dépenses de gestion décentralisée, c'est-à-dire les crédits de personnels positionnés dans les structures pour prendre en charge notamment le paiement des vacances d'enseignements, les jurys de concours, ou les contrats étudiants, sont en hausse de 433 K€. La plus importante hausse concerne les allocations de retour à l'emploi, avec une prévision en hausse de 576 K€, pour un besoin estimé à 884 K€ (dont 165 K€ payés par les recettes des contrats de recherche par la « provision pour perte d'emploi » - PPE). Nous avons par ailleurs plusieurs transferts de crédits, notamment 85 K€ pour la part laboratoire, qui est transférée du personnel vers le fonctionnement et 69 K€ qui a été transféré du budget d'une structure Sciences vers la campagne de moyens RH (qui apparaît donc la ligne « masse salariale ENS (hors EF) en gestion centralisée, au lieu de la ligne « gestion décentralisée »).

La prévision de 18 M€ sur le périmètre fléché se fonde, quant à elle, sur l'évolution des contrats et les besoins exprimés par les porteurs de projets au moment de la mise en place du financement, ainsi que sur les financements attendus pour les nouveaux contrats en 2026, dont 50% est prévu au titre des dépenses de personnel. Si elle est stable par rapport au BI2025, elle pourra être ajustée lors des prochains rectificatifs au regard notamment de l'exécution constatée à la clôture 2025 et au cours de l'exercice 2026.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 41,4 M€ en AE et 41,5 M€ en CP. Elles représentent, de façon assez stable, autour de 27% des AE et 26 % des CP du total des dépenses de l'établissement. Ces dépenses connaissent, en 2026, une stabilité des dépenses en AE, et une hausse en CP de +1 M€ par rapport au BI2025. Au regard de l'exécution 2024, ces dépenses présentent une contraction des dépenses globalisées hors CDSN (-1,5 M€ en AE et -0,9 M€ en CP), une hausse des CDSN de +1,8 M€ en AE et +1,4 M€ en CP, en lien avec l'évolution des effectifs financés (effet volume) et des rémunérations (augmentation du salaire des contrats doctoraux en 2025 et 2026 prévues par la loi LPR), ainsi qu'une hausse sur les dépenses fléchées dédiées aux contrats de recherche (+2,4 M€ en AE et +3,2 M€ en CP).

Entre les BI2025 et BI2026, ces dépenses présentent, là aussi, une variation contradictoire entre ses différentes composantes. Si les CDSN financés par l'ENS-PSL connaissent une variation de +0,6 M€, les dépenses des contrats de recherche affichent une diminution de -1,8 M€ en AE et -1,6 M€ en CP. Cette dernière évaluation se base sur les prévisions des contrats actuels et sur l'évaluation des contrats attendus en 2026, dont 37% des montants sont dédiés au fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement globalisés (hors CDSN) s'élèvent à 18,8 M€ en AE et 18,9 M€ en CP, et sont en augmentation de +1,3 M€ en AE et +2 M€ en CP, comme le précise le tableau suivant :

Dépenses (K€)	AE BI2025	AE BI2026	Ecart 2025 / 2026	CP BI2025	CP BI2026	Ecart 2025 / 2026
Direction	811	967	156	742	885	143
Lettres	589	600	11	530	540	10
Sciences	1 591	1 596	6	1 432	1 437	5
Fonctionnement des services	8 764	9 822	1 058	8 716	10 519	1 803
Bibliothèques	1 059	1 081	21	963	973	10
Actions mutualisées : invités, part laboratoire ANR	100	235	135	100	235	135
Projets immobiliers	462	230	-232	412	191	-221
Fluides	2 980	3 034	54	2 980	3 034	54
hors arbitrage (financements externes)	735	725	-10	730	653	-78
Réserve	365	483	118	347	467	120
Total Dépenses	17 455	18 773	1 318	16 951	18 933	1 982

L'évolution des autorisations d'engagements de +1 320 K€ bénéficient aux structures suivantes :

- ✓ +826 K€ pour le fonctionnement des services (+1 058 K€ auquel il faut intégrer un transfert de -232 K€ au titre des projets immobiliers, réinternalisés au sein du SLT), dont +458 K€ pour le SLT (+170 K€ pour la location sur six ans de chambres de l'UPC à Montrouge, +139 K€ au titre de la maintenance corrective des bâtiments, +110 K€ sur les déchets et +50 K€ sur le ménage), +229 K€ au CRI (+280 K€ pour la mise en place de neuf nouveaux logiciels informatiques, +51 K€ au regard de l'évolution des tarifs de maintenance logiciel et -100 K€ au titre d'économies), +154 K€ au CoST (+103 K€ pour la hausse des bourses normaliens au regard de l'effectif des « bis » et +54 K€ au regard de la hausse du coût des concours, en lien notamment avec la hausse des candidats),
- ✓ +156 K€ pour la direction, dont +111 K€ en lien avec l'organisation de la Nuit des données en 2026 (avances sur recettes en provenance du mécénat), ainsi que +60 K€ pour la Direction au titre du développement de certains partenariats,
- ✓ +135 K€ au titre des actions mutualisées, dont 85 K€ au titre du transfert provenance des crédits de personnels ; comme en 2025, 100 K€ de professeurs invités sont prévus comme en 2025, ainsi que la part laboratoire des contrats ANR de 2025 (au même niveau que le montant de 2024),
- ✓ +54 K€ pour les fluides, au regard des prévisions de tarif 2026 communiqués par la DAE⁴², avec les prévisions de consommations arrêtées au BR12025 ; nous avons une économie de -27 K€ sur l'effet volume (au regard de nos prévisions de consommation en baisse) et +77 K€ sur l'effet prix, porté par l'évolution à la hausse du prix de la vapeur (CPCU⁴³).

⁴² Direction des Achats de l'État.

⁴³ Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

L'évolution des crédits de paiements de +1 982 K€ bénéficient aux structures suivantes :

- ✓ +1 582 K€ pour le fonctionnement des services (+1 803 K€ auquel il faut intégrer un transfert de -221 K€ au titre des projets immobiliers, réinternalisés au sein du SLT), dont +868 K€ au SRH pour prendre en charge les 1,2 M€ de mises à dispositions (comprenant le transfert de 367 K€ des dépenses de personnels pour les professeurs attachés, 470 K€ pour le DMA, 289 K€ pour les autres mises à disposition, et 117 K€ sur les chaires de professeurs junior), +410 K€ pour le SLT (+239 K€ pour payer les marchés de l'établissement – ménage, accueil, déchet, nuisibles, espace verts, qui représente 95% du budget « logistique », qui étaient sous-budgétisés en 2025 ; +199 K€ au titre de la maintenance corrective des bâtiments), +232 K€ au CRI et +152 K€ au CoST (identiques aux AE),
- ✓ +143 K€ pour la direction, dont +100 K€ au sein du pôle communication, pour l'organisation de la Nuit des données en 2026 (avance sur recettes en provenance du mécénat), ainsi que +54 K€ au titre de certains partenariats,
- ✓ +135 K€ au titre des actions mutualisées, identique aux AE,
- ✓ +54 K€ pour les fluides, identique aux AE.

C- Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement connaissent un niveau important en 2026 supérieur à celui de 2025, à hauteur de 8,2 M€ en AE et 11,7 M€ en CP, en hausse de +0,7 M€ en AE et +2,19 M€ en CP par rapport au budget initial 2025. Les évolutions à la hausse concernent principalement les dépenses globalisées (+1,6 M€ en AE et +1,9 M€ CP). Les dépenses fléchées évoluent à la baisse en AE (-0,9 M€) ou sont quasi constante sur les CP (+0,3 M€).

Ces prévisions sont significativement supérieures au compte financier 2024 (+2,2 M€ en AE et +3,6 M€ en CP), principalement sur les dépenses globalisées (+2,2 M€ en AE et +2,8 M€ en CP).

Les crédits globalisés d'investissement, inscrits pour 5,9 M€ en AE et 6,3 M€ en CP, sont en nette augmentation (+1,6 M€ en AE et +1,9 M€ en CP). Ces variations concernent essentiellement les projets immobiliers de l'École, dont les montants budgétaires représentent 4,1 M€ en AE et 4,9 M€ en CP, soit une hausse de +1,8 M€ en AE et +2,1 M€ en CP.

Pour 2026, les travaux arbitrés à destination des structures ont été intégrés directement dans le budget dédié aux travaux, contrairement aux années passées où les budgets travaux étaient positionnés sur les budgets des structures.

La liste des travaux arbitrés au titre de la campagne de moyens 2026 est la suivante :

PFI	Libellé Opérations	Structure concernée	Montant d'opération au BI 2026
PI26-011	45-Biblio-renovation bureaux-phase 2	BIBL	97 000
PI26-012	24-Geosc.transformation de 4salles en ateliers partagés et 2 bureaux	GEOS - LG et LMD	95 000
PI26-013	45-LILA-rafraichissement peinture des bureaux + inst° elec	Dpt LILA	65 000
PI26-014	Montrouge-SPS externat-remplacement 7 clapets CF	SPS	60 000
PI26-015	plan pluriannuel -deploiement box visio - modele uniformisé	Etablissement	60 000
PI26-016	29-Pavillon jardin-IJN-traitement thermique et acoustique ponctuels et cvc	DEC - IJN	50 000
PI26-018	bat. Demos : mise en conformité et sécurité : restruct° sanitaire , désamiantage EU -	Etablissement	45 000
PI26-006	45Ulm-philu-isolation acoustique bureau /salle réunions	Dpt PHILO	10 000
PI26-007	24 L - dep tChimie - pavés de verre à réparer	Dpt CHIM	20 000
PI26-020	29-DEC-LSCP-traitement acoustiques et modif électrique	DEC - LSCP	40 000
PI26-021	29-aménagement espace convivialité RDC	Dpt DEC	40 000
PI26-008	GEOS - LMD - climatisation de 5 bureaux sous toiture	GEOS - LMD	5 000
PI26-023	45-CSD- salle BC 317-creation bureau complementaire	CSD	20 000
PI26-024	45-DEVEC-modif entrée	DEVEC	7 500
PI26-009	Campagne protection solaire (stores/films)- campus panthéon (y compris hébergement)	Etablissement	600 000
Total			1 214 500

La liste complète des projets immobiliers est, comme les années antérieures, en annexe 4 - tableau détaillé des opérations immobilières du présent document.

En dehors des projets immobiliers, le budget investissement des structures de l'ENS-PSL (Direction, Lettres, Sciences et fonctionnement des services) est de 1,36 M€ en AE et 1,09 en CP, en très légère baisse : -43 K€ en AE et -34 K€ en CP. Toutefois, il convient de mentionner la hausse de +265 K€ en AE et +212 K€ en CP au titre de la maintenance corrective sur nos bâtiments.

Les dépenses d'investissement fléchées sur contrats de recherche et mécénat sont prévues pour 2,3 M€ en AE et 5,3 M€ en CP (-0,9 M€ en AE et +0,3 M€ en CP). Un jalon important est prévu pour le projet EQUIPEX+ IMF NMR (Chimie), qui représente 24% des AE et 67% des CP inscrits sur les crédits fléchés du présent budget. Les évolutions de ce projet pourront impacter, le cas échéant, les prochains budgets rectificatifs.

2.1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

La LOLF⁴⁴ impose la présentation des dépenses par destination (ou action), soit 18 actions traitant de la formation, de la recherche ou du pilotage, que l'on retrouve dans le tableau 3 de la liasse budgétaire relative à la répartition des dépenses par destination et des recettes par origine. Ces dernières ont fait l'objet d'explications supra⁴⁵, seules les dépenses par destination seront donc abordées ci-dessous.

La méthode de répartition de la masse salariale par action LOLF reste inchangée en 2025 : elle consiste à répartir le montant de la masse salariale État (hors rémunérations des normaliens) entre les différents

⁴⁴ Loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

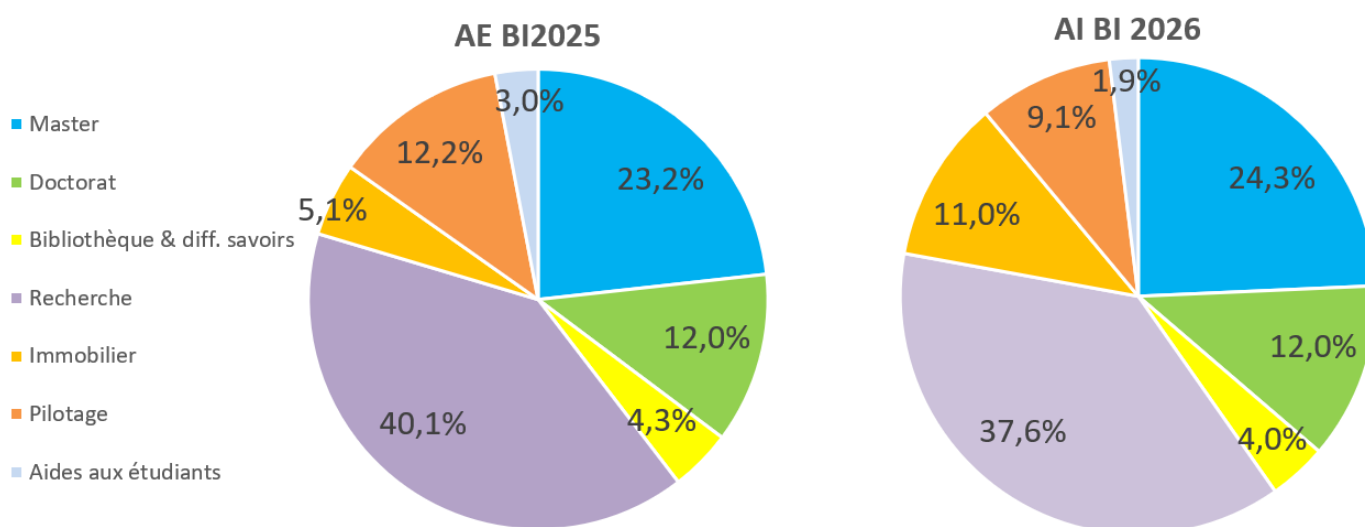
⁴⁵ cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche et 2.1.2.1. Tableau détaillé des recettes budgétaires, partie B) recettes fléchées.

destinations⁴⁶. Cette répartition a été arrêtée en fonction de l'exécuté 2018 par le pôle pilotage et par le service des ressources humaines. Une mise à jour sera faite prochainement, à l'occasion d'un compte financier. Pour mémoire, le coût des rémunérations des élèves fonctionnaire figure dans la destination « Master ».

Pour le BI2026, nous avons revu la répartition des destinations de nos structures budgétaires (centres financiers) dont la dernière évolution remonte à 2017, afin d'améliorer la répartition de notre budget pour être au plus proche de notre conception de ces thématiques budgétaires.

De plus, dans un objectif de meilleure lecture, nous avons regroupé les 18 actions en 7 groupes d'actions englobant les thématiques de master, doctorat, bibliothèque, recherche, immobilier, pilotage, aides aux étudiants.

Les évolutions entre les AE des budgets 2025 et 2026 sont décrits ci-dessous :



Sur les grands équilibres, il y a une certaine constance entre les deux exercices : 35 à 36% sur la formation, 38 à 40 % pour la recherche et entre 17% et 20% pour le pilotage et l'immobilier. En effet, il convient de rappeler que les dépenses de personnels, qui représentent 68% des AE, sont quasi-constantes (-0,5 M€ soit -0,3%) et ont les mêmes règles de répartition sur les deux exercices.

Toutefois, si les AE sont globalement constantes, les dépenses fléchées diminuent de 2% (-2,7%) les crédits globalisés de 2% (+3 M€, à part égale entre l'investissement et le fonctionnement).

Cela permet d'expliquer la diminution de la recherche, qui varie essentiellement en raison des crédits des contrats de recherche et mécénat, ainsi que la hausse de +2% pour le pilotage et l'immobilier.

Néanmoins, d'autres variations sont dues aux ajustements que nous avons réalisés sur les structures budgétaires, et notamment : au sein de la destination « immobilier » sont regroupés les dépenses immobilière au sens large : en plus du Service des Projets Immobiliers et Maîtrise d'Ouvrage et de l'ensemble des travaux, présents en 2025, nous avons intégré en 2026 l'ensemble des dépenses du Service Logistique et Technique, du Service Prévention Sécurité et des fluides, ce qui explique une partie importante du passage de 5% à 11%. Par ailleurs, les dépenses du service des Concours, de la Scolarité et des Thèses dédiée quasi-exclusivement à l'organisation des concours ont été intégrées aux dépenses relatives au « Master », alors qu'elles émargeaient auparavant dans les « aides aux étudiants » (soit -0,9%).

Divers autres mouvements moins significatifs ont été réalisés, notamment pour recentrer les activités de la direction ou relevant du fonctionnement des services sur l'activité « pilotage » : transfert des crédits du Pôle Communication (0,2%) en provenant de la « diffusion des savoir », ou déplacement des dépenses de la

⁴⁶ La masse salariale ressources propre est supportée par une structure budgétaire qui nous permet de rattacher une action LOLF correspondante.

Direction des Relations Internationales, des activités culturelles et théâtrales, ainsi que du Pôle Santé⁴⁷ (0,1%), qui étaient auparavant positionnés sur les « aides aux étudiants ».

2.2. ÉQUILIBRE FINANCIER

2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier

Compte tenu des prévisions de recettes (155,5 M€) et de dépenses en crédits de paiements (157,8 M€), la différence aboutit à un solde budgétaire déficitaire de -2,3 M€ (contre -8,7 M€ au budget initial 2025, soit une amélioration de 6,4 M€), comparable à celui constaté au compte financier 2024 de -2,2 M€. Il est composé d'un solde budgétaire globalisé déficitaire de -5,2 M€, cumulé à un solde budgétaire fléché excédentaire de +2,9 M€.

Ce déficit budgétaire indique que nous prévoyons de décaisser, en 2026, 2,3 M€ de plus que nos prévisions de recettes. Il est important de regarder le solde budgétaire au travers de plusieurs prismes.

A l'échelle de l'établissement et des crédits globalisés, il est important de comparer, d'une part, le solde budgétaire au regard des dépenses d'investissement, qui sont respectivement de 11,7 M€ et 6,3 M€, soit des montants supérieurs aux soldes budgétaires déficitaires prévus. Nous utilisons notre trésorerie pour investir, ce qui est vertueux. D'autre part, il convient d'apprécier le solde budgétaire en le rapprochant de notre niveau de trésorerie, qui présente un montant permettant ce déficit budgétaire, puisque le montant prévisionnel fin 2025 est prévu à 58,8 M€ soit 146 jours (BR12025).

Pour les crédits fléchés, le prisme est différent car les dépenses sur un contrat de recherche peuvent être réalisées avant ou après avoir reçu les fonds. Nous avons donc des périodes d'excédent budgétaire, d'équilibre, ou de déficit budgétaire, en fonction du type de contrat et de l'avancée des contrats. Deux mouvements nous permettent d'améliorer notre solde budgétaire fléchés : l'année de signature du contrat est largement bénéficiaire, à l'échelle de l'établissement, compte tenu du nombre de contrats signés, ainsi que les recettes provenant du CPER (+2,2 M€ en 2026), car les dépenses associées se font en opération pour compte de tiers (cf. infra). Si les dépenses ont un impact sur notre trésorerie, elles n'ont pas d'impact sur notre solde budgétaire.

A ce solde budgétaire négatif de -2,3 M€, il faut souligner l'impact des opérations pour compte de tiers et autres opérations sur comptes de tiers (OPCT) sur la trésorerie de l'École. Il sera important en 2026 en raison de report de versement de 2025 à 2026 réalisé au budget rectificatif n°1 de 2025. Ces opérations dégradent de -9 M€ la trésorerie de l'établissement (cf. infra 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers), quasi-exclusivement en raison des avances faites à l'EPAURIF pour la poursuite du CPER Lhomond (Phase Grand Hall).

Le BI2026 prévoit donc un prélèvement sur la trésorerie de -11,3 M€ (-2,3 M€ de solde budgétaire et -9 M€ d'OPCT). La prévision de trésorerie fin 2026 s'établit à 47,6 M€, soit 117 jours de fonctionnement (pour mémoire, le BR12025 prévoyait une trésorerie de 58,9 M€).

La situation de la trésorerie doit être analysée avec nuance, notamment dans sa répartition entre opérations fléchées et opérations globalisées. En effet en 2026, la trésorerie fléchée est ainsi augmentée de +2,9 M€, quand la trésorerie globalisée est prélevée de -14,2 M€. Or, depuis quatre ans, le projet CPER Lhomond a bénéficié de +10,6 M€ de financement qui sont venus augmenter la trésorerie fléchée, quand les avances versées à l'EPAURIF atteignent 25,2 M€ fin 2026 sont supportées par la trésorerie globalisées, dans l'attente de leur valorisation comptable où elles émargeront sur la partie fléchée.

⁴⁷ Pour mémoire, le pôle santé rattaché à la direction générale des services est une structure en charge de la médecine du travail. Le service universitaire dédié à la médecine de prévention des étudiants est porté par PSL, avec qui nous entretenons des liens réguliers.

L'examen de la trésorerie libre d'emploi 2025 se fera suite à l'exécution du compte financier 2025. Pour mémoire, elle était estimée à 16,8 M€ au compte financier 2024 (44 jours).

2.2.2. Opérations pour comptes de tiers

Les opérations pour comptes de tiers ne donnent lieu à aucune inscription budgétaire mais figurent dans un tableau dédié (tableau n°5).

Ainsi dans la continuité des travaux initiés en 2020, certains financements, dédiés à la recherche et dont l'École assure la coordination sont désormais suivis en comptes de tiers : c'est traditionnellement le cas des transferts de fonds relatifs aux dépenses d'électricité de l'ECOTRON situé à Foljuif, qui sont payées par l'ENS-PSL au fournisseur et remboursées par le CNRS. Cette opération, inscrite pour 180 K€ encaissés et décaissés est maintenue au niveau des consommations passées, et reste donc budgétairement neutre.

Par ailleurs, dans la continuité de la méthodologie mise en place en 2024, deux types d'opérations continuent à être suivies en tant qu'opérations sur comptes de tiers :

- ✓ Les financements liés aux mobilités étudiantes reçus d'Erasmus (pour 149 K€), du MESR (68 K€) et de la fondation (12 K€), devraient être reversés en 2026 aux étudiants pour un montant cumulé de 215 K€, générant un solde positif de trésorerie de +14 K€ ;
- ✓ Le versement par le CROUS de la CVEC, pour la partie à reverser à PSL au titre de ses services mutualisés supports dédiés à la vie étudiante (SMS), pour 93 K€ est aussi suivi en opérations pour comptes de tiers.

En outre, et après recensement par le Service Partenariat de la Recherche, deux financements de recherche (dont le principal est le projet ERC HISCORE pour 2,5 M€ en 2025) devraient être reçus pour un montant cumulé de presque 2,9 M€, qui devraient être reversés dans la même année et en totalité aux différents partenaires conformément aux conventions de financement.

Au final ces opérations, désormais gérées en comptes de tiers, représentent un montant cumulé de 3,4 M€ d'encaissement et de décaissements, laissant un solde positif de trésorerie de +14 K€.

A ces opérations, il faut ajouter d'autres flux financiers, qui, ne figurant pas au budget, ont un impact sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit :

- ✓ des opérations liées à la gestion de la TVA collectée et de celle déductible, ainsi qu'au remboursement des crédits de TVA : les montants ont été repris pour 2026 à hauteur des prévisions des années précédentes (2,5 M€), proche de l'exécution constatée au compte financier 2024 (2,2 M€),
- ✓ des opérations précitées gérées par convention de mandat (via l'EPAURIF) dans le cadre du financement CPER Lhomond. Comme déjà indiqué par le passé, à l'issue d'une première série d'échanges avec la DGFIP, la méthode de budgétisation a évolué au cours des exercices : elle implique que désormais les avances versées au mandataire ne soient plus considérées comme des opérations budgétaires, consommant des AE et des CP mais uniquement des mouvements de trésorerie. Ce n'est qu'une fois assurée la justification des dépenses faites par l'intermédiaire du mandataire, que l'impact budgétaire peut être constaté. Ceci explique l'inscription à hauteur de 11 M€ de l'avance à verser à l'EPAURIF dans le cadre des travaux financés par le CPER Lhomond. Dans le même temps, un encaissement à hauteur de 2 M€ est prévu au titre des remboursements de TVA sur cette opération, laissant un solde négatif de trésorerie de -9 M€.

Ces opérations « hors budget » représentent un montant prévisionnel de décaissements prévisionnels de -16,9 M€ et de +7,9 M€ d'encaissements, dégradant le niveau de trésorerie à hauteur de -9 M€.

2.3. ÉLEMENTS D'ANALYSE DE LA SOUTENABILITE

2.3.1. Situation patrimoniale prévisionnelle

Les produits et les charges de l'établissement ont été évalués pour 2026 respectivement à 154 M€ et 154,9 M€ conduisant à un déficit de -0,9 M€, contre -1,8 M€ en 2025, ce qui représente une amélioration significative.

2.3.1.1 Les produits prévisionnels

Les produits prévisionnels prévus au budget initial de 2026 ont été estimés pour un total de 154 M€ selon le détail suivant.

La rubrique « Subvention de l'État » fait apparaître un montant prévisionnel de 100,9 M€, qui intègre principalement la SCSP prévisionnelle (100,6 M€) mais aussi, à la marge, le financement reçu de la DGESCO pour 22,5 K€. La différence est constituée d'une quote-part des produits issus des contrats de recherche.

Les autres recettes budgétaires de l'établissement, une fois neutralisées les financements externes d'actifs estimées à 2,2 M€ (uniquement le CPER Lhomond), ont été évaluées à hauteur de 53,1 M€ de produits et réparties entre les différentes rubriques en fonction de la nomenclature comptable : les produits des contrats de recherche (fléchés), les ressources propres de l'établissement (globalisés hors subvention de l'État) et les quotes part de financement de l'actif.

Les « produits fléchés » sont comptabilisées en produits à hauteur des « charges fléchées », conformément à la méthode retenue en lien avec les commissaires aux comptes⁴⁸, soit 28,9 M€, contre 30,5 M€ en 2025, soit -1,6 M€.

Hors subvention de l'État (100,6 M€), qui évolue de +2,4 M€, les « produits globalisés » sont de 17,7 M€, soit +0,6 M€ par rapport à la prévision 2025.

S'agissant des quotes-parts de financements de l'actif et reprises sur amortissements, par symétrie avec la dotation aux amortissements, dans le contexte des travaux en cours de fiabilisation de l'actif de l'établissement, leur montant a été maintenu à 6,7 M€. Ces montants pourront être revus à l'issue de la clôture 2025, et lors des prochains budgets rectificatifs.

Les produits de l'École, ainsi évaluées à 154 M€, connaissent une augmentation de +1,4 M€ par rapport au BI2025 et de +11,2 M€ par rapport au compte financier 2024.

⁴⁸ Il est précisé que, depuis 2022, les modalités d'établissement de la prévision ont marginalement évolué au regard de la règle déjà appliquée en 2021. En effet la méthode d'évaluation des produits de l'établissement appliquée en 2020 à la demande des CAC à l'ensemble des produits (subventions, contrats industriels, dons et mécénat), répondant à la norme comptable n°19 des contrats à long terme, a été appliquée depuis 2022, non seulement aux recettes fléchées mais aussi à celles relative au mécénat et à d'autres contrats, afin d'affiner la prévision annuelle des données comptables.

2.3.1.2. Les charges prévisionnelles

Les charges de personnel et de fonctionnement ont été établies sur la base des prévisions de crédits de paiements, les charges à payer de l'établissement décomptées par l'établissement ayant été jusqu'à présents limitées, sinon très conjoncturelles. On soulignera cependant que la montée en compétence des gestionnaires sur SIFAC devrait conduire à une application progressivement plus rigoureuse de la réglementation en constatant le service fait sans attendre la réception de la facture : cette modalité de gestion devrait contribuer à fiabiliser le niveau des charges de l'établissement afin de se conformer aux attentes des commissaires aux comptes de l'établissement. Ceci devra aussi conduire à assurer le suivi de ces charges et de leur dénouement, quitte à annuler des services faits qui s'avèreraient erronés.

Les charges de personnel sont ainsi évaluées à 104,7 M€ : elles correspondent au montant des dépenses budgétaires de personnel. L'exécution 2024 a montré une exécution des dépenses de personnel quasi équivalente à celle des dépenses de personnel, nous amenant pour l'exercice 2026 à revoir nos méthodes de prévision sur cette charge⁴⁹. Ce poste connaît donc une variation de +1,06 M€ par rapport au BI 2025.

Les charges de fonctionnement ont été également estimées sur la seule base des dépenses de fonctionnement (exprimées en CP), conformément à notre nouvelle méthode d'évaluation des charges de personnel, comme indiqué ci-dessus. Elles ont été ainsi évaluées à hauteur de 41,5 M€, soit une variation de -0,6 M€ par rapport à celles figurant au budget initial 2025.

Les variations de ces deux postes de charge résultent de la modification de méthode de transformation des crédits de paiement en charge. Dès lors les commentaires supra (cf. § 2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires) sur ces évolutions s'appliquent ici pleinement.

Les opérations de fin d'exercice (charges à payer, provisions), dans l'attente des travaux à effectuer en 2025, rendent complexe toute prévision à intégrer pour la prévision 2026, notamment en ce qui concerne la charge à payer au titre des CDSN. Par ailleurs les autres opérations d'inventaire (afférentes aux stocks, dotation aux provisions, passifs sociaux), comptabilisées jusqu'alors, ne connaissent pas de variations suffisamment importantes pour être intégrées dans les prévisions du budget initial 2026.

Concernant les dotations aux amortissements, des travaux très importants relatifs à l'actif de l'établissement sont en cours depuis 2023 : ils ont conduit à fiabiliser les immobilisations de l'établissement à l'issue d'un inventaire réalisé par un prestataire externe. Ces travaux se poursuivent, notamment pour ce qui concerne les travaux et les immobilisations en cours. Ces biens, une fois intégrés dans SIFAC, seront vérifiés et validés par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes. Mais en l'état, dans l'attente de la finalisation de ces travaux, il n'est pas possible de modifier la prévision de dotations aux amortissements. Ceci conduit à maintenir pour le BI2026 le montant des amortissements prévisionnels arrêté à 8,7 M€ prévus en 2025.

Les charges de l'École, ainsi évaluées à 154,9 M€, connaissent, comme les crédits de paiements en matière de fonctionnement et de personnel, une augmentation de +0,4 M€ par rapport au BI 2025 et de +8,2 M€ par rapport au compte financier 2024.

⁴⁹ Pour mémoire, nous avons au cours des exercices précédents un taux forfaitaire de 1,5% de dépenses de personnel qui venait impacter les charges de fonctionnement.

2.3.1.3 Le résultat comptable prévisionnel et capacité d'autofinancement (CAF)

La différence entre les produits et les charges prévisionnels de l'exercice 2026 conduit à constater un déficit comptable de -0,9 M€ : celui-ci est moindre que celui déjà déficitaire voté au BI 2025 (-1,8 M€), mais aussi de la perte constatée aux comptes financiers 2024 (-4,7 M€), 2023 (-3,4 M€) ou 2022 (-3,1 M€). Il s'inscrit dans la volonté de l'établissement de s'inscrire dans une trajectoire de retour à l'équilibre, qui est elle-même percutée en 2026 par de nouvelles mesures salariales décidées par le ministère sans financement, qui viennent s'ajouter aux précédentes, pour attendre un besoin budgétaire de 5,34 M€ en 2026 (contre 4,03 M€ en 2025) développé plus haut (cf. 1.1 Trajectoire de retour à l'équilibre).

En effet, le volume des charges augmente modestement (+0,4 M€), car l'augmentation liée aux « crédits globalisés » portant sur le fonctionnement à +2 M€ (notamment +500 K€ au titre des mises à disposition, +290 K€ au titre des marchés logistiques et fluides, +230 K€ pour les applications informatiques, +200 K€ pour la maintenance corrective des bâtiments et +150 K€ au titre des bourses pour les normaliens et de l'organisation des concours) est associée à une diminution des dépenses sur les contrats de recherche de -1,6 M€.

La croissance des produits issus des « crédits globalisés » est supérieure à celle des charges associées. En effet, nous prévoyons une hausse de +3 M€ de produits « globalisés » : +2,4 M€ de SCSP, +1,1 M€ hausse de recettes propres notamment par les frais de gestion sur les contrats de recherche et -0,5 M€ en raison de l'allongement du versement du préciput ANR et du moindre rendement de la part hébergeur des contrats gérés par le CNRS. Néanmoins, la valorisation des produits des contrats de recherche au niveau des charges entraîne mécaniquement une baisse des produits, à hauteur de la baisse des charges (-1,6 M€). L'évolution des produits est donc ramenée à +1,4 M€.

L'évolution des produits de +1 383 K€, ajouté à une évolution des charges de +448 K€, entraîne une réduction significative du déficit de -935 K€. Le déficit comptable prévisionnel 2026 s'établit à -870 K€ (contre -1 806 K€ au BI2025).

La capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle de 2026 suit l'évolution du résultat (-870 K€) et s'établit, après ajout de la dotation aux amortissements et provisions de (8,7 M€) et compensation de la quote-part des financements externes virés au résultat estimée à (6,7 M€), à 1,13 M€. Ce niveau de CAF reste inférieur à la cible de 2 M€ annuel de CAF nécessaire pour financer notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière, mais la tendance est bonne : la CAF était de « seulement » 194 K€ au BI2025.

2.3.1.4 Tableau de financement de l'investissement

En matière d'investissement, la situation, précédemment décrite, du résultat de l'établissement permet à celui-ci de dégager pour 2026 une capacité d'autofinancement limitée de 1 130 K€. En revanche, l'École devrait disposer de financements externes assez importants pour les financements de l'actif versés par des tiers autres que l'État : outre les 2,2 M€ prévus dans le cadre du financement CPER et versés d'une part par la Ville de Paris (1 M€) et d'autre part, par la région (1,2 M€), d'autres part, les investissements ont été valorisés à hauteur de la programmation budgétaire à hauteur de 5,3 M€ correspondent à des financements sur contrats de recherche.

L'ensemble de ces opérations permet de constituer un volume de 8,7 M€ de ressources (d'investissement), soit un niveau nettement supérieur à celui prévu au budget initial 2025 (+1 M).

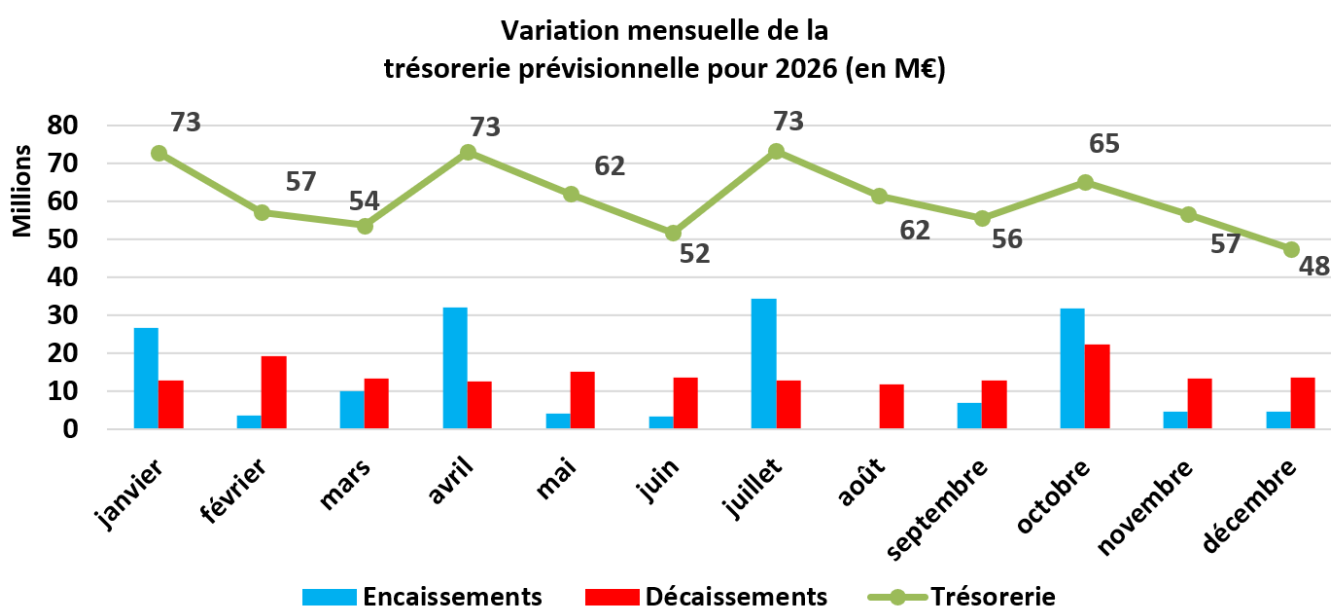
Ce niveau de ressources ne couvre cependant pas l'intégralité des investissements prévus pour 2025 à hauteur de 22,7 M€, soit un niveau significativement supérieur au BI2025 (+3,2 M€) et supérieur de 6 M€ au compte financier 2024. Les investissements ici programmés peuvent être décrits de la façon suivante :

- ✓ 6,3 M€ correspondent au niveau des CP globalisés en investissement,
- ✓ 5,3 M€ correspondent au niveau des décaissements prévus dans le cadre des contrats de recherche,
- ✓ 11 M€ consistent en l'avance versée au mandataire de l'École, l'EPAURIF, dans la mise en œuvre du CPER Lhomond.

La différence entre ces emplois et ces ressources conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour -14 M€, soit un montant supérieur à celui prévu au budget initial 2025 (+2,2 M€). Pour mémoire, à la clôture 2024, un apport au fonds de roulement de près de +4,1 M€ avait été constaté.

2.3.2. Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie a été programmé en conformité avec le calendrier prévisionnel des principaux financements ainsi que du rythme des décaissements programmés en matière d'opérations fléchées ou d'investissement. Il en va de même pour la programmation des opérations pour comptes de tiers (TVA et reversements à tiers).



Les principaux "points bas" de trésorerie devraient se situer au mois de juin pour un plancher à 52 M€ et au mois de décembre pour un plancher à 48 M€ représentant respectivement 128 et 117 jours de fonctionnement réel. Le plan de trésorerie ne présente donc pas de risques de soutenabilité budgétaire pour l'établissement (le seuil retenu étant fixé à 30 jours). Les pics d'encaissement correspondent principalement au calendrier de versement des acomptes de la SCSP qui représentent en moyenne 25 M€ par versement, auquel s'ajoutent en avril la récupération de TVA attendue (2 M€) dans le cadre des dépenses liées au CPER et en juillet une prévision d'encaissement de recettes fléchées à hauteur de 4 M€. S'agissant des décaissements, malgré les versements prévus pour l'EPAURIF en février (6 M€) et en octobre (5 M€), le rythme apparaît plus homogène sur l'année. Le plan de trésorerie a été programmé en conformité avec l'exécution de l'année précédente.

2.3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées et tableau des opérations pluriannuelles

Les opérations pluriannuelles sont constituées des projets immobiliers (crédits globalisés et fléchés pour le CPER) et des contrats de recherche et de mécénat (crédits fléchés). Elles sont décrites au sein des tableaux 9 – tableau des opérations pluriannuelles, 10 - tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation, et 8 – opérations liées aux recettes fléchées (uniquement pour la crédits fléchés).

Le périmètre d’observation des contrats de recherche a évolué. En effet, l’échantillon observé était jusqu’ici limité à 15 contrats parmi les montants les plus significatifs. A partir du BI2026, le périmètre englobe tous les contrats de 2023, de 2024 et de 2025, soit 503 contrats, pour un volume financier de 90,1 M€.

Les projets immobiliers conservent une présentation par axe stratégique du SPSI 2024-2028, avec pour principe d’intégrer les tableaux budgétaires dès leur inscription en phase « études ». Ils représentent 71 projets immobiliers (69 projets immobiliers et 2 projets CPER Lhomond et 46 rue d’Ulm) qui représentent 64,2 M€.

Le montant des opérations pluriannuelles représente 154,3 M€ au BI2026.

Cette évolution est le résultat des travaux réalisés dans le cadre de la fiabilisation budgétaire et comptable des contrats de recherche dans notre système d’information financier, annoncée les année précédentes, visant à se rapprocher d’un périmètre comparable à celui présenté dans le tableau n°2 des autorisations budgétaires.

2.3.3.1 Les opérations pluriannuelles

✓ Les contrats de recherche

La nouvelle configuration du tableau n°9 – tableau des opérations pluriannuelles fait apparaître une répartition des 90,1 M€ de contrats de recherche par millésimes 2023, 2024 et 2025. Bien que l’année 2023 doit être regardée avec prudence, en raison de la mise en place de SIFAC, force est de constater la progression continue et significative sur les trois derniers exercices des montants des contrats signés : 23,5 M€ pour 160 contrats en 2023, 30,6 M€ pour 183 contrats en 2024 et 36 M€ pour 160 contrats en 2025. Le montant moyen d’un contrat médian s’élève à 225 K€ en 2025, contre 147 K€ en 2023.

✓ Les opérations immobilières :

En matière immobilière, les projets sont regroupés en fonction des axes stratégiques du schéma pluriannuel de stratégie immobilières 2024-2028 (SPSI), validé le conseil d’administration du 3 juillet 2025, après avis de nos tutelles (Ministère, et DIE⁵⁰).

⁵⁰ Direction Immobilier de l’État.

Le rapprochement entre le SPSI et le tableau 9 des opérations pluriannuelles, nous montre que les opérations initiées inscrites au budget, pour 64,2 M€, couvrent 86% du périmètre du SPSI⁵¹ d'une part, que les engagements réalisés au cours de l'année 2026 porteront un avancement du SPSI à 56% comme le montre le tableau suivant :

Axe stratégique	Montant SPSI budgétaire	Montant opération (tableau 9)	Taux couverture SPSI (budget / SPSI)	Engagements cumulés (dont avance)	Taux engagement SPSI BI2026 (eng. Cumulés / SPSI)	dont BI2026 (tableau 9)
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE-CPER	34 803 000	34 419 984	99%	30 934 148	89%	0
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	4 260 000	3 486 500	82%	2 756 500	65%	1 665 473
Axe n°2 -Entretien et préservation des biens	20 870 000	9 412 588	45%	4 810 473	23%	2 256 602
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale-CPER	12 800 000	12 855 000	100%	569 346	4%	0
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale	1 895 000	1 717 506	91%	945 505	50%	258 000
Axe n°4 : inscrire de l'Ecole dans les transformations territoriales et la vie des quartiers	100 000	0		0		0
Axe n°5 : professionnalisation de la fonction immobilière	330 000	0				
Hors SPSI	0	2 300 456		2 300 455		165 760
TOTAL	75 058 000	64 192 035	86%	42 316 428	56%	4 345 835

L'axe 2 – entretien et préservation des biens s'établit à 23% fin 2026, très en retrait par rapport aux autres axes, ce qui justifie l'accent budgétaire mis en 2026 sur cet axe, avec un montant ouvert de crédits de 2,26 M€.

L'axe 3 – transition énergétique – CPER est à 4%, ce qui est cohérent avec la phase d'étude pour ce projet (CPER 46 rue d'Ulm), dont la réalisation devrait intervenir à partir de 2029.

⁵¹ Le montant global du SPSI est valorisé à 75,1 M€ dans notre comparaison, contre 82 M€ dans le document de référence, car la valorisation budgétaire des projets immobiliers se fait à un taux budgétaire (prenant en compte des taux de TVA particuliers) alors que le SPSI présente un coût d'opération toutes dépenses confondues (TDC).

L'analyse par axe d'intervention, présentée ci-dessous, permet d'apprécier la situation de l'École sur ces thématiques :

Axe d'intervention	Montant SPSI budgétaire	Montant opération (tableau 9)	Taux couverture SPSI (budget /	Engagements cumulés (dont avance)	Taux engagement SPSI BI2026 (eng.	dont BI2026 (tableau 9)
CPER	47 603 000	47 274 984	99%	31 503 494	66%	0
Accessibilité	1 650 000	1 656 000	100%	984 830	60%	107 020
GER - autres Interventions techniques	3 050 000	2 879 000	94%	1 906 055	62%	1 497 361
Performance énergét. et dev. Durable	1 445 000	950 943	66%	640 942	44%	0
Rénovation / aménagement	10 845 000	3 219 111	30%	2 509 110	23%	1 694 525
Restructuration	2 515 000	2 081 938	83%	1 411 939	56%	275 680
Sécurité	7 220 000	3 829 602	53%	1 059 603	15%	605 489
Interventions techniques	730 000	0		0		
Hors SPSI	0	2 300 456		2 300 455		165 760
TOTAL	75 058 000	64 192 035	86%	42 316 428	56%	4 345 835

L'établissement a franchi le cap des 50% pour les axes d'intervention relatifs au CPER, à l'accessibilité, au GER et à la restructuration, notamment grâce au montant significatif engagé en GER au BI2026 (1 497 K€).

Les axes les moins avancés sont la rénovation / aménagement (23%) et la sécurité (15%).

Concernant l'axe rénovation / aménagement, il convient de rappeler que la réalisation de 10,8 M€ de projets est conditionné à l'obtention de 2,75 M€ de financements externes (restant à obtenir) et que cet axe comprend le projet rénovation des tours B et C de Montrouge pour un montant de 5 M€ en fonds propres, projet qui est étroitement lié aux projet Campus Montrouge (cf. 1.2.1 Trajectoire immobilière – campus Montrouge). Hors autofinancement et projet Montrouge, le taux d'engagement est de 81%⁵².

Sur l'axe sécurité, le SPSI prévoit 3,8 M€ (sur un total de 7,2 M€) au titre des travaux de désenfumage des internats. Comme indiqué supra (cf. 1.2.1 Trajectoire immobilière – Sécurité incendie et sûreté), des études sont en cours pour positionner des travaux selon la criticité et faisabilité.

Enfin, il convient de rappeler que les avances faites à l'EPAURIF dans le cadre des travaux CPER ne consomment pas de crédits dépenses (en AE ou en CP), mais sont comptabilisés dans les « engagements cumulés » ci-dessus. Pour mémoire, le montant cumulé des avances représente fin 2026 21,4 M€ HT, soit une partie significative des opérations décrites dans cette partie, et témoigne, là-aussi, de l'avancée des travaux.

2.3.3.2 Les opérations liées aux recettes fléchées

Le tableau n°8 des opérations liées aux recettes fléchées met en évidence l'évolution du solde budgétaire fléché depuis le compte financier précédent, jusqu'à l'extinction future des projets concernés. Ainsi, pour l'année 2026, les opérations fléchées, comme indiqué précédemment (Cf. 2.2.1 solde budgétaire et équilibre financier) font apparaître un solde prévisionnel excédentaire de +2,9 M€.

Les prévisions pour l'exercice 2027 anticipent un solde budgétaire fléché déficitaire de -28 M€, en raison de la livraison du CPER Lhomond prévue en 2027, qui va entraîner le paiement de l'ensemble des factures et la régularisation des 25,2 M€ d'avances, qui ont été déjà supportées par la trésorerie globalisée. L'impact sur la trésorerie de l'établissement (globalisée et fléchée) sera réduit à concurrence. Sur cette opération, nous estimons le montant à la charge de l'établissement à 2,9 M€, mentionné dans la ligne « autofinancement ».

⁵² Le montant SPSI est de 10 845 K€, mais de 3 095 K€ hors autofinancement (2 750 K€) et hors Montrouge tour B et C (5 000 K€ sur fonds propres : 3 095 + 2 750 + 5 000 = 10 845. 2 509 K€ d'engagement cumulé / 3 095 K€ projet SPSI (hors autofinancement et Montrouge) = 81%.

Les soldes 2028 (-2,1 M€) et 2029 et suivants (-2,2 M€) traduisent l'impact sur la trésorerie des contrats de recherche : l'établissement va donc décaisser de la trésorerie en 2028 et 2029 suivant, sur la base d'encaissement reçu les années précédentes. Le projet CPER 46 rue d'Ulm est équilibré, à ce stade.

Les prévisions de trésorerie fléchées n'appellent pas de risque particulier, et si situées à 15,6 M€. Toutefois, il convient de rappeler que le périmètre d'observation n'est pas exhaustif dans l'attente de la fin du chantier sur la pluri annualisation des contrats de recherche.

2.3.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau de synthèse budgétaires et comptables appelle peu d'observations, sinon en faisant apparaître la trajectoire de l'établissement au regard des principaux ratios financiers, budgétaires et comptables. Il présente l'évolution de certaines données telles que figurant au BI 2026 au regard des précédents tableaux budgétaires, développés ci-dessus.

On soulignera le niveau élevé des restes à payer à 33,4 M€ (écart entre les autorisations d'engagement pris et les crédits de paiements réalisés sur tous les exercices), dont le stock fin 2025 s'établissait à 37 M€, dont 33,8 M€ constaté au compte financier 2024. Ces restes à payer devraient diminuer de -3,6 M€ fin 2026.

Nous rappellerons ici que, comme cela est détaillé dans le « focus 6 – reste à payer » du compte financier 2024, 14,6 M€ relève des contrats doctoraux spécifiques normaliens (financés par de la subvention pour charges de service public) et 7 M€ des contrats de recherche, soit les deux-tiers du stock des restes à payer 2024.

Par ailleurs, il convient de relativiser les niveaux de trésorerie mentionnées, soit 47,6 M€ fin 2026 pour l'établissement, répartis entre 45 M€ de trésorerie fléchée et 2,6 M€ de trésorerie globalisées. Cette situation n'est qu'apparente, comme cela était déjà le cas au BI2025. En effet, et comme indiqué supra (cf. 2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier), les avances réalisées à l'EPAURIF sont réalisées sur la trésorerie globalisée (en TTC) et représentent 25,2 M€, alors que ces opérations, une fois qu'elles seront réalisées, ne devraient représenter « que » 21 M€ sur la trésorerie fléchée. La trésorerie « globalisée » est donc momentanément grevée par les opérations « fléchées ».

3. ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLEAU DES ARBITRAGES BUDGETAIRES 2026

		Arbitrage AE 2025		Arbitrage AE 2026		Variation	
ACTIVITE	Dpt	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)
LETTRES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	ARTS	83 700	81 200	68 700	66 200	-15 000	-15 000
	DSA	119 200	104 200	122 000	107 000	2 800	2 800
	DSS	98 300	98 300	100 900	100 900	2 600	2 600
	ECLA	116 564	116 564	84 500	84 500	-32 064	-32 064
	ECO	59 200	59 200	69 200	69 200	10 000	10 000
	GEO	48 200	48 200	48 000	48 000	-200	-200
	HIST	72 009	64 009	75 700	68 700	3 691	4 691
	LILA	113 500	113 500	114 800	114 800	1 300	1 300
	PHILO	178 900	155 900	180 400	167 900	1 500	12 000
	PRL	38 500	38 500	52 500	52 500	14 000	14 000
TOTAL LETTRES - Enseignement et recherche		928 073	879 573	916 700	879 700	-11 373	127
SCIENCES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	DEC	160 300	160 300	160 000	160 000	-300	-300
	BIO	503 320	328 320	428 320	328 320	-75 000	0
	CERES	22 500	22 500	22 500	22 500	0	0
	CHIM	523 900	358 900	325 400	285 400	-198 500	-73 500
	DI	109 500	99 500	111 500	99 500	2 000	0
	DMA	378 500	363 500	363 500	363 500	-15 000	0
	GEOS	319 600	194 600	254 600	194 600	-65 000	0
	PHYS	630 600	530 600	680 600	530 600	50 000	0
	QBIO	22 500	22 500	30 000	30 000	7 500	7 500
	TR CSD		0	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL SCIENCES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE		2 670 720	2 080 720	2 386 420	2 024 420	-284 300	-56 300
Autofinancements Sciences	BIO - Plateforme	623 000	498 000	633 000	558 000	10 000	60 000
	CHIM - Agrégation	25 200	25 200	21 000	21 000	-4 200	-4 200
	PHYS - Prestation labos + Agregation + ECOLE BEG ROHU	301 600	301 600	338 000	338 000	36 400	36 400
Autofinancements Sciences		949 800	824 800	992 000	917 000	42 200	92 200
TOTAL Sciences + autofinancement		3 620 520	2 905 520	3 378 420	2 941 420	-242 100	35 900

		Arbitrage AE 2025		Arbitrage AE 2026		Variation	
ACTIVITE	Dpt	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)
DIRECTION	DIR	314 250	271 250	340 830	340 830	26 580	69 580
	COM	299 000	199 000	360 000	310 000	61 000	111 000
	DEVEC	278 186	278 186	251 660	251 660	-26 526	-26 526
	DRI	51 000	51 000	51 000	51 000	0	0
	EDIT	54 000	54 000	54 000	54 000	0	0
	Actions Mutualisées (profs invités - part labo ANR)	320 000	320 000	370 000	370 000	50 000	50 000
TOTAL DIRECTION		1 316 436	1 173 436	1 427 490	1 377 490	111 054	204 054
BIB		1 199 400	1 199 400	1 230 880	1 230 880	31 480	31 480
Autofinancement - Biosantex		30 000	30 000	20 000	20 000	-10 000	-10 000
TOTAL DIRECTION + BIB + autofinancement		2 545 836	2 402 836	2 678 370	2 628 370	132 534	225 534
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	COST	2 228 870	2 228 870	2 443 000	2 443 000	214 130	214 130
	CRI	1 506 075	1 087 275	1 759 632	1 316 132	253 557	228 857
	DGS Direction	435 050	435 050	424 000	424 000	-11 050	-11 050
	Pôle Santé	5 700	5 700	9 000	9 000	3 300	3 300
	RESTAU	851 300	811 300	801 000	761 000	-50 300	-50 300
	SLT	2 724 120	2 560 820	3 628 416	3 250 416	904 296	689 596
	SPIMO	71 250	71 250	25 750	25 750	-45 500	-45 500
	SPR	7 125	7 125	4 700	4 700	-2 425	-2 425
	SPS	1 432 600	1 432 600	1 467 000	1 417 000	34 400	-15 600
	SRH	1 221 325	1 221 325	1 809 562	1 809 562	588 237	588 237
TOTAL DGS		10 483 415	9 861 315	12 372 060	11 460 560	1 888 645	1 599 245
Fluides		2 980 000	2 980 000	3 034 000	3 034 000	54 000	54 000
Projets immobiliers (maintenance)		1 370 600	351 700	1 058 020	230 020	-312 580	-121 680
TOTAL DGS + Fluides & Projets immobiliers		14 834 015	13 193 015	16 464 080	14 724 580	1 630 065	1 531 565
TOTAL ARBITRAGES HORS AUTOFINANCEMENT		16 598 044	15 194 444	18 333 550	16 973 050	1 735 506	1 778 606

Arbitrage financiers des unités de recherche

			Arbitrage AE 2025		Arbitrage AE 2026		Variation	
ACTIVITE	Dpt	Laboratoires	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)	Toute natures de crédits	impact résultat (PRS + FCT)
LETTRES - RECHERCHE	ARTS	THALIM	6 300	6 300	7 000	7 000	700	700
	DSA	AOROC	79 000	64 000	79 000	64 000	0	0
	DSS	CMH	25 650	25 650	26 000	26 000	350	350
		CTAD	4 950	4 950	6 000	6 000	1050	1050
	ECO	PJSE	18 000	18 000	18 000	18 000	0	0
	HIST	IHMC	18 500	13 500	18 500	14 500	0	1 000
	LILA	ITEM	38 700	38 700	40 000	40 000	1 300	1 300
		LATTICE	30 300	30 300	30 300	30 300	0	0
	PHILO	CAPHES	35 000	30 000	35 000	35 000	0	5 000
		CJP	22 900	18 900	22 900	18 900	0	0
		PAYS GERMA	35 900	27 900	35 900	29 400	0	1 500
		RS	40 500	40 500	42 000	42 000	1 500	1 500
TOTAL LETTRES - RECHERCHE			355 700	318 700	360 600	331 100	4 900	12 400
SCIENCES - RECHERCHE	DEC	IJN	23 400	23 400	23 400	23 400	0	0
		LNC	24 300	24 300	24 300	24 300	0	0
		LSCP	21 300	21 300	21 000	21 000	-300	-300
		LSP	22 900	22 900	22 900	22 900	0	0
		NPI	4 500	4 500	4 500	4 500	0	0
	BIO	CEREEP	88 320	13 320	13 320	13 320	-75 000	0
		IBENS	299 500	199 500	299 500	199 500	0	0
		IGLOBES	5 000	5 000	5 000	5 000	0	0
	CHIM	IMAP	31 500	31 500	37 000	27 000	5 500	-4 500
		CPCV	158 200	133 200	133 200	133 200	-25 000	0
	DI	DIENS	28 000	18 000	30 000	18 000	2 000	0
	DMA	DMA	80 880	65 880	65 880	65 880	-15 000	0
	GEOS	LG	113 500	58 500	103 500	58 500	-10 000	0
		LMD	23 400	23 400	23 400	23 400	0	0
	PHYS	LKB	90 000	90 000	120 000	90 000	30 000	0
		LPENS	221 000	171 000	221 000	171 000	0	0
	TOTAL SCIENCES - RECHERCHE			1 235 700	905 700	1 147 900	900 900	-87 800
TOTAL LETTRES + SCIENCES			1 591 400	1 224 400	1 508 500	1 232 000	-82 900	7 600

ANNEXE 2 – TABLEAUX RH : 1, 2, 3, 4, 5

TABLERAU 1 : 4 postes d'enseignant chercheur ouverts au concours.

Corps	Département / Discipline	Nature	CNU
Professeurs des universités	Sciences sociales / Droit	Remplacement	1, 2, 3
	Littératures et langage / Littérature française	Remplacement	9
	Physique / Physique pour la transition	Transformation	28, 30
	Biologie / Générique et Génomique fonctionnelle	Remplacement	65

TABLERAU 2 : 3 postes de personnel BIATSS ouverts au concours dont 2 BOE

Corps	Famille professionnelle	Nature	BAP	Affectation
Assistant ingénieur	Administration et pilotage	Transformation	J	Direction - Bibliothèque
Technicien	Administration et pilotage	Transformation	J	DGS - SLT
	Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs	Transformation	G	Direction - Bibliothèque

TABEAU 3 : Liste des 35 emplois académiques contractuels

Dir	Corps	Discipline/Direction /Département	Nature	Modalité
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences de l'Antiquité	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences de l'Antiquité	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences sociales	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Géographie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Philosophie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Chimie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Chimie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Physique	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	ATER	Sciences sociales	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Géographie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Géographie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Histoire	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Littératures et langage	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Littératures et langage	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Philosophie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	ATER	Sciences de l'Antiquité	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
SCIENCES	ATER	Biologie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
SCIENCES	ATER	Biologie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
SCIENCES	ATER	CERES	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
SCIENCES	ATER	CERES	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
SCIENCES	ATER	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	Enseignant contractuel	Sciences sociales	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Enseignant contractuel	Arts	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Chercheur	Physique	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
LETTRES	Maître de langues en allemand	ECLA	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Maître de langues en arabe	ECLA	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Maître de langues en anglais	ECLA	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Maître de langues en russe	ECLA	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Maître de langues en espagnol	ECLA	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
LETTRES	Maître de langue en anglais	ECLA	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
SCIENCES	Professeur des universités	Géosciences	Création poste (besoin pérenne)	CDI

TABEAU 4 : Liste des 81 emplois soutien et support contractuels auxquels s'ajoutent 10 emplois ponctuels saisonniers

Corps	Cat.	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SCP/Restaurant	Création poste (besoin pérenne)	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Apprenti	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	A	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	A	G	DGS - SPIMO	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	C	G	DGS - Restaurant	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	C	G	DGS - Restaurant	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	A	F	Direction – Pôle comm.	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Apprenti	B	E	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - COST	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - COST	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	G	DGS - SLT	Transformation	CDI
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	G	DGS - SPIMO	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SRH	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	E	DGS - SRH	Transformation	CDI
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Direction	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Direction	Transformation	CDI
Assistant ingénieur	A	J	Direction - DRI	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Chimie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Physique	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	C	Physique	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SRH	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Transformation	CDI

Ingénieur d'études	A	J	Direction	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Direction - DRI	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Editions	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Chimie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - COST	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	DGS - COST	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	DGS - COST	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	DGS - COST	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	DGS - SFC	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	F	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	DGS - SLT	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Direction - DEVEC	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Arts	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Géographie et territoires	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	CERES	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	J	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	G	Physique	Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	F	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	F	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Mathématiques	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	J	Physique	Remplacement sur emploi pérenne	CDD
Technicien	B	G	Biologie	Remplacement sur emploi pérenne	CDD



Par principe, la demande de moyen en ressources humaines correspond à des besoins en personnels permanents ou non permanents à pourvoir par le recrutement de titulaires ou de contractuels.

Les natures de demande permettant de préciser le contexte de l'arbitrage sont classées suivant la typologie suivante :

Création de poste (besoin pérenne)

Il s'agit des demandes de création d'emploi pérenne (fonctionnaire) correspondant à un besoin nouveau et durable (exemples : concours ou mobilité entrante).

Remplacement sur emploi pérenne

Le remplacement fait nécessairement référence à un poste de fonctionnaire vacant (retraite, mutation, détachement sortant, départ suite à la réussite d'un concours, ...).

2 cas de figure sont possibles :

- Recrutement d'un fonctionnaire (mutation, détachement, concours)
- Recrutement ou reconduction d'un contractuel sur un emploi de fonctionnaire

Une demande de remplacement peut faire l'objet d'un redéploiement dans un corps ou un métier différent au regard des besoins de la structure. Par exemple, le départ d'un PU pourrait donner lieu à une demande de remplacement en MCF.

Transformation de poste

Il s'agit de la modification, par voie de concours, du corps d'un fonctionnaire (repyramidage) ou d'un contractuel occupant un emploi pérenne (repyramidage, titularisation, CDI).

Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation (besoin non pérenne)

Il s'agit soit :

- De demandes de moyens non pérenne pour une durée déterminée (contractuel) correspondant à un besoin spécifique (exemples : CDD Chercheur, CDD sur projet).
- De la reconduction du poste (EC ou BIATSS) dans la limite réglementaire.

Besoin ponctuel ≤ 12 mois

Il s'agit de CDD de courte durée non renouvelable permettant de répondre à un surcroît d'activité ou à une activité saisonnière.

Budget initial 2026

Comité social d'administration du 4 décembre 2025

Catégorie d'emplois	Nature des emplois	Population	Prévision de consommation sous Plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
EC	Permanents	Catégorie A	148		148
		CDI	4		4
	Non permanents	CDD-A	93	443	536
TOTAL EC			245	443	688
BIATSS	Permanents	Catégorie A	107		107
		Catégorie B	77		77
		Catégorie C	56		56
		CDI	33		33
	Total Permanents		273	0	273
	Non permanents	CDD-A	26	85	111
		CDD-B	25	12	37
		CDD-C	10	18	28
	Total non Permanents		61	115	176
TOTAL BIATSSS			334	115	449
Elèves			750	0	750

TOTAL		1 329	558	1 887
--------------	--	--------------	------------	--------------

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (ETPT)	1 389
--	--------------

ANNEXE 4 - TABLEAU DETAILLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFIs	Libellé PFIs	Montant de l'opération	Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement		
						conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026	conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026
Axe n°1	Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	CPER	OP16-182	Trvx préalables CPER Lhomond	920 054	920 054	0		920 054	0	
			OP18-143	Rénovation département de physique	1 025 000	1 025 000	0		1 025 000	0	
			OP18-144	Local serveurs	2 628 125	2 481 190	0		2 461 823	0	
			OP18-145	Rénovation département de chimie	3 891 667	3 833 333	0		3 833 333	0	
			OP18-146	surélévation et restructuration du Grand Hall	25 616 667	1 330 298	0		1 310 727	0	
			OP19-142	Travaux préalables au Grand Hall	338 472	302 606	8 333		257 327	37 499	
			Total CPER		34 419 984	9 892 482	8 333	0	9 808 265	37 499	0
		Hors CPER	OP20-111	45 Ulm - Rénovation de l'amphi Galois	120 000	16 228	65 000	38 772	10 817	25 000	84 183
			OP21-155	restructuration laboratoire en L2 pour accueil équipe LPC	797 000	747 854	33 384	15 762	157 478	289 000	350 522
			OP22-129	Rénovation des services	235 000	10 082	0	224 918	8 372	0	226 628
			OP23-050	réaménagement et mise en sécurité labo RMN pour accueil nouvel équipement - études préalables	590 000	1 655	65 000	523 345	1 286	10 000	550 000
			OP24-048	biblio lettres réaménagement nvx usages/espaces de travaux (phase 1)	280 000	41 824	10 000	228 176	5 084	46 000	228 916
			PI25-006	Expérimentation des nouveaux usages de travail intégrant le flex office (concept + 1 service" prototype")	300 000	0	15 000		0	15 000	
			PI25-015	Création d'espace modulaire (salles de cours/espace séminaire	360 000	0	0		0	0	
			PI25-020	Réaménagement espaces de vie étudiante du RDC Ulm -Etudes	290 000	0	20 000	270 000	0	10 000	280 000
			PI25-022	IBENS labo 609	35 000	0	35 000		0	35 000	
			PI25-023	IBENS labo 216	30 000	0	30 000		0	30 000	
			PI26-011	45-Biblio-renovation bureaux-phase 2	97 000			97 000			80 000
			PI26-012	24-Geosc.transformation de 4salles en ateliers partagés et 2 bureaux	95 000			95 000			60 000
			PI26-013	45-LILA-rafraichissement peinture des bureaux + inst° elec	65 000			5 000			5 000
			PI26-015	plan pluriannuel -deploiement box visio - modele uniformisé	60 000			35 000			35 000
			PI26-020	29-DEC-LSCP-traitement acoustiques et modif électrique	40 000			40 000			40 000
			PI26-023	45-CSD- salle BC 317-creation bureau coomplementaire	20 000			20 000			20 000
			PI26-024	45-DEVEC-modif entrée	7 500			7 500			7 500

N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFIs	Libellé PFIs	Montant de l'opération	Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement		
						conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026	conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026
			PI26-025	Réaménagement de locaux au Centre des Sciences des Données » / libellé court « Réaménagement CSD	65 000			65 000			65 000
				Total Hors CPER	3 486 500	817 643	273 384	1 665 473	183 035	460 000	2 032 749
Total Axe n°1					37 906 484	10 710 124	281 717	1 665 473	9 991 300	497 499	2 032 749
Axe n°2	Entretien et préservation des biens	Hors CPER	OP18-117	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	867 810	0		89 604	0	
			OP22-123	Modernisation des ascenseurs	555 000	43 639	140 000	371 361	16 118	100 000	438 881
			OP22-124	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	1 747	70 000		1 747	0	50 000
			OP22-126	SD SSI SSS - Remplacement Centrale incendie Grand Hall -	6 000	5 366	0	634	0	0	6 000
			OP22-128	Hébergement - programme de maintenance	329 938	329 938	0	0	318 930	0	11 008
			OP23-106	Amélioration locaux stockage en sous- sol	90 048	90 048	0		78 889	6 000	5 159
			OP24-005	Programme Ad'ap - Poursuite des travaux d'accessibilité	61 020	0	0	57 020	0	0	5 616
			OP24-006	Création d'une gaine d'extraction F-S	133 000	0	28 000	105 000	0	10 000	70 000
			OP24-007	Levée des réserves bureau de contrôle	272 000	24 308	1 000	163 000	0	22 600	130 400
			OP24-010	Règlage des portes coupe-feu Com Sécu	124 000	0	0	70 000	0	0	70 000
			OP24-012	mise en œuvres des actions liées au SD SSI/SSS du site: mise en place SSS au bâtiment des bibliothèques	245 000	13 934	0	231 066	7 043	0	100 000
			OP24-052	Aménagement entrée sécurité	285 000	216 211	25 000	43 789	142 926	25 000	117 074
			PI24-001	Désenfumage 45 rue d'Ulm - audit & faisabilité	97 602	7 602	0	90 000	0	0	97 602
			PI24-002	Physique - Travaux de la salle blanche	308 000	288 268	5 000	14 732	0	217 000	91 000
			PI25-004	DATACENTER : Upgrade GTB, Modification CVC	70 000	0	50 000	20 000	0	70 000	
			PI25-005	Programme Ad'Ap	388 980	0	10 000	50 000	0	10 000	50 000
			PI25-007	Désenfumage internats - partie Rataud et Erasme	2 000 000	0	15 000		0	15 000	
			PI25-008	SD Sureté - site du 45	480 000	0	0		0	0	
			PI25-009	SD SSI/SSS- partie : remplacement SSI tours ABC	495 000	0	130 000	60 000	0	115 000	105 000
			PI25-010	Jouvence et mise en conformité des installations techniques de sécurité	300 000	0	0	175 000	0	0	75 000

						Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement					
N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFIs	Libellé PFIs	Montant de l'opération	conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026	conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026			
			PI25-014	Rénovation de locaux de recherche : ventilation soute produits chimiques - études préalables	700 000	0	50 000	50 000	0	20 000	70 000			
			PI25-018	Travaux amiante / plomb	100 000	0	50 000		0	30 000	20 000			
			PI25-019	audit de criticité des équipements SSI sur l'ensemble du parc immobilier	41 000	0	41 000		0	41 000				
			PI25-021	audit dysfonctionnement des sorbonnes & desequilibre compression d air	50 000	0	50 000		0	0	50 000			
			PI26-010	45-levée avis D -portes CF internats couloir AB	120 000			120 000			120 000			
			PI26-014	Montrouge-SPS externat-remplacement 7 clapets CF	60 000			60 000			48 000			
			PI26-016	29-Pavillon jardin-IJN-traitement thermique et acoustique ponctuels et cvc	50 000			50 000			50 000			
			PI26-017	45-levée avis D -portes CF bibliotheques	50 000			50 000			50 000			
			PI26-018	bat. Demos : mise en conformité et sécurité : restruct° sanitaire , désamiantage EU -	45 000			45 000			35 000			
			PI26-019	45-SLT-SPS-réfection&mise aux normes vestiaires H/F	45 000			45 000			30 000			
			PI26-001	Conformité d'ascenseurs	100 000			90 000			72 000			
			PI26-002	Amélioration et remplacement batteries onduleurs	100 000			100 000			100 000			
			PI26-003	Investissement sur nos postes HTA	50 000			45 000			36 000			
			PI26-005	Remplacement du collecteur eau usé	50 000			45 000			36 000			
			PI26-006	45Ulm-philu-isolation acoustique bureau /salle réunions	10 000			10 000			10 000			
			PI26-007	24 L - dep tChimie - pavés de verre à réparer	20 000			20 000			20 000			
			PI26-021	29-aménagement espace convivialité RDC	40 000			40 000			40 000			
			PI26-008	GEOS - LMD - climatisation de 5 bureaux sous toiture	5 000			5 000			5 000			
			PI26-022	plan pluriannuel "protection amiante" - Tour C	30 000			30 000			10 000			
			Total Hors CPER					9 412 588	1 888 871	665 000	2 256 602	655 258	681 600	2 224 740
			Total Axe n°2					9 412 588	1 888 871	665 000	2 256 602	655 258	681 600	2 224 740
			Axe n°3	Transition énergétique et	CPER	OP21-012	CPER du 46 ulm - diagnostics techniques préalables	55 000	44 346	0		42 570	0	

						Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement			
N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFI	Libellé PFI	Montant de l'opération	conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026	conso <=2024 (CoFi)	AE BR2 2025	BI 2026	
	environnementale		OP22-131	CPER du 46 ulm Diagnostic et études	12 800 000	0	150 000		0	0		
		Total CPER				12 855 000	44 346	150 000	0	42 570	0	0
		Hors CPER	OP19-021	SME-Système de Management Énergétique	227 659	227 659	0		101 689	0	125 970	
			OP21-040	Pavillon Pasteur - audit énergétique et étude préalable	46 563	46 563	0		25 282	2 000	19 281	
			OP22-125	Campus Jourdan - Réduction empreinte carbone - Raccordement au RCU	383 284	383 284	0		221 163	0	162 121	
			PI25-013	Réalisation du Schéma directeur performance énergétique	110 000	0	0		0	0		
			PI25-016	Mise en œuvre des actions liées au SD DD&RSE- partie: sous compteur et repérage des réseaux)-	230 000	0	30 000		0	20 000	10 000	
			PI26-004	Remplacement des fenêtres/ensemble vitré	120 000			108 000			86 400	
			PI26-009	Campagne protection solaire (stores/films)-campus panthéon (y compris hébergement)	600 000			150 000			150 000	
			Total Hors CPER				1 717 506	657 506	30 000	258 000	348 134	22 000
Total Axe n°3					14 572 506	701 851	180 000	258 000	390 704	22 000	553 772	
Hors SPSI	Hors SPSI	Hors CPER	OP18-123	Réaménagement département des Sciences de l'antiquité (DSA)	401 000	327 191	11 059	62 750	51 516	285 117	64 368	
			OP19-060	2ème étage - Restructuration de 2 laboratoires (équipe STRICK)	328 000	286 787	0	41 213	190 811	0	137 189	
			OP19-063	Aménagement et requalification paysagère de la parcelle BK2	270 000	208 204	0	61 796	191 190	17 014	61 796	
			OP19-104	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 276 456	1 248 345	28 110		1 275 778	677		
			PI25-024	Pavillon courrier - travaux ouvrage enterré	25 000	0	25 000		0	0	25 000	
			Total Hors CPER				2 300 456	2 070 528	64 168	165 760	1 709 295	302 807
		Total Hors SPSI					2 300 456	2 070 528	64 168	165 760	1 709 295	302 807
Total général					64 192 035	15 371 375	1 190 885	4 345 835	12 746 557	1 503 907	5 099 614	



| PSL



ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45 rue d'Ulm, 75005 Paris
direction.generale.services@ens.psl.eu
www.ens.psl.eu

ENS - synthèse de la liasse budgétaire

N° tableau	Intitulé du tableau	Soumission au CA
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

Tableau 1 - Tableau des emplois (en ETPT)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois		Nature des emplois	(A) Plafond Etat				(B) Plafond Ressources				(C) = (A) + (B) - Global			
			CF 2024	BI 2025	BI + BR1 2025	BI 2026	CF 2024	BI 2025	BI + BR1 2025	BI 2026	CF 2024	BI 2025	BI + BR1 2025	BI 2026
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	139	148	148	148	0	0	0	0	139	148	148	148
		CDI	1	1	3	4	0	0	0	0	1	1	3	4
	Non permanents	CDD	90	99	92	93	332	438	401	443	422	537	493	536
S/total EC			230	248	243	245	332	438	401	443	562	686	644	688
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			793	776	801	750					793	776	801	750
BIATSS	Permanents	Titulaires	255	263	247	240	0	0	0	0	255	263	247	240
		CDI	27	33	30	33	3	0	0	0	30	33	30	33
	Non permanents	CDD	47	54	75	61	102	106	95	115	149	160	170	176
S/total Biatoss			329	350	352	334	105	106	95	115	434	456	447	449
Totaux			1 352	1 374	1 396	1 329	437	544	496	558	1 789	1 918	1 892	1 887
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 389	1 389	1 399	1 389								

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses									Recettes				
	Compte financier 2024		Budget Initial 2025		Crédits ouverts 2025 BI+BR1		Budget Initial 2026		Compte financier 2024	Budget Initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget Initial 2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	97 976 942	97 975 353	105 194 221	105 194 221	104 638 130	104 638 130	104 678 188	104 678 188	113 019 565	115 609 943	119 011 904	118 381 389	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	24 204 499	24 204 499	26 926 356	26 926 356	29 080 464	29 080 464	28 213 593	28 213 593	96 544 895	98 249 766	99 503 864	100 636 320	Subvention pour charges de service public
dont globalisé	84 495 296	84 489 163	87 156 122	87 156 122	88 032 454	88 032 454	86 636 826	86 636 826	142 600	22 500	22 500	22 500	Autres financements de l'Etat
dont Contrats de recherche et mécénat	13 481 646	13 486 190	18 038 099	18 038 099	16 605 676	16 605 676	18 041 362	18 041 362	57 000	67 600	161 184	71 240	Fiscalité affectée
Fonctionnement	38 666 054	37 798 339	41 298 450	40 507 968	44 471 809	40 944 137	41 370 102	41 472 032	3 523 823	2 678 400	2 931 165	2 182 000	Autres financements publics
dont globalisé (hors CDSN)	20 275 881	19 817 515	17 454 829	16 951 322	20 858 871	17 618 174	18 775 196	18 932 842	12 751 247	14 591 677	16 393 191	15 469 329	Recettes propres
Dont CDSN	9 866 458	10 314 237	11 108 100	11 108 100	11 229 800	11 229 800	11 682 161	11 682 161	28 462 838	30 853 465	49 147 120	37 157 732	Recettes fléchées *
dont Contrats de recherche et mécénat	8 523 716	7 666 588	12 735 521	12 448 546	12 383 138	12 096 163	10 912 745	10 857 029	220 493	145 992	145 992	236 449	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	5 902 575	8 119 378	7 478 996	9 484 390	7 596 631	7 859 814	8 146 448	11 673 568	26 693 582	25 452 397	42 289 274	32 384 879	Autres financements publics fléchés
dont globalisé	3 676 119	3 484 480	4 279 220	4 413 274	3 309 540	3 451 383	5 852 499	6 329 379	1 548 764	5 255 076	6 711 854	4 536 404	Recettes propres fléchées
dont Contrats de recherche et mécénat	2 136 655	4 562 842	3 041 443	4 583 617	4 128 758	4 370 932	2 293 949	5 344 189					
dont CPER Immobilier	89 800	72 056	158 333	487 499	158 333	37 499							

TOTAL DES DÉPENSES	142 545 571	143 893 070	153 971 667	155 186 579	156 706 570	153 442 081	154 194 738	157 823 788	141 482 404	146 463 408	168 159 024	155 539 121	TOTAL DES RECETTES
B1		B2		B3		B4		C1	C2	C3	C4		
Solde budgétaire (excédent)				14 716 943				2 410 667	8 723 171		2 284 667	Solde budgétaire (déficit)	
D1 = C1-B1		D2 = C2-B2		D3 = C3-B3		D4 = C4-B4		D1=B1-C1	D2=B2-C2	D3=B3-C3	D4=B4-C4		

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme (BI+BR)						
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE CP
Formation initiale et continue	43 226 706	43 226 706	12 672 794	12 597 014	25 000	20 000	55 924 500 55 843 720
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	0	0	0	0	0	0	0 0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	36 452 570	36 452 570	989 800	914 020	25 000	20 000	37 467 370 37 386 590
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	6 774 136	6 774 136	11 682 994	11 682 994	0		18 457 130 18 457 130
D105 - Bibliothèques et documentation	4 251 537	4 251 537	1 237 000	1 114 800	150 000	120 000	5 638 537 5 486 337
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	5 634 036	5 634 036	1 859 357	1 826 115	276 707	241 707	7 770 100 7 701 858
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	3 500 158	3 500 158	737 090	740 758	52 577	50 555	4 289 825 4 291 471
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	11 214 393	11 214 393	3 587 052	3 523 280	1 254 435	4 349 261	16 055 880 19 086 934
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 297 138	3 297 138	686 971	661 928	119 909	109 800	4 104 018 4 068 866
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 756 757	12 756 757	1 933 284	1 830 490	212 000	204 600	14 902 041 14 791 847
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	6 552 725	6 552 725	3 529 388	3 472 189	827 321	747 466	10 909 434 10 772 380
D113 - Diffusion des savoirs et musées	427 132	427 132	64 000	57 600	0	0	491 132 484 732
D114 - Immobilier	4 521 845	4 521 845	7 957 186	7 717 169	4 543 814	5 250 998	17 022 845 17 490 012
D115 - Pilotage et support	8 517 514	8 517 514	4 877 820	5 711 642	684 684	579 181	14 080 018 14 808 337
Étudiants	778 247	778 247	2 228 160	2 219 047	0	0	3 006 407 2 997 294
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	2 117 000	2 117 003	0	0	2 117 000 2 117 003
D202 - Aides indirectes	490 785	490 785	78 000	72 200	0	0	568 785 562 985
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	287 462	287 462	33 160	29 844	0	0	320 622 317 306
Total	104 678 188	104 678 188	41 370 102	41 472 032	8 146 447	11 673 568	154 194 737 157 823 788

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	
-----------------------------	--

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	100 636 320								100 636 320
Droits d'inscription					1 184 000	0	0		1 184 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					0	0	0		0
Taxe d'apprentissage					70 000	0	0		70 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR					0	0	524 924	652 929	1 177 853
Valorisation					135 000	0	0		135 000
ANR investissements d'avenir				0	0	0	13 966 298		13 966 298
ANR hors investissements d'avenir				1 300 000	0	149 831	4 745 877		6 195 708
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				0	0	0	4 426 311		4 426 311
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					0	0	3 529 401		3 529 401
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		22 500		837 000	0	86 618	5 070 266	594 622	6 611 006
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		0		0	0		121 802	3 127 578	3 249 380
Autres recettes			71 240	45 000	14 080 329	0	0	161 275	14 357 844
Total	100 636 320	22 500	71 240	2 182 000	15 469 329	236 449	32 384 879	4 536 404	155 539 121

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	2 284 667
----------------------------	-----------

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit)*	2 410 667	8 723 171		2 284 667			14 716 943	0	Solde budgétaire (excédent)*
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	10 000	10 000			0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	2 503 804	3 529 752	3 443 672	3 386 312	1 469 808	3 439 019	3 463 021	3 400 414	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers	8 433 393	12 500 000	3 600 000	13 500 000	10 572 518	6 000 000	3 000 000	4 500 000	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (A)	13 357 864	24 762 923	7 053 672	19 180 979	12 042 326	9 439 019	21 179 964	7 900 414	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (B)
ABONDEMENT de la trésorerie			14 126 292	0	1 315 538	15 323 904	0	11 280 565	PRELEVEMENT de la trésorerie (= A-B)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	2 675 162		16 036 850	2 915 152		4 704 296			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée					3 990 700	10 619 608	1 910 558	14 195 717	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	13 357 864	24 762 923	21 179 964	19 180 979	13 357 864	24 762 923	21 179 964	19 180 979	TOTAL DES FINANCEMENTS

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 - Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements 2026	Prévisions d'encaissements 2026
		<i>Autres décaissements sur comptes de tiers</i>	<i>13 500 000</i>	<i>4 500 000</i>
Autres décaissements sur comptes de tiers	C/4456, 4457, 44583	TVA déductible, TVA collectée et Remboursement de TVA	2 500 000	2 500 000
	238 et 44583	OPE CPER : LHOMOND et IBENS avance et récup. TVA	11 000 000	2 000 000
		<i>Opérations au nom et pour le compte de tiers</i>	<i>3 386 312</i>	<i>3 400 414</i>
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers	467	BOURSES ERASMUS DRI_ER23 à ER26	136 000	149 201
	467	BOURSES AMI MESR_25 à 26	68 000	67 901
	467	BOURSES Fondation ENS 2025 à 2026	11 000	12 000
	467	Paieement et remboursement EDF par Ecotron	180 000	180 000
	467	Financements sur ERC projet HISCORE	2 463 000	2 463 000
	467	Financements sur ERC projets HIRES-MULTIDYN	435 152	435 152
	467	Reversement CEVEC à PSL	93 160	93 160
TOTAL			16 886 312	7 900 414

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026	PRODUITS	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026
Personnel	98 288 249	103 616 308	103 068 558	104 678 188	Subvention de l'Etat	96 715 421	98 430 357	99 618 972	100 854 285
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>24 320 747</i>	<i>26 926 356</i>	<i>26 784 014</i>	<i>28 213 593</i>	Autres subventions	20 856 980	27 316 371	27 282 831	27 134 833
					Fiscalité affectée	107 990	67 600	161 184	71 240
Fonctionnement autre que les charges de personnel	36 601 721	42 085 881	42 408 709	41 472 032	Autres produits	16 923 890	20 082 260	19 351 277	19 219 423
Amortissements - provisions	11 710 388	8 700 000	8 700 000	8 700 000	Quotes-parts financements de l'actif	7 335 059	6 700 000	6 700 000	6 700 000
TOTAL DES CHARGES (1)	146 600 358	154 402 189	154 177 267	154 850 220	TOTAL DES PRODUITS (2)	141 939 341	152 596 588	153 114 264	153 979 781
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel : déficit (4) = (1) - (2)	4 661 017	1 805 601	1 063 003	870 439
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	146 600 358	154 402 189	154 177 267	154 850 220		146 600 358	154 402 189	154 177 267	154 850 220

Calcul de la capacité d'autofinancement	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-4 661 017	-1 805 601	-1 063 003	-870 439
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 710 388	8 700 000	8 700 000	8 700 000
- reprises sur amortissements (des biens immobiliers), dépréciations et provisions				0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 335 059	6 700 000	6 700 000	6 700 000
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-285 689	194 399	936 997	1 129 561

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026	RESSOURCES	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026
Insuffisance d'autofinancement	285 689				Capacité d'autofinancement		194 399	936 997	1 129 561
Investissements	16 689 699	19 484 390	8 959 814	22 673 568	Financements de l'actif par l'État	2 896 615	200 000	200 000	
					Financements de l'actif par des tiers autres que l'État	18 214 381	7 283 617	7 370 932	7 544 189
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	16 975 388	19 484 390	8 959 814	22 673 568	TOTAL DES RESSOURCES (6)	21 110 996	7 678 016	8 507 929	8 673 750
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	4 135 608				Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)		11 806 374	451 885	13 999 818

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	Budget initial 2026	
Niveau initial					
FONDS DE ROULEMENT	40 559 606	33 762 799	44 695 214	44 243 329	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 492 601	-7 065 890	-41 455	-14 619 632	
TRESORERIE	46 052 207	40 828 689	44 736 670	58 862 962	Critères de soutenabilité
Variation					FDR en jours de fonctionnement (en CP)
Variation du FONDS DE ROULEMENT	4 135 608	-11 806 374	-451 885	-13 999 818	74
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	5 451 146	3 517 530	-14 578 177	-2 719 253	Trésorerie en jours de fonctionnement (en CP)
Variation de la TRESORERIE	-1 315 538	-15 323 904	14 126 292	-11 280 565	117
Niveau final					Ratio Dizambourg
FONDS DE ROULEMENT	44 695 214	21 956 425	44 243 329	30 243 511	71,07%
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-41 455	-3 548 360	-14 619 632	-17 338 885	
TRESORERIE	44 736 670	25 504 785	58 862 962	47 582 397	

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	58 862 962	72 914 888	57 239 535	53 790 114	73 101 076	62 089 792	51 844 786	73 367 052	61 635 925	55 693 384	65 158 333	56 628 853	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	25 279 551	534 475	1 565 835	25 984 567	636 705	1 218 035	29 156 268	55 970	3 511 230	27 435 625	1 532 180	1 470 948	118 381 389
Subvention pour charges de service public	25 159 080	0	0	25 159 080	0	0	25 159 080	0	0	25 159 080	0	0	100 636 320
Autres financements de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500	0	0	22 500
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 240		71 240
Autres financements publics	0	0	10 583	191 636	0	465 872	93 367	0	685 866	381 008	171 830	181 838	2 182 000
Recettes propres	120 471	534 475	1 555 252	633 851	636 705	752 163	3 903 821	55 970	2 825 364	1 873 037	1 289 110	1 289 110	15 469 329
Recettes budgétaires fléchées	1 287 095	2 639 838	8 345 266	3 693 386	810 119	2 123 766	4 842 295	0	3 259 098	4 194 401	3 037 973	2 924 495	37 157 732
Financements de l'État fléchés	0	0	12 500	8 000	0	0	0	0	0	0	135 000	80 949	236 449
Autres financements publics fléchés	1 276 960	2 171 285	6 289 252	3 595 920	765 951	1 772 658	4 672 753	0	2 973 856	3 816 367	2 524 940	2 524 937	32 384 879
Recettes propres fléchées	10 135	468 553	2 043 514	89 466	44 168	351 108	169 542	0	285 242	378 034	378 033	318 609	4 536 404
Opérations non budgétaires	325 779	529 167	122 638	2 396 773	2 701 758	107 593	479 182	107 122	288 533	249 352	267 380	325 137	7 900 414
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	325 779	529 167	122 638	2 396 773	2 701 758	107 593	479 182	107 122	288 533	249 352	267 380	325 137	7 900 414
- TVA encaissée	315 948	94 015	122 638	356 032	238 758	95 593	367 862	79 962	108 533	156 192	267 380	297 087	2 500 000
- récupération TVA sur op. CPER				2 000 000									2 000 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	9 831	435 152		40 741	2 463 000	12 000	111 320	27 160	180 000	93 160		28 050	3 400 414
A. TOTAL	26 892 425	3 703 480	10 033 739	32 074 726	4 148 582	3 449 394	34 477 745	163 092	7 058 861	31 879 378	4 837 533	4 720 580	163 439 535

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	10 183 562	10 611 864	10 603 335	10 020 243	10 228 975	10 686 922	9 853 703	9 175 908	9 960 906	10 605 705	10 661 703	10 988 382	123 581 208
Personnel	7 148 800	6 966 700	7 114 600	6 944 430	7 407 950	6 943 600	6 983 100	6 959 400	7 543 600	7 131 958	7 583 005	7 909 683	86 636 826
Fonctionnement	2 579 558	3 245 543	3 265 760	2 735 491	2 295 075	2 659 575	2 366 390	1 677 484	1 888 939	2 798 688	2 551 250	2 551 250	30 615 003
Investissement	455 204	399 621	222 975	340 322	525 950	1 083 747	504 213	539 024	528 367	675 059	527 448	527 449	6 329 379
Dépenses liées à des recettes fléchées	2 384 327	2 162 586	2 657 434	2 545 582	2 219 645	2 789 756	2 841 638	2 592 879	2 656 281	6 523 852	2 371 097	2 497 504	34 242 580
Personnel	1 495 513	1 474 828	1 521 312	1 502 495	1 520 378	1 546 853	1 526 234	1 474 664	1 470 796	1 579 894	1 400 996	1 527 400	18 041 362
Fonctionnement	705 421	567 811	1 044 100	998 737	629 936	1 132 149	988 899	938 921	891 153	1 150 396	904 752	904 754	10 857 029
Investissement	183 393	119 947	92 022	44 350	69 331	110 754	326 505	179 294	294 332	3 793 562	65 349	65 350	5 344 189
Opérations non budgétaires	272 609	6 604 384	222 391	197 939	2 711 247	217 722	260 138	125 432	384 214	5 284 872	334 213	281 151	16 896 312
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements												10 000	10 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	272 609	6 604 384	222 391	197 939	2 711 247	217 722	260 138	125 432	384 214	5 284 872	334 213	271 151	16 886 312
- TVA décaissée	272 609	169 232	158 279	159 933	248 247	185 981	221 921	125 432	204 214	241 948	241 053	271 151	2 500 000
- Avance sur CPER		6 000 000								5 000 000			11 000 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		435 152	64 112	38 006	2 463 000	31 741	38 217		180 000	42 924	93 160		3 386 312
B. TOTAL	12 840 498	19 378 834	13 483 160	12 763 764	15 159 867	13 694 400	12 955 479	11 894 219	13 001 401	22 414 429	13 367 013	13 767 037	174 720 100
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	14 051 927	-15 675 354	-3 449 421	19 310 962	-11 011 285	-10 245 006	21 522 266	-11 731 127	-5 942 540	9 464 949	-8 529 480	-9 046 457	-11 280 565
SOLDE CUMULE (1) + (2)	72 914 888	57 239 535	53 790 114	73 101 076	62 089 792	51 844 786	73 367 052	61 635 925	55 693 384	65 158 333	56 628 853	47 582 396	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 - Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2024	BI 2025	Crédits ouverts 2025 BI+BR1	BI 2026	2027*	2028*	2029 et suivants*
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	23 345 108	28 015 107	26 020 270	42 057 120	44 972 272	19 851 523	17 775 647
Recettes fléchées (b)	28 462 838	30 853 465	49 147 120	37 157 732	14 712 039	7 100 793	26 209 973
Financements de l'État fléchés	220 493	145 992	145 992	236 449	0	0	5 406 336
Autres financements publics fléchés	26 693 582	25 452 397	42 289 274	32 384 879	12 354 326	6 311 513	16 875 790
Recettes propres fléchées	1 548 764	5 255 076	6 711 854	4 536 404	2 357 713	789 280	3 927 846
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	25 787 676	35 557 761	33 110 270	34 242 580	42 752 772	9 176 669	28 379 085
Personnel							
AE=CP	13 486 190	18 038 099	16 605 676	18 041 362	13 214 236	6 832 336	8 996 156
Fonctionnement							
AE	8 523 716	12 735 521	12 383 138	10 912 745	4 070 404	2 108 783	3 953 975
CP	7 666 588	12 448 546	12 096 163	10 857 029	4 388 925	2 144 064	3 967 847
Investissement							
AE	2 226 455	3 199 776	4 287 091	2 293 949	25 739 694	149 183	13 633 757
CP	4 634 898	5 071 116	4 408 431	5 344 189	25 149 611	200 269	15 415 082
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	2 675 162	-4 704 296	16 036 850	2 915 152	-28 040 733	-2 075 876	-2 169 112
Autofinancement des opérations fléchées (d)	0	0	0	0	2 919 984	0	0
Dépenses financées par des recettes fléchées (e) = (c) - (d)	25 787 676	35 557 761	33 110 270	34 242 580	39 832 788	9 176 669	28 379 085
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (f) = (a)+(b)-(e)	26 020 270	23 310 811	42 057 120	44 972 272	19 851 523	17 775 647	15 606 534

*Données issues du tableau des opérations détaillées pluriannuelles et programmation (tableau 10)

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

		Autorisation d'engagement				Crédits de paiement				Restes	
Opération	Montant de l'opération	AE consommées au titre des années antérieures à 2025 (CoFi)	AE consommées au titre de 2025	BI/2026	Total des AE ouvertes 2026	CP consommées au titre des années antérieures à 2025 (CoFi)	CP consommées au titre de 2025	BI/2026	Total des CP ouverts 2026	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(4)	(6)	(7)	(8)	(9)=(8)	(10) = (1) - (2) - (3) - (5)	(11) = (2) + (3) + (5) - (6) - (7) - (9)
2023 - contrats de recherche et mécénat	23 503 640	8 155 822	5 144 691	3 368 189	3 368 189	6 838 926	5 544 595	3 306 765	3 306 765	6 834 938	978 417
2024 - contrats de recherche et mécénat	30 643 863	3 008 498	8 519 858	8 062 382	8 062 382	2 412 576	8 633 043	8 130 349	8 130 349	11 053 125	414 770
2025 - contrats de recherche et mécénat	35 957 028		4 382 180	7 944 211	7 944 211		4 382 180	7 944 211	7 944 211	23 630 637	0
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE	90 104 532	11 164 321	18 046 729	19 374 782	19 374 782	9 251 502	18 559 818	19 381 325	19 381 325	41 518 700	1 393 187
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE-CPER	34 419 984	9 892 482	8 333	0	0	9 808 265	37 499	0	0	24 519 169	55 051
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	3 486 500	817 643	273 384	1 665 473	1 665 473	183 035	460 000	2 032 749	2 032 749	730 000	80 715
Axe n°2 -Entretien et préservation des biens	9 412 588	1 888 871	665 000	2 256 602	2 256 602	655 258	681 600	2 224 740	2 224 740	4 602 115	1 248 875
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale-CPER	12 855 000	44 346	150 000	0	0	42 570	0	0	0	12 660 654	151 776
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale	1 717 506	657 506	30 000	258 000	258 000	348 134	22 000	553 772	553 772	772 001	21 600
Hors SPSI	2 300 456	2 070 528	64 168	165 760	165 760	1 709 295	302 807	288 352	288 352	1	0
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	64 192 035	15 371 375	1 190 885	4 345 835	4 345 835	12 746 557	1 503 907	5 099 614	5 099 614	43 283 940	1 558 017
TOTAL	154 296 566	26 535 695	19 237 614	23 720 617	23 720 617	21 998 060	20 063 725	24 480 939	24 480 939	84 802 640	2 951 204

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
			Montant financement s extérieurs	Encaissements au titre des années antérieures à 2025	Encaissements au titre de l'année 2025	Encaissements au titre de l'année 2026	Restes à encaisser
	(1)	(12) = (1) - (13)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17) = (13) - (14) - (15) - (16)
2023 - contrats de recherche et mécénat	23 503 640	0	23 503 640	11 342 193	4 801 858	2 855 067	4 504 522
2024 - contrats de recherche et mécénat	30 643 863	0	30 643 863	7 622 114	7 368 120	5 971 084	9 682 545
2025 - contrats de recherche et mécénat	35 957 028	0	35 957 028	0	10 535 088	6 836 204	18 585 736
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE	90 104 532	0	90 104 532	18 964 307	22 705 066	15 662 355	32 772 803
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE-CPER	34 419 984	2 919 984	31 500 000	22 500 000	3 900 000	2 200 000	2 900 000
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	3 486 500	3 486 500				0	0
Axe n°2 -Entretien et préservation des biens	9 412 588	9 412 588					0
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale-CPER	12 855 000	55 000	12 800 000	300 000	150 000		12 350 000
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale	1 717 506	1 297 506	420 000	184 000	236 000	0	0
Hors SPSI	2 300 456	2 300 456					0
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	64 192 035	19 472 035	44 720 000	22 984 000	4 286 000	2 200 000	15 250 000
TOTAL	154 296 566	19 472 035	134 824 532	41 948 307	26 991 066	17 862 355	48 022 803

TABLEAU 10 Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A Prévion d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

			Autorisation d'engagement				Crédits de paiement				Programmation dépenses N+1 et suivants					
Opérations	Nature	Montant de l'opération	AE consommées au titre des années antérieures à 2025 (CoFi)	AE consommées au titre de 2025	BI/2026	Total des AE ouvertes 2026	CP consommées au titre des années antérieures à 2025 (CoFi)	CP consommées au titre de 2025	BI/2026	Total des CP ouverts 2026	AE prévues en 2027	CP prévues en 2027	AE prévues en 2028	CP prévues en 2028	AE prévues en 2029 et suivants	CP prévues en 2029 et suivants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(8)=(4)+(5)+(6)+(7)	(9)	(10)	(11)	(15)=(11)+(12)+(13)+(14)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20) = (1) (2) (3) (8) (16) (18)	(21) = (1) (9) (10) (15) (17) (19)
Contrats de recherche	Personnel	56 793 788	5 204 484	9 510 568	13 036 007	13 036 007	5 200 915	9 524 126	13 036 007	13 036 007	13 214 236	13 045 499	6 832 336	6 978 971	8 996 156	9 008 270
	Fonctionnement	25 666 569	3 134 970	6 579 974	5 865 201	5 865 201	2 633 449	6 762 070	5 815 887	5 815 887	4 023 666	4 343 252	2 108 783	2 144 064	3 953 975	3 967 847
	Investissement	7 644 176	2 824 867	1 956 187	473 574	473 574	1 417 138	2 273 621	529 431	529 431	1 188 607	540 634	149 183	200 269	1 051 757	2 683 082
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE		90 104 532	11 164 321	18 046 729	19 374 782	19 374 782	9 251 502	18 559 818	19 381 325	19 381 325	18 426 510	17 929 385	9 090 302	9 323 304	14 001 888	15 659 198
Opérations immobilières	Fonctionnement fléché	68 000	21 263			0	22 328			0	46 737	45 673	0	0	0	0
	Investissement fléché	47 206 984	9 915 564	158 333		0	9 828 507	37 499		0	24 551 087	24 608 977	0	0	12 582 000	12 732 000
	Total Fléché	47 274 984	9 936 827	158 333	0	0	9 850 835	37 499	0	0	24 597 824	24 654 650	0	0	12 582 000	12 732 000
	Fonctionnement globalisé	463 020	0	38 000	230 020	230 020	0	58 000	191 016	191 016	148 000	142 404	29 000	48 200	18 000	23 400
	Investissement globalisé	16 454 030	5 434 548	994 552	4 115 815	4 115 815	2 895 723	1 408 408	4 908 598	4 908 598	3 403 945	3 617 234	2 266 190	3 024 287	238 981	599 782
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES		64 192 035	15 371 375	1 190 885	4 345 835	4 345 835	12 746 557	1 503 907	5 099 614	5 099 614	28 149 769	28 414 288	2 295 190	3 072 487	12 838 981	13 355 182
Ss total Personnel		56 793 788	5 204 484	9 510 568	13 036 007	13 036 007	5 200 915	9 524 126	13 036 007	13 036 007	13 214 236	13 045 499	6 832 336	6 978 971	8 996 156	9 008 270
Ss total Fonctionnement		26 197 589	3 156 232	6 617 974	6 095 221	6 095 221	2 655 776	6 820 070	6 006 903	6 006 903	4 218 404	4 531 329	2 137 783	2 192 264	3 971 975	3 991 247
SS total Investissement		71 305 190	18 174 979	3 109 072	4 589 389	4 589 389	14 141 368	3 719 528	5 438 029	5 438 029	29 143 639	28 766 845	2 415 373	3 224 556	13 872 739	16 014 864
TOTAL		154 296 567	26 535 695	19 237 614	23 720 617	23 720 617	21 998 060	20 063 725	24 480 939	24 480 939	46 576 278	46 343 673	11 385 492	12 395 791	26 840 870	29 014 380

TABLEAU 10 Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision N		Programmation N+1 et suivants		
Opérations	Nature	financement extérieur des opérations	Encaissements au titre des années antérieures à 2026	Encaissements au titre de l'année 2026	Encaissements prévus en 2027	Encaissements prévus en 2028	Encaissements prévus en 2029 et suivants
		(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27) = (22) - (23) - (24) - (25) - (26)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	1 573 370	998 585	118 449			456 336
	Autres financements publics	72 680 905	34 756 879	12 682 396	9 454 326	6 311 513	9 475 790
	Autres financements	15 850 258	5 913 909	2 861 510	2 357 713	789 280	3 927 846
Total contrat de recherche		90 104 532	41 669 373	15 662 355	11 812 039	7 100 793	13 859 973
Opérations immobilières	Financement de l'Etat	26 900 000	21 950 000	0	0	0	4 950 000
	Autres financements publics	17 400 000	4 900 000	2 200 000	2 900 000	0	7 400 000
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
	Total Fléché	44 300 000	26 850 000	2 200 000	2 900 000	0	12 350 000
	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0	0	0
	Autres financements	420 000	220 000	200 000	0	0	0
	Total Globalisé	420 000	220 000	200 000	0	0	0
Total opérations immobilières		44 720 000	27 070 000	2 400 000	2 900 000	0	12 350 000
ss total financement de l'Etat		28 473 370	22 948 585	118 449	0	0	5 406 336
ss total autres financements publics		90 080 905	39 656 879	14 882 396	12 354 326	6 311 513	16 875 790
ss total autres financements		16 270 258	6 133 909	3 061 510	2 357 713	789 280	3 927 846
TOTAL		134 824 532	68 739 373	18 062 355	14 712 039	7 100 793	26 209 973

TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Niveaux initiaux

Flux de l'année

		CFI 2024	BI 2025	BR1 2025	BI 2026	
1	Niveau initial de restes à payer	35 111 810	37 876 829	33 764 310	37 028 799	
2	Niveau initial du fonds de roulement	40 559 606	33 762 799	44 695 214	44 243 329	
3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-5 492 601	-7 065 890	-41 455	-14 619 632	
4	Niveau initial de la trésorerie	46 052 207	40 828 689	44 736 670	58 862 962	
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	23 345 108	28 015 107	26 020 270	42 057 120	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	22 707 099	12 813 582	18 716 399	16 805 841	
5	Autorisations d'engagement	142 545 571	153 971 667	156 706 570	153 442 081	
6	Résultat patrimonial	-4 661 017	-1 805 601	-1 063 003	-870 439	
7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-285 689	194 399	936 997	1 129 561	
8	Variation du fonds de roulement	4 135 608	-11 806 374	-451 885	-13 999 818	
9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	
10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS				
	Variation des stocks	+ / -				
	Production immobilisée	+				
	Charges sur créances irrécouvrables	-				
	Produits divers de gestion courante	+				
11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	6 556 275	-3 073 203	-15 158 828	-11 705 151
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	6 556 275	-3 073 203	-15 158 828	-11 705 151
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-2 410 667	-8 723 171	14 716 943	-2 284 667	
12.a	Recettes budgétaires	141 482 404	146 463 408	168 159 024	155 539 121	
12.b	Crédits de paiement ouverts	143 893 070	155 186 579	153 442 081	154 194 738	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-1 095 129	6 600 733	590 651	8 995 898	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-1 315 538	-15 323 904	14 126 292	-11 280 565	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	2 675 162	-4 704 296	16 036 850	2 915 152	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-3 990 700	-10 619 608	-1 910 558	-14 195 717	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	5 451 146	3 517 530	-14 578 177	-2 719 253	

TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CFI 2024	BI 2025	BR1 2025	BI 2026	
	16	Variation des restes à payer	-1 347 500	-1 214 912	3 264 489	-752 657
	17	Niveau final de restes à payer	33 764 310	36 661 917	37 028 799	36 276 142
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	44 695 214	21 956 425	44 243 329	30 243 511
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-41 455	-3 548 360	-14 619 632	-17 338 885
	20	Niveau final de la trésorerie	44 736 669	25 504 785	58 862 962	47 582 397
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	26 020 270	23 310 811	42 057 120	44 972 272
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	18 716 399	2 193 974	16 805 841	2 610 124
		Comptabilité budgétaire				
		Comptabilité générale				